



Appel des
secours en mer

& 📞 : 196
VHF : 16

PLAISANCE & PÊCHE
ÉCORESPONSABLES

Pêche Plaisance

*Actualités de la confédération - Les poissons d'hiver
La dorade rose au casting jig - Les zostères - Master
Découverte de l'estran - Sorties pêche et pêche à pied*



**La Confédération
Mer et Liberté
reçue au Sénat !**



ON N'OUBLIE PAS QU'ILS SONT BÉNÉVOLES

LES SAUVETEURS EN MER SONT LÀ POUR VOUS
24H/24, 365 JOURS PAR AN.



DEPUIS 200 ANS ET POUR LONGTEMPS, DONNER À TERRE C'EST SAUVER EN MER.
FAITES UN DON SUR [SNSM.ORG](https://www.snsm.org)

matmut

& CO

Partenaire
de la FNPP



Un contrat Assurance Plaisance Matmut&Co,
distribué par WTW Yachting, pour les bateaux
des adhérents de la FNPP avec :

- ☞ toutes les garanties pour naviguer en sécurité,
- ☞ au meilleur prix,
- ☞ un suivi personnalisé.



wtw

WTW Yachting

Pour plus d'informations

En Agence : WTW Yachting Port de Plaisance
BP 66 - 44380 PORNICHET

Par Téléphone : 02.28.55.01.01 (prix d'un appel normal)

Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Par e-mail : contact@wtw-yachting.com



SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualité nationale P 6 à 17
- Actualité régionale P 18 à 26

REPORTAGES

- Les poissons d'hiver P 28 & 29
- La dorade rose au casting jig P 30 & 31
- Journée de pêche (PaloSeco Panama) P 32
- Dans le sillage des traditions P 33
- Les zostères
Océan vivant P 34 & 35
- Rencontre de pêcheurs amateurs P 36
- Challenge émissole P 37
- Master des Copains du Racou
Concours de dessins (2) P 38
- Sortie pêche et fête du maquereau P 39
- Challenge jeunesse (Étel)
Sortie pêche à pied (Locmariaquer) P 40
- Découverte de l'estran (Côte de Jade) P 41
- Espèces non indigènes marines P 42 & 43

DIVERS

- Vos belles prises P 44
- Les brèves - Les beaux livres P 45

VIE DES ASSOCIATIONS

- Carnon P 46
- Valras - Ouistreham - Côte de Jade P 47
- Odet - L'Île-d'Yeu - Port Barrier P 48
- Saint-Chamas - Diélette - Palavas-Les-Flots P 49

RECETTES

- Huîtres chaudes sur fondue de poireaux P 50



La mer n'appartient à personne,
mais elle nous relie tous.
Protégeons-la ensemble.

À l'aube de cette année 2026, je souhaite, en mon nom personnel et au nom de l'ensemble du conseil d'administration, vous adresser nos vœux les plus chaleureux. Que cette nouvelle année vous apporte santé, sérénité et réussite dans vos projets, ainsi que des moments inoubliables au contact de la mer, notre passion commune.

Ce numéro 88 marque l'ouverture d'une étape importante pour notre fédération et la confédération. Dans un contexte de plus en plus difficile en termes d'accès à la ressource et de contraintes, il vient conclure une année 2025 d'autant plus dense, exigeante mais structurante. Il ouvre un cycle nouveau, porteur d'engagements forts, de défis assumés et d'espérances partagées.

L'année écoulée restera comme un jalon essentiel dans l'histoire de notre fédération et celle de la Confédération Mer et Liberté. Nous avons obtenu une reconnaissance institutionnelle lors de notre rencontre avec la ministre de la Mer et de la Pêche le 25 novembre dernier (voir p. 7) où celle-ci a confirmé ce que nous avons patiemment construit : la reconnaissance pleine et entière du rôle de la CML, avec la FNPP, comme interlocuteur structuré, compétent et représentatif des plaisanciers et pêcheurs en mer récréatifs et sportifs. Face à l'inquiétude montante et au manque évident de reconnaissance de vos efforts, nous avons aussi avancé dans la sensibilisation de nos élus lors de nos auditions au Sénat et à l'Assemblée nationale

Ce résultat n'est ni un hasard, ni une faveur. Il est la traduction de votre mobilisation collective, de votre constance sur le terrain, de l'exemplarité de vos clubs et associations, et de la vision cohérente que nous portons depuis de nombreuses années. Mais nous voulons une reconnaissance générale plus concrète, à commencer sur le bar, le lieu jaune et le thon. **Nous avons aussi demandé que la pêche du maquereau soit préservée pour la consommation personnelle** sans avoir à payer pour les excès d'autres pays hors de l'Union européenne. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers chacune et chacun d'entre vous.

La mise en œuvre prochaine de l'obligation de déclaration des captures constitue l'un des chantiers majeurs de 2026, une année de transparence et de responsabilité. Je sais que cela est porteur d'une certaine inquiétude pour nombre d'entre vous. Pourtant, et nous l'avons rappelé avec force : la transparence scientifique est une nécessité. C'est pourquoi nous n'avons rien à redouter des données objectives. Au contraire, elles confirmeront l'impact mesuré et responsable de la pêche récréative, loin de ce que certains peuvent prétendre pour défendre d'autres causes. Ils faut donc en faire un atout pour la défense de notre loisir.

Cependant, cette réforme, pour être acceptable, ne doit jamais se traduire par une complexité excessive. Notre message aux Autorités a été et est clair : que tout soit fait pour qu'elle reste simple, équitable et réaliste. Nous avons toujours défendu la transparence, mais refusons une bureaucratie excessive qui pénaliserait les pêcheurs récréatifs. De ce que nous avons entr'aperçu nous a déjà permis d'identifier certains ajustements nécessaires. Le premier semestre 2026 devra donc être

PÊCHE PLAISANCE

N° 88 - Décembre 2025

Bulletin de liaison de la FNPP

Directeur de la publication : Jean Mitsialis

Assistante : Muriel Jourdrein

Graphiste : Gaëlle Kervarec-Le Borgne

FNPP

BP N°14

29393 Quimperlé Cedex

Tél. 09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr

Ont collaboré :

Patrick Zimmermann
Patrice Allin
Jean Lepigouchet
Annick Danis
Christophe Goumas
Claude Bougault
Jean Mitsialis
Alain Scriban
Joël Arvor
Jacques Andrieu

Jackie Plataut
Camille Domingo
Jean-Pierre Fouquet
Dominique Ropars
Christian Guiraud
Patrick Gobbé
Michel Larose
Sonia Broux
Jean-Luc Coret
Gwénoëla de Roton

Denis Cottard
Denis Richard
Jean-Marie Destefani
Paul Luu
Jacques Flatin
Allain Cossé
Antonio Cazzato
Jean-Luc Briault
Landry Métriau
Dominique Eusèbe

Photographes : Jean-Charles Pauvert, Cot&pêche.

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation. Les informations contenues dans le bulletin sont libres et engagent le signataire de l'article. Sans signature, elles engagent l'association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire
n° 0222 G 85896
ISSN 249-9630
Dépôt légal juin 2008

Prix : 4,00 €
Tirage : 20 000 exemplaires

Impression : Jimenez Godoy
Av. de Murcia, 16 - 30007 Murcia, Espagne
Tél. : 672231532

Rejoignez-nous !



Plaisance



La FNPP défend ce à quoi vous tenez...

PLAISANCE & PÊCHE
ÉCORESPONSABLES



une période pilote au travers de laquelle nous ferons remonter aux Autorités vos observations de la pratique, les difficultés ou les améliorations. C'est pourquoi nous continuerons à défendre une mise en œuvre avec des exigences pour 2026, comme par exemple :

- une **déclaration hebdomadaire** (et non journalière) pour alléger la charge administrative ;
- un **accompagnement des pêcheurs** peu familiarisés avec les outils numériques, via les associations ou autres ;
- une **utilisation équitable des données** pour ajuster les quotas et les périodes de pêche, en tenant compte de notre faible impact réel sur les stocks (1 à 3 % des prélèvements totaux) ;
- une **harmonisation des règles entre les façades maritimes** (champs éoliens, parcs marins, zone de protection, ZMEL, etc.) pour éviter les disparités injustes.

Nous veillerons donc à ce que cette réforme ne devienne pas un fardeau, mais un réel outil au service d'une pêche responsable et reconnue à notre avantage.

Toutefois, d'une façon plus générale, les signaux observés au cours de l'année 2025 nous invitent à la **lucidité et à la vigilance**. L'alourdissement excessif des normes, les restrictions parfois incohérentes, l'évocation d'une contribution financière supplémentaire des usagers du littoral qui menace d'alourdir une fiscalité déjà lourde pour les plaisanciers et pêcheurs de loisir ou encore les pressions divergentes exercées au niveau local témoignent d'un contexte mouvant et parfois inquiétant.

Face à ces défis et grâce au réseau structuré que vous représentez, notre force réside dans notre unité et notre exemplarité. Depuis des années, nos associations mènent des actions concrètes pour la préservation des écosystèmes marins : sensibilisation des jeunes, lutte contre le braconnage, participation à des programmes scientifiques et la promotion des bonnes pratiques, représentation dans divers projets locaux. Mais nous ne saurions accepter que la pêche récréative ou la plaisance, pourtant exemplaires en matière d'efforts et de comportements, deviennent à nouveau les variables d'ajustement d'un système en quête d'équilibre. À l'heure où ces lignes sont écrites, nous n'avons pas encore le résultat définitif des négociations en cours sur les quotas 2026 pour la pêche de plaisance. Nous avons toutefois été clairs avec les élus et les autorités sur la nécessité de plus de reconnaissance de vos efforts comme pêcheurs récréatifs, y compris à la veille de la mise en place de la déclaration des pêcheurs et des prises, et cela notamment par un juste partage du meilleur état de certaines ressources. Si ce n'est pas le cas, à la veille d'autres échéances importantes, notre réaction sera d'autant plus ferme et forte, tout en restant constructif.

Notre communauté n'est pas un simple ensemble d'usagers, elle constitue un véritable pilier du littoral français. Elle incarne un modèle d'équilibre entre passion, respect et responsabilité.

Pour cette nouvelle année, et pour un avenir partagé, nous l'aborderons avec **rigueur, dignité, solidarité et détermination**. Je formule trois vœux, **trois engagements que nous porterons ensemble** :

- un **vœu d'unité** : notre cohésion est notre première force. Continuons à nous mobiliser, à échanger, et à défendre nos valeurs communes ;
- un **vœu de constance** : restons fidèles à notre engagement pour une pêche durable, respectueuse de l'environnement et des générations futures ;
- un **vœu d'avenir** : pour que les générations futures puissent continuer à accéder librement, durablement et sereinement à ce patrimoine commun et travaillons ensemble pour que la mer reste un espace de liberté, de partage et de responsabilité, accessible à tous.

2026 doit être l'année où la pêche en mer récréative est enfin reconnue à sa juste valeur : une activité économique majeure, un loisir populaire et intergénérationnel, et un acteur clé de la préservation des milieux marins. **La mer nous unit, qu'elle nous enseigne la patience, le respect, la persévérance, l'humilité et le courage.**

Ce sont ces mêmes vertus que je souhaite voir guider notre action collective tout au long de cette nouvelle année. En 2026, continuons à incarner ces valeurs. Soyons fiers de notre engagement, exigeants sur nos pratiques, et fermes dans nos revendications. Soyez assurés de mon engagement total et loyal. **Ensemble, faisons de 2026 une année de progrès, de dialogue et de reconnaissance de la pêche récréative.**

Je vous remercie pour votre confiance renouvelée et vous adresse, pour vous et vos proches, mes vœux les plus sincères pour 2026.

Jean Mitsialis
président de la
FNPP et
co-président
de la CML



Pour une pêche de loisir libre, durable et respectée

fnpp.fr



La Confédération Mer et Liberté salue la nomination de Catherine Chabaud comme ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche. Nous partageons sa volonté de « maritimer les esprits », mais rappelons que cette ambition ne pourra se concrétiser sans la pleine reconnaissance de la pêche récréative et de la plaisance, piliers populaires et responsables du littoral français.

Un poids social, économique et politique majeur

Avec plusieurs millions de pratiquants, la plaisance et la pêche de loisir en mer représentent la première activité maritime populaire de notre pays et demeurent des vecteurs d'identité, de cohésion sociale et d'attractivité territoriale. Leur poids économique est de plus de 4 milliards d'euros par an, supérieur à celui de plusieurs filières maritimes professionnelles.

Une activité respectueuse de la ressource

Contrairement à certaines idées reçues, la pêche récréative est très faiblement consommatrice de la ressource halieutique (1 à 3 %). Les plaisanciers et les pêcheurs de loisir, premiers témoins de la dégradation du milieu marin, contribuent activement à la préservation des océans et à la diffusion d'une culture maritime responsable.

Une force électorale

Au-delà de son poids économique et environnemental, la pêche récréative et la plaisance représentent aussi une force électorale. **Plusieurs millions de Français pratiquent cette activité et aspirent à être entendus car impliqués** dans la vie locale, les associations et la préservation de leur littoral. **Les ignorer serait se priver d'une des plus puissantes dynamiques populaires du monde maritime français et les transformer en militants.**

Nous saluons les propos de la ministre lorsqu'elle évoque la concertation entre les usagers. Mais cette concertation doit désormais se traduire par des réalités concrètes. La Confédération Mer et Liberté réaffirme son souhait d'un dialogue constructif avec la ministre et ses services. Nous avons déjà demandé à rencontrer Madame Catherine Chabaud afin de partager nos propositions, fondées sur l'expérience du terrain, la connaissance du milieu marin et la conviction de travailler pour l'avenir de nos océans. **Nous ne demandons pas des privilèges, mais la reconnaissance légitime d'une communauté maritime qui pèse, agit pour le bien commun et vote.**

Rencontre avec Éric Banel, directeur général des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture

Le 24 septembre, sous l'égide de la Confédération Mer et Liberté (CML) au sein de laquelle la FNPP œuvre assidûment, Christophe Goumas et Patrick Zimmermann ont rencontré le Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) lors du salon du Grand Pavois à la Rochelle.

Plusieurs sujets ont été évoqués dont notamment ceux, majeurs, de l'enregistrement des captures des espèces sensibles et du projet d'arrêté afférent ; tout comme de l'étude concernant le bar (*Dicentrarchus Labrax*) du Conseil international pour l'exploration de la mer (Ciem). Ce dernier organisme, qui constitue la principale source des avis en matière de gestion des environnements marins de l'Atlantique a observé une amélioration de la ressource en bars. Aussi, des augmentations de quotas pour la pêche professionnelle pourraient être annoncées lors de la prochaine réunion des ministres de l'Union européenne en décembre prochain.

Dans ce cadre favorable et tout en restant prudent sur la réalité des stocks, il a été demandé par nos deux ambassadeurs, de revoir les limitations imposées aux pêcheurs récréatifs.

La commission pêche de la CML est actuellement en train d'étudier les différentes possibilités. La FNPP propose :

- de nouvelles modalités de calcul de l'impact sur la ressource (« bag limit » mensuel ou annuel mais non plus journalier) ;
- une augmentation de ce « bag limit » en corrélation avec les évolutions des quotas des professionnels.

Un « bag limit » journalier de trois à quatre bars par pêcheur serait indolore pour la ressource et à défaut, il serait cohérent de réfléchir à un « bag limit » annuel sur l'ensemble des façades Atlantique et Manche et mer du Nord.



Rencontre entre la Confédération Mer et Liberté et Catherine Chabaud, ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche



Photo ci-dessus de gauche à droite :

Alain Scriban (CML), Jean Mitsialis (co-président CML), Catherine Chabaud, Gérard Peroddi (co-président CML) et Patrick Zimmermann (CML)

En réaction à ses premières déclarations, la CML a saisi Catherine Chabaud, ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche pour rappeler l'importance de la pêche en mer récréative et de la plaisance : plusieurs millions de pratiquants toutes générations confondues représentant un poids social et économique incontournable (plus de 4 milliards d'euros). Dans ce contexte, la ministre a souhaité rencontrer la Confédération. Cette réunion a eu lieu le 25 novembre 2025 en présence notamment des deux co-présidents Jean Mitsialis et Gérard Peroddi, et d'un représentant de la DGAMPA.

La CML répondant au souhait même des Autorités de **rassembler les cinq fédérations de la pêche en mer récréative et de la plaisance sous une même bannière pour devenir le principal interlocuteur reconnu** pour représenter l'ensemble des plaisanciers et des pêcheurs récréatifs en mer, le rôle éducatif, social et environnemental majeur joué par plusieurs centaines de ses associations sur l'ensemble du littoral a été mis en avant. Elles sont de plus le reflet concret d'une présence et d'une expérience de terrain sans équivalent.

La position de la CML comme partenaire responsable et structuré pour accompagner l'État dans la mise en œuvre d'une politique maritime éclairée, durable et socialement juste, a été particulièrement soulignée.

Plusieurs thèmes de préoccupation ont pu être évoqués, comme la présence ou la consultation systématique de la CML dans les décisions nationales, régionales et locales concernant directement ou indirectement, la mer, les ressources et les littoraux ; de même a été abordé le cumul des contraintes pour les pêcheurs récréatifs sans reconnaissance suffisante ni compensation de leurs efforts pour préserver de façon responsable la ressource et l'environnement depuis de longues années.

Concernant la mise en place de la **déclaration des pêcheurs et des captures des espèces sensibles en janvier 2026**, tout en étant une démarche responsable qui devrait permettre de mieux estimer notre

importance comme la part relative des prélèvements de la pêche récréative sur la ressource, plusieurs questions sur la façon de procéder et leur influence sur son acceptabilité ont été soulevées.

Bien entendu, le cas des différentes espèces sensibles pour nous tous (bar, lieu jaune, maquereau, thon...) a été évoqué dans le contexte de la position défendue par la France lors de la réunion sur les TAC et quotas de début décembre au niveau européen. Sachant que la part prélevée par la pêche récréative sur la ressource reste très modeste, cette dernière ne saurait être la variable d'ajustement de décisions prises dans d'autres contextes. Enfin, d'autres questions concernant les ports (ZMEL), la taxe TAEMUP, les parcs marins et éoliens, les zones de protection forte, les interdictions sur les pompes à ver, la demande d'un moratoire de 10 ans sur le plomb etc. ont été mises en avant.

La ministre a fait part de son appréciation du rôle joué par la CML et de ses fédérations qui reflète les diverses facettes de nos activités de pêche récréatives et de la plaisance, y compris par le réseau structuré qu'elle constitue sur le terrain et le rôle joué par ses associations dans leur action éducative, sociale et environnementale. Elle s'est engagée à approfondir chacune de nos revendications, y compris à court terme en termes de compensation des efforts entrepris.

La Confédération Mer et Liberté écartée des Assises de l'économie de la mer : un silence regrettable

La Confédération Mer et Liberté (CML) déplore de n'avoir pas été conviée aux Assises de l'économie de la mer, alors même qu'elle représente une part essentielle du monde maritime : celle des usagers populaires de la mer, pêcheurs de loisir, navigateurs et plaisanciers, acteurs du littoral au quotidien.

Alors que le salon Le Mille Sabords vient de clore ses portes, cette absence d'invitation, traduit une méconnaissance du rôle majeur que joue la pêche récréative dans l'économie bleue : **plus de 2,5 millions de pratiquants, des milliers d'emplois directs et indirects, un poids économique supérieur à 4 milliards d'euros**, et surtout un engagement constant pour la préservation du milieu marin. C'est sans compter sur l'incompréhension suscitée auprès de ces millions de citoyens. La CML œuvre pour une cogestion apaisée des usages de la mer, la durabilité des ressources et la vitalité des territoires littoraux. Exclure cette voix, c'est priver le débat d'un

acteur constructif, porteur d'une vision équilibrée et responsable entre développement économique, liberté d'usage et protection de la biodiversité.

Nous appelons le Gouvernement et les organisateurs à ouvrir enfin ces assises à l'ensemble des composantes du monde maritime, sans distinction ni oublié. La mer appartient à tous ; elle mérite que toutes ses voix soient entendues, y compris celles de celles et ceux qui la vivent, la respectent et la transmettent chaque jour.

L'essor des bateaux transportables

La physionomie de nos ports de plaisance a bien changé. De la saturation des emplacements sur pontons, nous sommes passés à la saturation des places de parking par la présence de remorques. Cet engouement progressif pour le bateau transportable, essentiellement le semi-rigide, n'est plus à démontrer. Plusieurs raisons expliquent cet intérêt qui n'est pas sans poser ponctuellement quelques problèmes.

Les raisons de cette évolution

Les plongeurs et pêcheurs sous-marins sont depuis plusieurs décennies des utilisateurs intensifs d'embarcations sur remorque, en particulier les gonflables. Les célèbres pneumatiques *Mark II* ou *Commando 4* avaient une cote particulière auprès de cette population qui cherchait des bateaux légers et stables. Autre avantage, la possibilité de changer de zones de plongée rapidement. Leur faible encombrement permettait une mise à l'eau sur des cales, voire des plages, difficilement accessibles à d'autres types de bateaux. Enfin, la remontée à bord d'un pneumatique est bien plus aisée que sur une coque de type open ou une vedette. Pour les mêmes raisons, les services d'intervention ou de servitude en mer (SNSM, pompiers, gendarmerie, armées...) ont également rapidement adopté ces embarcations.

Au début des années 90, la saturation des ports de plaisance et des zones de mouillage sur corps-mort, souvent plus d'une dizaine d'années d'attente pour obtenir un emplacement, était telle que certains pêcheurs virent cette solution du transportable comme une réelle alternative. Le choix des mises à l'eau, en fonction des conditions météo ou des espèces recherchées, présentait un autre avantage. La fin du carénage annuel, et l'utilisation d'antifouling, était également perçue comme un autre point positif.

Cette évolution est constante. Bon nombre de pêcheurs ont abandonné la vedette ou le pêche promenade classiques au profit d'un bateau sur remorque, ceci malgré une relative amélioration des conditions d'attribution d'emplacements sur pontons.

Les motorisations

Le progrès des motorisations hors-bord qui équipent de façon quasi systématique les bateaux transportables, est une autre raison à cet engouement. Pendant longtemps, ces moteurs étaient considérés peu fiables et gourmands en carburant. L'apparition du 4 temps à la fin des années 90 a été une petite révolution. Cela s'est traduit par la mise sur le marché de mécaniques de bien meilleure qualité proposant des consommations en forte baisse. La généralisation de l'injection a encore amélioré ces dernières. Actuellement, il n'est pas exceptionnel de voir des motorisations autour des 200 CV affichant une moyenne de 1 l d'essence pour parcourir un mille. C'était ce qu'approximativement un moteur de 40 CV des années 80 consommait.

Autre avantage, et non des moindres, la possibilité de relever le moteur en cas d'engagement de l'hélice dans un bout ou un filet dérivant.



Le hors-bord équipe désormais une gamme de bateaux de plus en plus large. Pas uniquement des transportables mais également des unités de taille bien plus importante. Le moteur in-bord, souvent diesel, plébiscité pendant longtemps par les plaisanciers, est progressivement délaissé. La différence de prix entre essence et gasoil, qui s'est considérablement resserrée, et un coût d'entretien plus élevé ont tendance à rendre le moteur fixe moins attrayant. Le nombre de marques sur le marché s'est relativement réduit. Les japonais Yamaha, Honda, Suzuki ou Tohatsu restent toujours bien présents sur le marché du hors-bord, de même que l'italien Selva. Depuis, l'arrêt d'Evinrude en 2020, Mercury est devenu la seule marque américaine disponible à la vente, avec une gamme très complète. Les moteurs chinois Hida ou Parsun arrivent également sur le marché européen en offrant souvent des mécaniques d'inspiration japonaise avec des tarifs intéressants.

Le hors-bord électrique connaît un réel essor depuis quelques années. Très présent dans les petites puissances, idéal en moteur d'appoint ou pour équiper les annexes, il commence à se développer dans les gammes intermédiaires.

On assiste, notamment sur les réseaux sociaux, à beaucoup de discussions sur la pertinence de choisir telle ou telle marque. Elles ont toutes atteint un niveau de fiabilité suffisant pour satisfaire les plaisanciers les plus exigeants. Le choix se fera plutôt en fonction de la proximité d'un concessionnaire.

Quel bateau transportable ?

On peut estimer que l'offre est assez pléthorique. Entre les gammes de coques open ou de pneumatiques semi-rigides, le choix est très vaste. Tout cela dépendra du budget et/ou du programme. Le prix des bateaux a toutefois considérablement augmenté depuis la crise Covid. Mais il est encore possible d'acquérir des bateaux relativement confortables avec un budget contenu.

Même si le semi-rigide est de plus en plus présent sur nos cales, son utilisation ne sera pas toujours adaptée à certains usages. Le plaisancier pêchant régulièrement aux casiers, au filet ou palangre aura cette appréhension de percer un flotteur. Bien que la qualité des matériaux ait fortement évolué, on le verra plus tard, cette crainte est assez légitime.





La coque open

Dans cette situation, la **coque open en polyester ou aluminium** sera privilégiée. Ici, pas de craintes à avoir avec un hameçon ou une épine dorsale de poisson. Ces embarcations présentent en outre l'avantage, par rapport au semi-rigide, de **disposer, à taille équivalente, de plus d'espace et de rangements**. Autre point positif, comparativement la **coque open demandera un budget moindre que le semi-rigide**. Il est actuellement encore possible de trouver quelques packages de 5 m avec un moteur de 50 cv autour des 20 000 €. **L'inconvénient de la coque open sera souvent son poids par rapport à un semi-rigide de même taille**. Cette masse supplémentaire obligera parfois à opter pour une motorisation plus importante, augmentant encore ce poids, entraînant l'usage d'une remorque d'un gabarit supérieur. Une coque de plus de 6,50 m nécessitera souvent d'utiliser un modèle double essieu, avec toutes les contraintes en termes de véhicule tracteur et de permis. Cet aspect limitera donc l'intérêt *transportable* à des unités de taille moyenne jusqu'à 6 m.

Parmi les marques à retenir, on pourra citer Boston Whaler, qui reste du haut de gamme très réputé, les Jeanneau Cap Camarat ou Ocqueteau Abaco très prisés en France ou encore Quicksilver qui offre des packages intéressants.

Le semi-rigide

Le semi-rigide est d'une **conception plus récente**. Avant lui, le pneumatique à fond souple a connu sa première reconnaissance avec la traversée de l'Atlantique en 1952 par Alain Bombard sur une embarcation de 4,70 m, un Zodiac *Mark III* de série dont la solidité et la stabilité, même dans une mer formée, a impressionné. Le succès du pneumatique a réellement commencé à compter de cette date.

L'apparition de bateaux carénés date du début des années 70. En France, Paul Brot a été un précurseur dans la fabrication et la commercialisation des semi-rigides, avec sa marque PB Marine. Mais l'essor de ce type d'embarcations a vraiment commencé au milieu des années 80 avec des gammes de bateaux grand public, tels les explorer Bombard ou les pro System Zodiac, puis des marques étrangères, comme l'espagnol Narwhal. Ces modèles de taille modeste, jusqu'à 5,50 m, rencontrent un vif succès. Les flotteurs souvent en PVC permettent **une fabrication semi-industrielle synonyme d'un coût moins élevé** que l'Hypalon. Ce dernier matériau plus résistant et avec une meilleure longévité est toutefois plus cher à produire et nécessite un assemblage manuel.

La clientèle du semi-rigide a dès lors commencé à évoluer. Outre les plongeurs, premiers inconditionnels du semi-rigide, les pêcheurs à la canne ont compris l'intérêt de s'en équiper. Leur stabilité à l'arrêt, leurs qualités marines et leur relative légèreté en ont fait une embarcation idéale.

Actuellement, les marques présentes sur le marché sont très nombreuses et faire un choix n'est pas toujours des plus simple. Les carènes typées anglaises, les Britanniques ayant été particulièrement innovateurs dans la conception des coques de semi-rigides, sont très appréciées. Il s'agit souvent de bateaux étroits dotés de V profonds garantissant un passage remarquable dans la mer formée. Plusieurs marques de RIBs (Rigide Inflatable Boats) connaissent un fort succès en France.

Les conceptions françaises ne sont pas en reste. Outre Zodiac, des marques comme Zeppelin ou Ribwest proposent des bateaux haut de gamme, de réalisation robuste, particulièrement adaptées à un usage intensif et aux mers difficiles.

D'autres fabricants se positionnent sur des unités aux prix plus abordables, souvent construites en Chine. Ce sera un choix idéal pour un premier achat.

Une certitude, la taille des bateaux a considérablement augmenté depuis l'arrivée des premiers semi-rigides. Un modèle de 5 m fait actuellement figure de petite unité alors qu'au début des années 90 il s'agissait d'un bateau de belle taille. Les unités de 7 m et plus sont devenues courantes. Il faut y voir le souhait de bénéficier d'un plus grand espace intérieur et d'un meilleur comportement marin. **Mais cette augmentation de taille implique de nouvelles contraintes, notamment liées à la remorque. Il convient d'être particulièrement vigilant lors de l'acquisition du bateau et un sous-dimensionnement de cette remorque, pour des raisons de coût ou de permis, est un mauvais calcul avec, entre autres, un risque d'usure prématurée et de casse.**

Les infrastructures portuaires

Une autre contrainte s'est greffée au fort développement des bateaux transportables, celle des infrastructures susceptibles d'accueillir cette nouvelle génération de plaisanciers. Dans bon nombre de ports, les cales de mise à l'eau et le stationnement nécessaires n'ont pas forcément suivi cette évolution.

Une récente étude menée sur la pêche récréative en mer d'Iroise fait état de l'usage de semi-rigides par 35 % des personnes consultées. L'encombrement des parkings et des rampes de mise à l'eau en période estivale, et des tensions que cela génère souvent par le manque de discipline de certains usagers, démontrent la difficulté à apporter une réponse adaptée à cette évolution. L'importance de certains ensembles tractés, voiture et remorque, impose de disposer de grandes aires de stationnement. De même, de nombreuses cales existantes ne sont pas toujours adaptées à la mise à l'eau de bateaux de taille assez importante ou pour absorber un trafic en constante progression.

Certaines communes littorales ont bien appréhendé ce sujet et ont mis en service cales et stationnements répondant à ce besoin. Mais ces nouveaux équipements sont coûteux et on assiste à une inflation des tarifs pour les mises à l'eau. Si les infrastructures proposées sont de qualité, en offrant un véritable service aux plaisanciers, les prix annoncés peuvent se justifier. Cependant, dans certains cas, cette nouvelle forme de plaisance a juste été perçue comme une manne financière potentielle. Il est important de noter que plusieurs sites internet proposent des cartes détaillées, avec avis sur les facilités et conditions d'utilisation ainsi que les tarifs éventuels.

Adaptation nécessaire des comportements

Comme évoqué précédemment, ces embarcations sont actuellement choisies par nombre de plaisanciers du fait, notamment, de leur potentiel de vitesse, avec la possibilité de changer rapidement de zones de pêche. **Mais ceci doit se faire dans le respect des autres usagers, plaisanciers et professionnels, et des réglementations en vigueur.** Pendant les trois mois de la campagne de thon, on assiste fréquemment à des courses effrénées derrière les chasses. Ces situations peuvent générer des tensions sur les plans d'eau. Il convient de rappeler que la mer est suffisamment grande pour permettre à tout le monde de pêcher de façon sereine.

Le bateau transportable est devenu une composante incontournable de la plaisance. Mais il s'agit d'une évolution qu'il ne faut pas opposer aux autres usages. Les emplacements au ponton et sur corps-mort présenteront toujours l'indéniable intérêt de la facilité, de la tranquillité et souvent de la convivialité. De même, autre possibilité intermédiaire, le port à sec est une alternative qui séduit un nombre croissant de plaisanciers.

Joël Arvor
pour la commission plaisance

Les recommandations de capture maximale du bar pour 2026 font beaucoup parler dans le monde de la pêche récréative et suscitent de l'étonnement, voire de l'incrédulité (Chalmandrier 2025) (ICES 2025a). Pour comprendre ces revirements du Ciem (Conseil international pour l'exploration de la mer), il faut reprendre les recommandations émises par ce dernier et les règlements prononcés par le conseil de l'Europe (ICES 2025a) (règlement (UE) 2025/202).



Bar européen (*Dicentrarchus labrax*)



Historique des recommandations et réglementations

Le bar européen (*Dicentrarchus labrax*) est l'une des espèces les plus prisées de l'Atlantique Nord-Est par les pêcheurs professionnels, mais aussi par les pêcheurs récréatifs. Au début des années 2010, les pêcheries du sud de la Manche et de la mer du Nord ont montré des signes marqués de déclin des prises de bars, ce qui a été à l'origine de conflits entre pêcheurs professionnels et pêcheurs récréatifs. Depuis 2015, la Commission européenne a dû prendre des mesures d'urgence pour sa conservation.

Le bar européen s'étend depuis les côtes de l'Écosse et de la Norvège jusqu'à celles du Maroc, en passant par la mer Méditerranée et la mer Noire. Ses habitats essentiels varient au cours de son cycle de vie. La reproduction se déroule généralement au large. La dérive des œufs et des larves vers des estuaires ou des zones côtières abritées, favorise la survie et la croissance des juvéniles. Ces nurseries accueillent les jeunes poissons jusqu'à leur maturité, atteinte à environ 35 cm pour les mâles et 42 cm pour les femelles. Les adultes alternent entre migrations saisonnières vers les zones côtières ou littorales d'alimentation et les zones de reproduction au large.

Les premières recommandations internationales considéraient le bar de l'Atlantique Nord-Est comme un stock unique. Des considérations pratiques ont ensuite conduit les experts à distinguer quatre stocks. Le 48° parallèle nord sépare ainsi le « stock nord », comprenant la mer d'Irlande, la mer Celtique, la Manche et le sud de la mer du Nord, et le stock du golfe de Gascogne. Les deux autres stocks sont situés en Irlande du Sud et en Écosse occidentale, d'une part, et au Portugal et dans le nord de l'Espagne, d'autre part. Depuis, le Ciem souligne régulièrement la nécessité de poursuivre les recherches sur la structure spatiale de cette population.

Pour le stock nord, de mauvais recrutements et une augmentation de la mortalité par pêche ont fait baisser régulièrement la biomasse à partir de 2010, jusque sous la biomasse limite de référence en 2015. Le stock était alors surexploité avec une mortalité par pêche supérieure à la FRMD³. En réponse aux recommandations du Ciem, la Commission Européenne a édicté un règlement le 26 janvier 2015 interdisant la pêche du bar au chalut pélagique du premier janvier au 30 avril de chaque année (règlement d'exécution (UE) 2015/111 de la commission du 26 janvier 2015).

Au cours des recommandations suivantes, le Ciem a plusieurs fois mentionné que l'absence de données provenant de la pêche récréative diminuait la validité de leurs estimations. En 2022, la Commission européenne a demandé au Ciem de lui fournir des scénarios sur l'impact des limites de prises appliquées à la pêche récréative sur le maintien des stocks de bar dans le golfe de Gascogne sud (ICES 2022). Les principaux résultats montrent :

- la ventilation des captures entre les pêcheries commerciales et récréatives dépend principalement des mesures de gestion appliquées aux pêcheurs en mer récréatifs, notamment de la limite de prises journalières ;
- la mortalité totale ($F = 0,135$) reste constante dans tous les scénarios ;
- les captures totales avoisinent 3 400 tonnes, avec une légère redistribution entre pêche commerciale et récréative ;
- le stock reproducteur (SSB) reste stable, avec une hausse estimée de +1,3 % ;
- l'effet des limites de prises supérieures à trois poissons/jour est négligeable sur la dynamique du stock.

L'avis du Ciem pour 2024 recommandait une baisse des captures de bars pour la zone 8ab de 22 % et une augmentation de la maille à 42 cm. La DG MARE à Bruxelles a demandé à l'Ifremer d'évaluer les conséquences de cette baisse en termes de baisse des quotas et d'impact socio-économique à la fois pour la pêche commerciale, et la pêche récréative (Vermard et al. 2023).

En ce qui concerne la pêche professionnelle le chiffre d'affaires lié à la pêche du bar dans le golfe de Gascogne a été estimé à près de 26,5 M€ (26,5 millions d'euros) (Vermard et al. 2023). La perte théorique pour les pêcheurs professionnels serait de 5,8 M€ (26,5x0,22). Mais les navires de la flottille pêchant le bar du Golfe de Gascogne pêchent aussi plusieurs espèces de poissons au cours de l'année sur lesquelles ils peuvent se reporter.

Pour la pêche récréative, la réduction du « bag-limit » à 1 bar par pêcheur et par jour (2 en 2023) se traduirait par tableau :

- une diminution de 140 tonnes des captures de la pêche récréative, compensée par plus de 136 tonnes de captures commerciales, pour un impact global neutre sur le stock (SSB inchangée) ;
- la pression de la pêche commerciale augmenterait légèrement ($F_{bar} + 7\%$), mais la mortalité totale resterait stable.

Comparaison des scénarios de gestion du bar dans le golfe de Gascogne (Divisions 8.a-b)

Indicateurs	Limite = 2 bars/ jour/pers.	Limite = 1 bar/ jour/pers.	Évolution estimée
Captures totales (toutes pêches confondues, t)	2 642	2 646	≈ 0 %
Débarquements commerciaux (t)	1 906	2 042	+ 136 t
Captures récréatives (t)	620	480	- 140 t
Rejets commerciaux (t)	116	124	+ 8 t
Mortalité totale par pêche (Fbar)	0,129	0,129	≈ 0 %
Mortalité due aux captures commerciales (Fbar)	0,098	0,105	+ 7 %
Mortalité due aux captures récréatives (Fbar)	0,031	0,024	- 23 %
Biomasse de reproducteurs (SSB au 1/01/2025, t)	14 509	14 508	≈ 0 %

En considérant un prix moyen du bar en criée d'environ 15,50 €/kg (Vermard et al. 2023) et une VAB (Valeur ajoutée brute) d'environ 60 % du chiffre d'affaires pour la pêche artisanale (ratio Ifremer/SIH^o), le gain potentiel pour la pêche commerciale s'établit à (140 t x 15,5 €/kg) **1,612 M€ de chiffre d'affaires et à une VAB à (1,612 M€ x 0,6) : 0,967 M€ de Valeur ajoutée brute pour la flotte professionnelle.**

L'impact sur l'activité économique des pêcheurs récréatifs est plus complexe à analyser. En effet, les poissons pêchés par les pêcheurs en mer récréatifs ne sont pas vendus. Donc ils ne perdent pas d'argent. Par contre, ils continuent à avoir des dépenses liées à la pratique de la pêche, bien que certaines soient fixes et non affectées pas la réduction des prises. La perte la plus importante est probablement celle de valeur économique rattachée à la pêche du bar. Selon Andrews (Andrews et al. 2021), dont l'étude a été présentée dans le numéro 86 de la revue Pêche Plaisance de la FNPP (Martinez Luc et al. 2025). Les pêcheurs en mer récréatifs britanniques sont prêts à payer en moyenne 36 € par an pour avoir le droit de conserver un bar de 42 cm à chaque sortie. **En appliquant la valeur de cette disposition à payer (DAP) au scénario de réduction de 140 tonnes de captures récréatives dans le Golfe de Gascogne, on obtient une disposition à payer des pêcheurs comprise entre 4,2 et 6,3 M€, soit environ 5 M€ en moyenne (valeurs 2021).** Cette valeur, issue d'un échantillon britannique, est transférée ici à titre indicatif pour les pêcheurs français du golfe de Gascogne, dont les pratiques et les motivations sont similaires.

La DAP représente le surplus de dépenses que les pêcheurs récréatifs sont prêts à engager pour satisfaire leur loisir. C'est le produit de l'activité du pêcheur en mer récréatifs (comme le tonnage de poissons capturés est le produit de l'activité de la pêche commerciale). Il doit être intégré dans le calcul de la perte de la contribution économique de la pêche en mer récréative à l'économie d'une région.

Pour les 150 000 à 200 000 pêcheurs de bars concernés de la région Aquitaine, cela représenterait une perte de contribution de 5 à 7 M€, bien plus que les 1,612 M€ gagnés par la pêche commerciale et autant, voire plus, que la perte de chiffre d'affaires de la pêche commerciale du bar dans le golfe de Gascogne. Les pêcheurs récréatifs en mer apportent donc une contribution indispensable à la gestion de la ressource. Leur contribution à l'économie d'une région est primordiale. Ils sont aussi, par l'intermédiaire de leurs fédérations réunies au sein du CML, favorables de cette façon à la déclaration des pêcheurs pour permettre l'obtention de données plus fiables concernant la plaisance.

Donner la priorité aux pêcheurs professionnels, comme ce fut publiquement récemment le cas, ne semble traduire qu'une vision restreinte de la problématique. Tous les acteurs qui sont parties prenantes de la gestion de la ressource et de la valorisation économique de la pêche devraient pouvoir participer à la décision publique, en concertation.

Début 2025, l'UE a publié une nouvelle réglementation pour la pêche du bar (règlement (UE) 2025/202 du conseil 2025). Au nord du parallèle 48°N, du 1^{er} janvier au 31 janvier 2025 et du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2025 : pas plus de deux spécimens de bar ne peuvent être capturés et détenus par pêcheur et par jour, y compris depuis la côte. Au sud du parallèle 48°N, pas plus d'un spécimen de bar ne peut être détenu par pêcheur et par jour. La taille minimale de conservation pour le bar européen est de 42 cm.

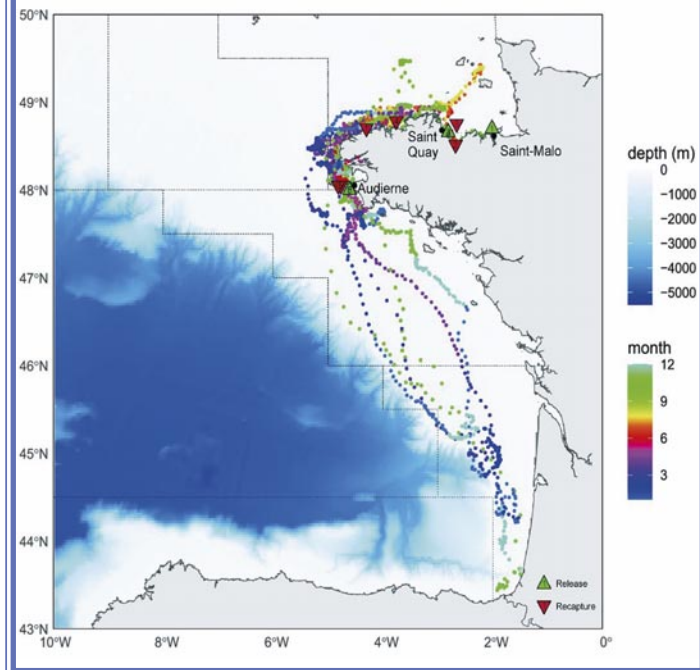
Structure spatiale du bar européen de l'Atlantique Nord-Est

La dynamique interne et la structure des populations sont façonnées par les déplacements et les migrations des animaux (de Pontual et al. 2023). Initialement considérée comme un stock unique, la population de bar européen a été séparée en quatre stocks distincts. Mais cette structure était partiellement remise en cause. Une équipe de chercheurs a mené, entre 2014 et 2016, un programme de marquage électronique à grande échelle de bars sur dix sites le long de la côte française, de Dunkerque (sud de la mer du Nord) à Capbreton (sud du golfe de Gascogne) (de Pontual et al. 2023). Sur 1 220 enregistreurs de données (DST) déployés, 482 ont été récupérés en novembre 2022. Environ la moitié d'entre eux couvraient une durée au moins égale à une période de migration potentielle de reproduction.

1 220 poissons ont été marqués et 482 poissons marqués ou des marques seules ont été retrouvés pour une durée maximale d'observation entre 579 jours et 1 474 jours. 364 trajectoires ont pu être reconstituées.



Sept trajectoires typiques reconstruites à partir des données DST de bars marqués dans la Manche occidentale



ICES J Mar Sci, Volume 80, Issue 6, August 2023, Pages 1606–1618,
<https://doi.org/10.1093/icesjms/fsado87>

The content of this slide may be subject to copyright: please see the slide notes for details.

Cette étude confirme la **forte fidélité** de l'espèce à ses zones d'alimentation estivales et à ses zones de reproduction hivernales, tout en révélant une **connectivité importante** entre les régions actuellement considérées comme appartenant à des stocks distincts. **Ce résultat est important car il implique de revoir la méthode d'évaluation des stocks de bars dans une région.** Pour cela, il faudrait développer un modèle de dynamique de population spatialement structuré, fondé sur les données de marquage, afin d'estimer les taux de migration et de mortalité.

Les recommandations de capture maximale du bar pour 2026

Pour reprendre les propos de Mathieu Voillez (Chalmandrier 2025), les mesures de gestion très fines du stock de bars et les nouveaux modèles d'analyse (stratification des prises selon le type de flottille et modèles de dynamique spatiale des populations) ont permis d'améliorer l'estimation des stocks. L'avis du Ciem qui est purement scientifique tient compte de ces nouvelles données (ICES 2025b). Il ne se traduira pas forcément par un doublement de l'autorisation des prises, mais au moins par un accroissement.

C'est pourquoi, dans ce contexte général favorable à un élargissement des quotas de prélèvement des bars, il est impératif que la pêche en mer récréative soit prise en considération de la même façon. En effet, la plaisance ayant déjà concédé des efforts importants depuis plusieurs années via des quotas inégaux et persistant malgré l'accroissement de la taille à 42 cm, les pouvoirs publics ne peuvent pas non plus ignorer l'impact économique majeur de la pêche de plaisance en mer au regard de sa disposition à payer.

Revendication FNPP

Avec l'enregistrement des captures à compter du 10 janvier 2026, nous disposerons d'un véritable outil de traçabilité qui permettra un pilotage fin, transparent et contrôlable de l'impact de la pêche récréative sur la biomasse du bar. Dans ce cadre et compte tenu des études du Ciem qui prévoit une amélioration des stocks, **nous réclamons avec force auprès de la DGAMPA la mise en place d'un dispositif d'un quota journalier lisible (trois à quatre bars/jour selon la saisonnalité et hors période de repos) et à défaut, un quota annuel raisonnable.** Ce dispositif dual, quasiment indolore pour la biomasse et parfaitement compatible avec les exigences scientifiques du Ciem ainsi que l'esprit du nouveau contrôle voulu par les États, garantit une gestion durable du stock et une meilleure acceptabilité sociale au vu de l'empilement des contraintes.

1 Recrutement : le recrutement désigne le nombre de jeunes individus qui ont survécu à la phase larvaire et qui ont atteint une taille suffisante pour être capturables par les engins de pêche.

2 Biomasse : la biomasse, ou l'indice de la biomasse, est le poids total d'une espèce de poisson donnée dans une zone à un moment précis.

3 FRMD : Pression de pêche permettant d'obtenir le Rendement maximal durable.

4 SIH signifie Système d'Information Halieutique. C'est la base de données nationale gérée par Ifremer (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), qui centralise toutes les informations relatives aux activités de pêche professionnelle en France.

Références

Andrews B, Ferrini S, Muench A, Brown A, Hyder K. Assessing the impact of management on sea anglers in the UK using choice experiments. *Journal of Environmental Management*. 1 sept 2021;293:112831.

Chalmandrier P, propose recueillis parentretien. « Les nouveaux modèles scientifiques montrent que les stocks de bar se portent mieux » [Internet]. *Le marin*. 2025 [cité 18 oct 2025]. Disponible sur : <https://lemarin.ouest-france.fr/peche/entretien-les-nouveaux-modeles-scientifiques-montrent-que-les-stocks-de-bar-se-portent-mieux-24f81c68-8d5c-11fo-b721-bo6ecd26fbd1>

de Pontual H, Heerah K, Goossens J, Garren F, Martin S, Le Ru L, et al. Seasonal migration, site fidelity, and population structure of European seabass (*Dicentrarchus labrax*). *Grabowski J*, éditeur. *ICES Journal of Marine Science*. 11 août 2023;80(6):1606-18.

ICES. EU request 2022 [Internet]. ICES Advice : Technical Services ; 2022 déc. Disponible sur : https://ices-library.figshare.com/articles/report/EU_request_on_inclusion_of_catch_scenarios_tables_disaggregating_total_removals_into_commercial_landings_recreational_removals_and_commercial_discards_for_sea_bass_Dicentrarchus_labrax_in_divisions_8_a_and_8_b_northern_and_central_Bay_of_Bi/21631958/1

ICES. Benchmark workshop on selected sea bass stocks (WKBSEABASS) [Internet]. ICES Scientific Reports ; 2025a. Disponible sur : https://ices-library.figshare.com/articles/report/Benchmark_workshop_on_selected_sea_bass_stocks_WKBSEABASS_/25002488

ICES. ICES Advice on fishing opportunities. [Internet]. ICES Advice : Recurrent Advice ; 2025b p. 580781 Bytes. Disponible sur : https://ices-library.figshare.com/articles/report/Seabass_i_Dicentrarchus_labrax_i_in_Divisions_4_b_c_7_a_and_7_d_h_central_and_southern_North_Sea_Irish_Sea_English_Channel_Bristol_Channel_and_Celtic_Sea_/27202527

Martinez Luc, Scriban Alain, Danis Annick. Contribution économique de la pêche récréative en mer. *Revue Pêche Plaisance*. juin 2025 ; (86).

Règlement d'exécution (UE) 2015/ 111 de la commission du 26 janvier 2015. 2015/111. Disponible sur : https://eur-lex.europa.eu/eli/reg_impl/2015/111/oj/eng

Règlement (UE) 2025/202 du conseil. janv 30, 2025. Disponible sur : <http://data.europa.eu/eli/reg/2025/202/oj/fra>

Vermard Y, Drogou M, Le Grand C, Macher C, Woillez M, Le Grand C, et al. Évaluation de l'impact de scénarios de mesures de gestion sur les stocks de bar et de lieu jaune dans le golfe de Gascogne, ainsi que de mesures de gestion pour la pêche récréative du lieu jaune de mer Celtique et dans le golfe de Gascogne. 27 nov 2023 [cité 26 oct 2025]; disponible sur : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00875/98688/>



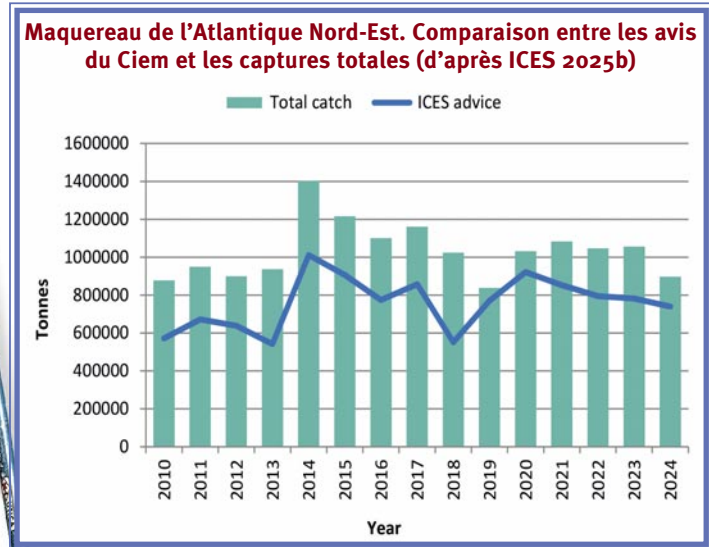
Stock de maquereaux : entre incrédulité et effondrement

Le mois d'octobre a été marqué par un avis du Conseil scientifique pour l'exploration de la mer (Ciem) qui a proposé une réduction des prélèvements de la pêche sur le stock de maquereaux de 70 % pour éviter une disparition du stock (ICES 2025a). Aussitôt toute la presse halieutique s'est émue du constat, chacun apportant son analyse et sa solution.

Les recommandations du Ciem

L'avis du Ciem nous apporte de nombreuses informations dont un suivi de l'exploitation de la ressource depuis 25 ans. Si de 2001 à 2007, les Totaux admissibles de capture (TAC) convenus au niveau international couvraient la majeure partie de la zone de répartition du maquereau de l'Atlantique Nord-Est, aucun accord n'a été trouvé entre les États côtiers sur le partage des quotas de maquereaux de 2008 à 2014. En 2014, l'Union européenne, la Norvège et les îles Féroé sont parvenus à un accord de partage pour la période 2014-2018. En novembre 2018, cet accord a été prolongé de deux années supplémentaires, jusqu'en 2020. De 2021 à 2024, aucun nouvel accord n'a été trouvé sur le partage du stock. En 2024, le Royaume-Uni, la Norvège et les îles Féroé ont conclu un nouvel arrangement de partage pour trois ans, couvrant la période 2024-2026 (ICES 2025b).

Malgré ces différents accords, les quotas totaux déclarés ont, chaque année de 2010 à 2025, dépassé le TAC recommandé par le Ciem de 39 % en moyenne).



Le Ciem fait reposer ses avis sur la méthode du Rendement maximum durable (RMD - *En anglais, MSY = Maximum Sustainable Yield*) qui est le niveau de capture maximisant la production durablement. Il a ainsi proposé pour 2026 une réduction de la capture totale de maquereaux de 70 % de manière à ramener à court terme la biomasse du stock reproducteur au-dessus de sa valeur limite inférieure (masse totale des poissons qui peuvent se reproduire et qui est nécessaire pour que la population ne diminue pas) et de ramener à moyen terme la quantité totale de poissons à un niveau compatible avec un taux de mortalité considéré comme durable à long terme pour la population de maquereaux (ICES 2025a).

Références

(Northeast Atlantic and adjacent waters) [Internet]. ICES Advice : Recurrent Advice ; 2025a sept. Disponible sur : https://ices-library.figshare.com/articles/report/Mackerel_i_Scomber_scombrus_i_in_subareas_1-8_and_14_and_in_divisions_9_a_12_a_and_12_b_Northeast_Atlantic_and_adjacent_waters_/27202689/2
 ICES. Working Group on Widely Distributed Stocks (WGWIDE) [Internet]. ICES Scientific Reports ; 2025b oct. Disponible sur : https://ices-library.figshare.com/articles/report/Working_Group_on_Widely_Distributed_Stocks_b_b_WGWIDE_/30233824/1
 marin L. Tribune. Maquereau : malgré les signaux d'alarme, les pires craintes du secteur se concrétisent [Internet]. Le marin. 2025 [cité 29 oct 2025]. Disponible sur : <https://lemarin.ouest-france.fr/peche/tribune-maquereau-malgre-les-signaux-dalarme-les-pires-craintes-du-secteur-se-concretisent-6962f6b6-9dd3-11fo-b8c9-cb434b3a2a4e>



Causes et remèdes

La simple lecture du graphique nous montre que depuis quinze ans, les avis du Ciem n'ont pas été respectés.

Une des raisons est probablement organisationnelle : la gestion du stock de maquereaux fait l'objet de consultations entre États côtiers même s'il existe un organisme de gestion supranational, la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE). La dilution de la décision favorise les intérêts individuels plutôt que bienfait collectif.

L'autre raison est politique. Depuis le Brexit, plusieurs états n'appartiennent plus à l'Union européenne. Ils gèrent dès lors individuellement leurs quotas qui excèdent systématiquement les avis du Ciem. Chacun préfère favoriser ses propres intérêts, en particulier électoralistes, plutôt que ceux de la communauté. C'est ce que dénonce Jérôme Jourdain, secrétaire général adjoint de l'Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF) (Le marin 2025). Dans ce contexte, **comment se positionner en tant que Confédération au nom des plaisanciers ?**

Au niveau institutionnel, tout doit être fait pour que nos politiques pèsent de tout leur poids sur les instances européennes de façon à négocier avec les pays réfractaires à la fois leur adhésion aux avis du Ciem mais aussi une sanction proportionnée à l'impact excessif qu'ils ont fait porter à la ressource. Nous en avons les moyens. Mais de là à « jeter le bébé avec l'eau du bain » en devant remettre en cause la politique commune de la pêche de l'Union européenne et en renonçant au Rendement maximal durable (Le marin 2025), nous n'en sommes pas certains.

De la même façon, il faut savoir proportion garder à l'égard de la pêche en mer récréative, tant il est évident que la part qui leur est imputable dans cette situation reste marginale et n'a rien à voir avec les causes précédemment évoquées. C'est bien la raison pour laquelle, sans devoir imposer de nouvelles limites aux pêcheurs en mer récréatifs au regard des efforts déjà entrepris dans d'autres domaines, **nous continuons de recommander à nos adhérents de ne pas pêcher plus de maquereaux qu'ils n'en ont besoin pour leur propre consommation.**

Luc Martinez
pour la commission pêche

Les orques attaquent

On connaissait les attaques légendaires, ou pas, de pieuvres géantes ou de calamars qui ceinturaient les bateaux de leurs tentacules géants pour les entrainer vers le fond. Mais depuis quelques années c'est un danger bien réel qui menace les plaisanciers.

Des faits récents l'attestent par l'image, un voilier a coulé près des côtes espagnoles suite aux chocs répétés sur le safran et sur la coque. Contraint d'utiliser le radeau de survie, l'équipage a été récupéré par un chalutier puis hélitreuillé sain et sauf par les secours espagnols. On nous dit : « C'est par jeu que ces orques attaquent. », mais il ne doit bien y avoir que celles-ci qui s'amuse lors d'un tel événement. Si ces attaques se produisent principalement sur les côtes espagnoles et plus encore à l'approche de Gibraltar, il est prouvé que les orques fréquentent aussi le golfe de Gascogne. Pour l'instant les embarcations à moteur semblent épargnées... mais jusqu'à quand ? Les pêcheurs de thon sur le gouf de Capbreton sont les plus concernés parce que le cétacé en question apprécie particulièrement sa chair, et il est prêt à attendre que le poisson soit au bout de la ligne pour s'en emparer.

Si la réglementation en matière de distance d'approche des cétacés varie de 100 à 400 m suivant le lieu, il est fortement conseillé de s'écarter d'une zone fréquentée par les orques en espérant qu'ils ne nous prennent pas, eux, en filature.

L'orque ou épaulard est le plus grand des delphinidés, mammifère comme le dauphin et le globicéphale. Intelligent, puissant, et social, ce prédateur fascine autant qu'il inquiète.

Bilans saison estivale 2025 des préfectures maritimes

Atlantique

Principalement occasionnées par la plaisance à moteur, 2 885 opérations de secours en mer ont eu lieu cet été, soit cent-vingt-



huit de plus qu'en 2024, parmi lesquelles vingt-trois décès. Le quart de ces interventions a concerné la panne de moteur, quelquefois la panne sèche.

Méditerranée

3 536 interventions durant l'été 2025 ; là aussi en augmentation par rapport à 2024, trente-huit personnes ont perdu la vie. Si les accidents de plongées sont en baisse (-10 %), les noyades sont en augmentation comme partout ailleurs, en mer et eaux intérieures.

Avis aux imprudents

Globalement chaque année les mêmes causes produisent les mêmes effets : le manque de respect de la réglementation, la vitesse, le défaut de matériel de sécurité, l'impréparation du chef de bord, son manque de considération pour les prévisions météorologiques etc. mènent un jour à la catastrophe.

Patrice Allin
responsable de la commission sécurité

Ateliers Rodbuilding

Formations rodbuilding avec un pro

DURÉE DE LA FORMATION

1j

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10

Le programme

- 1 RECHERCHE DE L'ÉPINE
- 2 MONTAGE DE LA POIGNÉE
- 3 RÉPARTITION DES ANNEAUX
- 4 LIGATURES DES ANNEAUX
- 5 VERNISSAGE DES LIGATURES

→ LE SOIR VOUS REPARTEZ
AVEC VOTRE CANNE À PÊCHE !



PARTOUT EN
FRANCE





a
c
t
u
n
a
t
i
o
n
a
l
e

PÊCHE SOUS-MARINE

Décidemment, certaines idées ont la vie dure !

Une fois de plus, la pêche sous-marine subit, en Méditerranée, de nouvelles attaques sans réelles justifications. Notre collègue Alexandre Sassatelli nous en résume la teneur. Les pratiquants dénoncent une réglementation jugée injuste et incohérente dans les Calanques. Le projet de nouvel arrêté encadrant la pratique de la chasse sous-marine en Méditerranée suscite l'inquiétude des pratiquants, notamment dans le Parc national des Calanques. En cause : une disposition jugée disproportionnée et discriminatoire par rapport aux autres formes de pêche de loisir.

Une distance de 100 mètres jugée inapplicable et inéquitable

Le texte prévoit d'interdire aux chasseurs sous-marins de s'approcher à moins de 100 mètres des zones de non-pêche, alors qu'à la création du parc, il avait été convenu que la limite s'arrêtait au bord même de ces zones. Cette mesure viserait exclusivement la chasse sous-marine, excluant les pêcheurs à la ligne ou professionnels. **Les pratiquants dénoncent ainsi une rupture d'égalité entre usagers de la mer.** Selon les études du GIS Posidonie, la chasse sous-marine figure pourtant parmi les pratiques les moins impactantes sur les écosystèmes marins, grâce à sa sélectivité, sa limitation au jour et l'absence d'appâts.

Sur le plan pratique, la règle est jugée « floue et source de conflit » : estimer visuellement une distance de 100 mètres serait difficile, ouvrant la voie à des contestations. Les chasseurs sous-marins plaident pour le maintien de la règle actuelle, simple et lisible : « *On est soit dans la réserve, soit en dehors* », rappellent-ils.

Des zones d'interdiction jugées arbitraires

À cette restriction s'ajoute l'arrêté préfectoral 229/2025, qui reprend celui de la ville de Marseille. Il interdit la plongée sous-marine, l'apnée et la chasse sous-marine dans les zones définies Ziem, ZIM et ZRUB, à l'exception de la zone de Saint-Estève. Si cette limitation paraît légitime

dans les chenaux, zones de baignade ou espaces réservés à la navigation, son application étendue à d'autres secteurs suscite de vives interrogations. Selon Alexandre Sassatelli, responsable départemental de l'association Chasse sous-marine passion, une lecture littérale de l'arrêté reviendrait à interdire ces activités dans des sites emblématiques tels que Sormiou, Morgiou ou Castel Vieil, pourtant considérés comme des berceaux historiques de la plongée et de la pêche sous-marine. « *Dans cette hypothèse, les pêcheurs sous-marins dépourvus de bateau ne pourraient plus accéder à l'eau depuis les calanques, et même la simple randonnée palmée serait compromise* », souligne-t-il. Une interprétation qui aurait d'ailleurs surpris Laurent Scheyre, directeur adjoint du Parc national des Calanques, lors d'un échange informel.

Un appel au dialogue et à l'équité

Dans l'ensemble, les représentants de la chasse sous-marine affirment ne pas s'opposer à la protection du milieu marin, mais **demandent une réglementation équitable, claire et proportionnée.** Ils appellent les autorités à **renoncer à la zone tampon de 100 mètres et à clarifier l'arrêté 229/2025**, au nom de la cohérence, de la sécurité juridique et du respect des libertés individuelles. « *Nous partageons les objectifs de préservation du parc, mais les règles doivent rester compréhensibles, justes et applicables* », conclut Alexandre Sassatelli.

Joël Arvor
responsable commission pêche sous-marine



PARIS NAUTIC SHOW

Salon nautique au Bourget du 26 au 30 novembre

La FNPP a été très présente au salon avec les quatre autres fédérations au nom de la Confédération Mer et Liberté (CML) qui y avait un stand : une occasion de rencontrer nombre de partenaires du nautisme et équipementiers, mais aussi de pouvoir dialoguer avec de nombreux usagers pour échanger, mais aussi expliquer, notre action dans un contexte particulièrement difficile, et nos revendications auprès des Autorités. (Voir article p. 7 après notre rencontre avec la ministre de la Mer et de la Pêche)

La présence de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) a offert la **possibilité de discuter et préciser plusieurs de nos préoccupations**, par exemple, celle de veiller à faciliter la mise en œuvre et l'acceptabilité de la déclaration des pêcheurs et des captures dès 2026, mais aussi de prévoir la possibilité de relayer les

retours du terrain dans le but de pouvoir améliorer le système de déclaration et sa mise en œuvre au cours de son déploiement. **La ministre Catherine Chabaud et Éric Banel, directeur général de la DGAMPA, ont pu s'exercer directement sur notre stand à la pratique de la pêche grâce à notre simulateur de pêche.**

Alain Scriban

Les coquillages sont les espèces les plus recherchées en pêche à pied que ce soient les bivalves tels que les coques, moules, palourdes et autres praires ou les gastéropodes tels que les ormeaux, bigorneaux ou bulots. Mais difficile de s'y retrouver dans les noms locaux ; un coquillage a plusieurs noms selon le département voire à l'intérieur d'un même département. Je vais essayer dans ce premier volet d'y voir clair. Une chose est sûre, seul le nom latin permet d'identifier les espèces et encore ce n'est pas toujours certain. La liste des noms locaux n'est pas exhaustive.

La coque commune ou coque blanche

(*Cerastoderma edule*)

Mollusque bivalve (ou lamellibranche) très commun sur nos côtes qui peut se pêcher toute l'année au râteau, à la griffe ou à la marque par un petit coefficient de marée. Elle cohabite souvent avec la palourde, parfois avec le manche à couteau et se trouve donc assez haut sur l'estran.

Taille réglementaire : 2,7 cm sauf sur le gisement de La Baule (3 cm).

Noms locaux : en Manche, hénon, énon, rigadot, rigadeau (Hauts-de-France) ; coque de Genêt (départ. Manche) ; rigadel, rigadelle, rigadeau (Bretagne nord). En Atlantique : rigadot, rigadeau, sourdon, maillot, croque.

La palourde

Il existe plusieurs espèces de palourdes. En premier lieu la palourde européenne qui devient rare et qui est supplantée progressivement par la palourde japonaise issue des élevages (vénériculture) tout simplement parce que cette dernière grossit beaucoup plus vite et que, par conséquent, elle est plus rentable pour les vénériculteurs.



Palourde européenne

(*Venerupis* ou *Ruditapes decussatus*)



Palourde japonaise

(*Ruditapes philippinarum*)

La marque ou trace que laissent ces deux palourdes à la surface du sable, est différente. En effet les syphons qui permettent aux coquillages de se nourrir et de respirer par filtrage de l'eau, n'ont pas la même structure. **Ceux de l'européenne sont écartés**, ce qui fait que la trace est repérable par deux trous identiques espacés de 3 cm environ ; alors que **ceux de la japonaise sont accolés et donc** laissent une trace de deux trous rapprochés qui se confondent souvent en un seul trou.

Il n'y a pas beaucoup de noms locaux pour cette espèce qui reste bien identifiée par l'appellation palourde. On peut toutefois citer le nom de clovisse utilisé surtout en Atlantique et Méditerranée.

À signaler qu'il existe deux autres espèces recherchées : la palourde rose nommée aussi clovisse (*Venerupis rhomboïdes*), plus petite, qui fait même l'objet d'une pêche professionnelle en bateau en Bretagne nord. Et la palourde bleue (*venerupis pullastra*) nommée aussi clovisse, palourde poulette et en Manche, coque bleue.



L'idéal pour pêcher toutes ces palourdes est de se munir d'une petite griffe voire d'un couteau à palourde en repérant les traces laissées à la surface du sable. La palourde rose et la palourde bleue peuvent aussi se pêcher « à la pissée » comme la praire avec laquelle d'ailleurs elle cohabite fréquemment. Enfin sur des bancs assez fournis, il est possible d'utiliser un râteau pour la japonaise qui peut cohabiter avec la coque. Elle se pêche toute l'année mais il peut y avoir des contraintes locales (baie du Mont St-Michel-côté Bretagne où trois zones « tournantes » ont été mises en place).

La taille réglementaire de la palourde européenne, des palourdes roses et bleues est de 4 cm, celle de la japonaise de 3,5 cm sauf en ex-Basse-Normandie 4 cm.

La praire (*Venus verrucosa*)

Autre coquillage très recherché. Il se pêche, pour les spécialistes, à la pissée. Cela consiste à frapper le sol avec une pique de deux ou trois doigts (piquot) pour que l'animal trahisse sa présence en éjectant l'eau contenue dans sa coquille. On peut également se servir dans la Manche, d'une petite pelle triangulaire ayant la même fonction que le piquot. Certains utilisent également une griffe.



Attention ! Sa pêche n'est pas ouverte toute l'année en Normandie. Taille réglementaire : 4,3 cm.

Peu de noms locaux : on citera simplement coque rayée (Bretagne nord). On appelle « rouleaux » ou « rouleresses » les praires qui ont été désensablées par un petit courant et que l'on peut ramasser à vue.

À suivre...

Jean Lepigouchet
responsable commission pêche à pied





L'aventure des sciences participatives autour des palourdes a commencé en 2015, grâce à l'énergie de nombreux bénévoles. Avec le soutien de la FNPP, cette initiative permet aussi à de jeunes volontaires en service civique de vivre une expérience riche de terrain et de partage. Depuis le 1er octobre, Anaïs, notre 23^e volontaire, a rejoint l'équipe aux côtés de ces bénévoles et de la doctorante Jade. Curieuse, motivée et pleine d'enthousiasme, elle s'est déjà bien intégrée à la dynamique du groupe. Laissons-là se présenter !

« Animée par l'envie de renforcer mon expérience dans le domaine de l'environnement marin, j'ai choisi d'effectuer un service civique : mon parcours scientifique, du BTS Biotechnologies à Nantes jusqu'à la licence en Sciences de la Vie, spécialité Biologie des Systèmes marins à La Rochelle, ayant confirmé mon attrait pour ce milieu. Malgré quelques démarches restées sans suite, j'ai persévéré et, en septembre, j'ai eu la chance d'être contactée par la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP). Le projet proposé m'a immédiatement séduite car il réunissait tout ce que je recherchais : engagement, apprentissage et ouverture.

La mission intitulée « Sensibiliser aux impacts environnementaux et touristiques de la pêche à pied, richesse du littoral » me donne la chance de m'investir pleinement dans un projet porteur de sens. C'est une opportunité d'acquisition de nouvelles connaissances, de découverte et d'épanouissement, tant sur le plan personnel que professionnel. Être accompagnée par ma tutrice, Annick Danis, me donne également l'occasion de côtoyer Jade Mogeon, doctorante à l'Université de Nantes qui prépare une thèse concernant l'impact de la pêche de loisir et l'environnement sur les populations de palourdes *Ruditapes philippinarum* (palourde japonaise) et *Ruditapes decussatus* (palourde européenne) des côtes de la Manche et de l'Atlantique.

Actuellement, je contribue à dénombrer les pêcheurs sur les estrans suivis au travers de vidéos préparées en amont par les bénévoles des différentes associations de la FNPP. Je dois, en parallèle, définir les zones couvertes par les vidéos sur une carte numérique du site GéoPortail. Je réalise aussi des sorties de terrain, la première a eu lieu le 7 octobre avec l'APLAV (Association pêche loisirs Atlantique Vendée). Nous nous sommes rendus sur la zone des Barbâtres à Noirmoutier, à la rencontre des classes de 6^e. J'ai apprécié ce moment où, après avoir reçu des consignes claires et précises, les élèves ont pu partir à la découverte de l'estran à leur rythme. On sentait chez eux une vraie curiosité et une attention à l'environnement qui les entourait. Deux enquêtes de sondage ont également été menées sur place afin de compléter la base de données qui sera utilisée pour les statistiques de la partie « socio-économie » de la thèse.

Le lendemain, Jade et moi avons effectué le comptage des pêcheurs sur le site de la Bernerie-en-Retz, en suivant un trajet spécifique, enregistré à l'aide de l'application GeoTracker. Nous avons filmé en même temps les deux côtés de la zone géolocalisée (côté côte et côté mer) afin de délimiter une aire de comptage plus ciblée. Puis, le 20 octobre, au passage du Gois à Noirmoutier, avec les bénévoles de l'APLAV, j'ai contribué à la poursuite des comptages et au recensement des palourdes sur les deux zones sélectionnées pour le projet. J'étais présente sur celle de Gresseloup. Des fiches ont été renseignées indiquant date, heure de basse mer, lieu de l'échantillonnage autour des six points géolocalisés, espèces et dimensions des palourdes trouvées.

En ce début de mission, j'ai déjà appris beaucoup : des techniques d'échantillonnage des palourdes puis, hors du terrain, comment analyser les données. J'ai particulièrement aimé les sorties pour l'approche concrète des techniques. Je suis certaine que c'est seulement le début de mes découvertes ! »

Anaïs Le Coz
volontaire en service civique





HAUTS-DE-FRANCE HAUTE-NORMANDIE

Manifestation à Boulogne-sur-Mer du 31 octobre 2025 Contestation de l'arrêté d'utilisation de la pompe à vers

À l'appel de Fabrice Gosselin, président de l'association des pêcheurs à pied de la côte d'Opale et administrateur à la confédération Mer et liberté, une manifestation de contestation contre l'interdiction de l'utilisation de la pompe à vers a été organisée le 31 octobre à Boulogne-sur-Mer. Le club des Sternes pêche en mer de Berck-sur-Mer a répondu présent à cette manifestation.

Malgré la pluie, de nombreux autres pêcheurs plaisanciers de la région Hauts-de-France, soutenus par Philippe Fait, député de la 4^e circonscription du Pas-de-Calais, participaient également ce 31 octobre en début d'après-midi, Quai Gambetta à Boulogne-sur-Mer, devant la Direction départementale des territoires et de la mer. L'objet était de protester contre l'interdiction de la pompe à vers pour les pêcheurs amateurs de la Somme (80) et du Pas-de-Calais (62). Seuls ces deux départements sont visés par cette interdiction depuis 2021 ; au Nord comme au Sud de ceux-ci, pas d'interdiction, d'où un grand sentiment d'injustice pour les pêcheurs de ces deux départements. Les pêcheurs plaisanciers de la Somme et du Pas-de-Calais doivent bêcher des surfaces importantes pour attraper quelques vers de sable, une tâche bien plus difficile et plus destructrice pour l'environnement. La pompe avait été interdite en 2021 pour limiter la vente illégale de vers, mais depuis, « On n'a jamais eu autant de vente au noir », proteste Fabrice Gosselin. Plusieurs pêcheurs rencontrés lors de la manifestation nous faisaient part également de l'envolée des prix des appâts en général, c'est 5 euros les dix vers et cela devient très vite bien trop cher pour bon nombre d'entre nous.

Depuis quatre ans, les pêcheurs de loisir militent pour la réintroduction de la pompe à vers, participent à de nombreuses réunions, y croyaient encore cet été, mais l'interdiction perdure.

Les politiques nous affirment leur soutien, une nouvelle réunion avec le comité régional des pêches a été organisée à la suite de la manifestation le 7 novembre. La Dirm affirmait avoir bon espoir sur l'issue du débat et du vote.

À l'instant où nous écrivons ces quelques lignes, une consultation du public a été lancée concernant un projet d'arrêté qui viserait à réintroduire l'usage de la pompe à vers en autorisant quarante vers arénicoles par marée, toute l'année, tout type d'engins confondus. Mais il n'est donc pas possible d'anticiper l'issue de ce processus et la décision qui sera prise. Mais la ministre de la Mer, Catherine Chabaud, a été sensibilisée sur ce sujet lors de sa venue à Boulogne le 14 novembre, puis à nouveau lors de la rencontre avec la Confédération Mer et Liberté le 26 novembre. Nous continuons à tout faire pour que notre demande soit entendue, elle-même fortement soutenue par les politiques de la région.

Jean-Luc Coret
président des Sternes pêche en mer Berck-sur-Mer

SEINE-MARITIME

Le hareng (*clupea harengus*) : une tradition millénaire normande

Abondant dans l'Atlantique Nord, les eaux salées et oxygénées de l'Europe boréale et la mer du Nord, le hareng est pêché depuis le Moyen Âge le long des côtes normandes. Au départ du port, les marins fécampois allaient en haute mer pour lancer leurs filets constitués de sennes assemblées pour le pêcher. Fécamp a conservé son savoir-faire au fil des siècles. Avec des flottes de plus en plus nombreuses et dévolues à cette activité, jusqu'à plus de deux-cents embarcations au 19^e siècle, la ville cauchoise a connu un essor considérable. Elle a fait de cette pêche un pilier de son économie avec la transformation du poisson et l'exportation. Aujourd'hui, bien que subissant les affres des quotas depuis une cinquantaine d'années, sans que les considérables stocks ne traduisent d'inquiétude, ce poisson argenté, devenu discret sur la côte d'Albâtre et dans l'estuaire de la Seine, connaît toujours un franc succès à travers les nombreuses fêtes et dégustations organisées sur le littoral où, grillé, il continue d'aviver les papilles des bords de la mer du Nord.

Attesté au bas latin *aringus* au III^e siècle, puis au germanique *haring*, le hareng est sans doute l'une des plus anciennes nourritures connues de la mer. Plus gros que le sprat et plus petit que le maquereau, c'est un poisson populaire comestible abondant, bon marché et très fécond. Le hareng est pêché depuis des siècles. Rassemblés par milliers en large bancs dans l'Atlantique Nord, les harengs constituent une nourriture facile et abondante pour les baleines, requins, marsouins, bonites, dorades et les humains. Dès l'antiquité, c'était un produit d'exportation vers le sud. Aujourd'hui, grillé, fumé ou mariné, il est le héros des fêtes populaires de novembre dans le nord de la France et en Haute-Normandie.



L'argent de la mer

Poisson pélagique appartenant à la famille des Clupeidae, le hareng, surnommé « l'argent de la mer » grâce à la coloration de ses écailles, peut apparaître jaune-vert, bleu-noir, bleu-vert, blanc et argenté jusqu'à un subtil violet. Ces bancs argentés et luisants de harengs en pleine mer sont un spectacle permanent, naturel et magnifique. Aussi appelé « sardine canadienne » au Canada, il se déplace en grands bancs dans les eaux froides salées et oxygénées. Il atteint sa maturité à trois ans et fraye le long des côtes ou en eaux peu profondes (jusqu'à 300 m). Pouvant vivre jusqu'à vingt ans, il mesure de 15 à 40 cm et pèse 200 à 350 g. La femelle libère vingt-mille à cent-mille œufs qui se déposent et se développent sur les fonds vaseux. Les harengs n'ont pas de comportements migratoires systématiques, mais ils sont présents dans presque toutes les zones froides de l'Atlantique nord et de l'Europe boréale. Suivant leurs proies (alevins, petits crustacés pélagiques), les harengs vivent en profondeur le jour et se rapprochent de la surface la nuit.

En 2022, 1 648 245 t ont été débarquées au niveau mondial (95 % pour l'Atlantique Nord et 5 % pour l'Atlantique Nord-Ouest). **La France a débarqué 28 500 t** essentiellement pêchées au large de la Norvège, principal pays pêcheur de hareng au chalut pélagique (méthode de pêche durable qui évite de solliciter l'écosystème du fond marin), le Pacifique Nord et les mers froides du nord de l'Europe.

Élément vital et monnaie d'échanges

Face à la demande, faisant l'objet d'une importance économique et politique dans son histoire, des guerres ont été menées au Moyen Âge pour commercialiser le hareng. **La découverte du saumurage pour conserver le hareng a marqué le début d'une nouvelle phase de la pêche et de la navigation.** Les pêcheurs ont pu entreprendre des voyages plus longs et plus lointains. Le hareng saur a contribué à la découverte de nouveaux continents et à l'établissement de routes commerciales.

Avec les premiers bancs pêchés à la senne dans la mer du Nord, le commerce s'est développé autour du hareng séché ou hareng saur en caque (barrique de 100 l) ou en tonneaux de mille harengs. Séché, salé, en huile ou fumé, sa commercialisation a pris une extension considérable au XIII^e siècle dans les contrées germaniques, du Hunsbruck aux Vosges, du Taunus à la Forêt-Noire et beaucoup plus loin.

Aux XIX^e et XX^e siècles, la situation dans l'océan Atlantique nord était très tendue. En réaction à la surpêche sévère, des quotas de pêche stricts ont été mis en place dans les années 1970.

Un excellent allié d'octobre à janvier

Élément vital, comestible et bon marché pour les peuples du nord de l'Europe, un peu comme le fut le cabillaud pêché par les Terre-Neuvas qui permit d'alimenter les classes populaires à la sortie des guerres, le hareng, se pêche toute l'année. Il est surtout apprécié d'octobre à janvier, avant la période de frai. Là, les mâles sont remplis de laitance et les femelles de leurs œufs.

Mais il est aussi un précieux allié pour la santé. Poisson riche et gras, il ajoute un effet positif sur la santé principalement dû à sa forte teneur en oligoéléments tels que le sélénium (qui favorise le métabolisme lipidique), l'iode et le fluor. Il contient aussi des acides gras polyinsaturés, particulièrement riche en Omega 3, en protéines, en vitamines et en minéraux influencent positivement sur la glycémie et le système immunitaire. La consommation régulière réduirait les risques maladies cardiovasculaires et les effets anti-inflammatoires seraient utiles dans le traitement des pathologies comme l'asthme, l'arthrite rhumatoïde, le psoriasis et les maladies inflammatoires de l'intestin. **Ce poisson est donc fortement recommandé dans le cadre d'une alimentation saine et équilibrée.**

À Fécamp, l'histoire débuta au XII^e siècle

Débarqués des bateaux dans le Nord et en Normandie, des convois de poissons traçaient ensuite les routes du hareng permettant de ravitailler Paris et les grandes villes. Cela permit aussi d'écrire de nombreuses anecdotes et pages d'histoire. La pêche au hareng est très liée à l'histoire des ports normands, à Dieppe, Fécamp, Le Tréport où pêcheurs hollandais et dieppois se côtoyaient dans une bonne entente.



Au 19^e siècle, plus de deux-cents bateaux pêchaient ce poisson qui faisait vivre des milliers de personnes dans la région. À Dieppe, la pêche au hareng, débutée il y a cent ans, perpétue une tradition depuis la Guerre de Cent Ans. On y a compté cinquante à soixante bateaux de trente à cinquante tonneaux.

Fécamp apparaît très tôt dans l'histoire maritime de l'ancien duché. Creusé dans les falaises crayeuses par les ruisseaux de la Valmont et de Ganzeville, son port offrait un abri sûr aux navigateurs.

Fécamp, compta cinquante-quatre bateaux de trente à cinquante tonneaux avec vingt-cinq hommes d'équipage en 1788, débuta la pêche au Hareng au XII^e siècle et entretient une histoire millénaire de la fête au hareng, de la pêche médiévale à la fête contemporaine. Débarqué des chalutiers à Fécamp, la ville a développé des boucanes pour sécher et commercialiser le poisson. Ce local abrite du matériel ancien et des visites guidées sont proposées durant la Fête du Hareng qui réunit chaque année plus de dix mille personnes.

Parmi les anecdotes du transport, on note qu'un convoi est resté bloqué dans la neige à Lieurey (à 15 km de Pont-Audemer). Pour ne pas perdre la marchandise, une grande vente fut organisée. La tradition est perpétuée chaque année le 11 novembre ainsi qu'une foire aux harengs.

Un concours du plus gros mangeur de harengs y est joint. D'autres villes ont emboîté le pas : Honfleur (11 et 12 octobre), Le Tréport (8 et 9 novembre), Dieppe (15 et 16 novembre), Fécamp (29 et 30 novembre) et Saint-Valery-en-Caux (30 novembre). D'autres foires aux harengs sont organisées en Belgique, dans les villes du bord de la Côte d'Opale, de la Manche et de la mer du Nord : Boulogne-sur-Mer (22 et 23 novembre), Étaples (15 et 16 novembre), Minck, Calais, Wissant, Le Portel, Berk-sur-mer...

Selon l'abondance de la ressource, on y ajoute aussi la fête de la coquille Saint-Jacques.

Consommation

Pour juger de sa fraîcheur, les écailles doivent être brillantes et la peau ne doit pas se décoller. On peut le garder deux à trois jours au frigo ou le congeler, le mariner, le griller à la poêle, au barbecue, le faire en rollmops, salé ou fumé.

PatGob



CALVADOS

Nous avons à cœur de soutenir les clubs dans les sorties de pêche interclubs tout comme l'ensemble des activités liées à la mer.

Nous soutenons L'APP Ouistreham dans son engagement de partage de cette belle passion : **organisation d'animations auprès de jeunes adultes handicapés.**

L'été dans le Calvados a été riche en émotions avec bien sûr la **pêche du thon dans notre baie de Seine**. Les résultats de chaque club sont très satisfaisants pour cette belle pêche sportive.

Les maquereaux se raréfient, les dorades prolifèrent. Nous notons une évolution de chaque espèce, il faut donc s'adapter et unanimement nous trouvons le plaisir de diversifier les méthodes de pêche. L'automne pointe le bout de son nez. La belle ville de Ouistreham est la première à accueillir la **fête de la coquille Saint-Jacques** et nous en avons profité pour remettre un **chèque de 500 € à la SNSM.**

Actualité du comité

Comme à son habitude, la SNSM a proposé de cuisiner pour le public de passage ce mets divin : snackée en brochette, un vrai délice pour les papilles !

La fête de la coquille se poursuit sur le littoral : à Villers-sur-Mer, Port-en-Bessin, Courseulles-sur-Mer, Grandcamp et bien d'autres communes. Une opportunité pour les particuliers d'acheter ce trésor de la mer à prix attractif.

La fin de saison approche, le climat se rafraîchit. Les plus courageux se retrouvent sur l'eau à **pêcher calamars, margattes. Les lieux sont bien présents** en cette fin de saison qui clôturera cette belle année passée.

Emmanuel Dupost
président du CD13

MORBIHAN

Retour sur le salon nautique Le Mille Sabords

Le salon nautique Le Mille Sabords, qui s'est tenu du 30 octobre au 2 novembre au port du Crouesty à Arzon (Morbihan), a été marqué par une forte fréquentation et une richesse d'exposants à la hauteur de sa réputation. Environ cinq-cents bateaux d'occasion et neufs étaient exposés à flot et à terre, et plus de quatre-cents exposants (professionnels et particuliers) occupaient les différents villages du salon. Notre fédération, emmenée par Christophe Barrault, co-président du CD56, était présente dans le village Sud, entre l'orchestre, la buvette et la fumerie artisanale d'Arzon, témoignant de sa place incontournable au sein du salon.

Parmi les temps forts : un pôle dédié à la pêche et aux loisirs nautiques, des animations « métiers/formation », et un espace sécurité en mer tout comme les traditionnelles « puces ». Le salon a ainsi montré sa vocation multiple : marché de bateaux neufs et d'occasion, plateforme d'information et de services mais aussi lieu de vente d'articles de pêche et d'accastillage. Cette mixité contribue à faire du Mille Sabords non seulement un salon de transaction mais aussi un rendez-vous convivial et complet de la vie maritime. En conclusion, cette 41^e édition du salon a confirmé son statut de grand salon nautique de l'Ouest et un carrefour incontournable pour les acteurs de la plaisance et de la pêche récréative. **La présence de la FNPP renforce l'axe « pêche-plaisance » et crédibilise notre implication au quotidien auprès de nos membres mais aussi des acteurs de la mer dans son ensemble.**

Actualité

Samedi 22 novembre, les associations du CD56 se sont réunies à Étel pour une **séance d'information sur le bilan de la campagne de thon rouge**, mais surtout faire un **point sur la réglementation à venir concernant l'enregistrement des pêcheurs et les déclarations de captures sur les espèces sensibles dès 2026.**



De nombreuses questions pertinentes mais aussi des propositions d'amendement de l'arrêté ont alimenté la réflexion, témoignant ainsi de la nécessité de faire évoluer au niveau national pour rendre plus praticable la réglementation prévue pour application le 10 janvier prochain.

Par ailleurs, ont été évoquées les **perspectives d'évolution positive du stock de bar ayant conduit à soutenir fortement la proposition faite par la FNPP vers la DGAMPA** (Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture) d'un meilleur quota journalier et s'inscrivant également dans un quota annuel acceptable par pêcheur.

Le sujet du maquereau a également été au centre des discussions. Il est évident que les pêcheurs de loisir ne doivent pas être une variable d'ajustement de la surpêche industrielle. Une limite raisonnable s'inscrivant dans le cadre d'une consommation personnelle demeure la voie proposée.

Cette réunion a aussi permis de distribuer les timbres fédéraux 2026 et des invitations gratuites au salon Paris Nautic Show (Le Bourget du 26 au 30 novembre 2025). La séance s'est conclue par le pot de l'amitié organisé par l'APP Ria Été.

Le bureau du comité Morbihan



Depuis notre dernière assemblée générale, nous avons mis en place un fonctionnement avec une répartition des tâches avec des référents de secteur et des membres du bureau investis dans le suivi de l'actualité, aussi bien juridique que logistique.

L'année 2025 a été riche en défis et en réalisations pour notre association. Cette assemblée générale m'a donné l'occasion de revenir sur les activités de l'année, avec ses succès et aussi ses échecs. En collaboration avec notre fédération et la confédération, beaucoup d'actions ont été menées, mais de nombreux obstacles ralentissent leur aboutissement. Si nous voulons transmettre aux futures générations un avenir durable à la pêche de loisir, une prise de conscience est nécessaire afin d'adapter nos pratiques de pêche, même si nous sommes confrontés à des contraintes imposées et pas toujours justifiées. **La préservation de la ressource et de la biodiversité est une évidence, les pêcheurs de loisir en sont conscients. Mais nous avons le sentiment d'être accusés d'être les seuls responsables de la diminution de la ressource. Il faudra, à court terme prendre des mesures en direction des véritables responsables.**

Lors de notre assemblée, certains représentants d'associations ont le sentiment que les choses n'avancent pas : pour exemple la pêche au bar du bord, toujours pas de parution de la modification de l'article du code rural R921-84.

L'année 2025 aura été marquée par des **dossiers importants pour l'avenir de la pêche à pied dans notre département** et nous avons été confrontés à des relations conflictuelles entre la pêche de loisir

Pêche de loisir : vers une « charte de bonne conduite »

Le comité départemental de la pêche maritime de loisir s'est réuni en assemblée générale samedi 22 novembre, à La Haye. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur les réglementations.



Le 10 janvier, le nouveau règlement européen de la pêche maritime de loisir, dit « règlement contrôle », entrera en vigueur.



Joël Aubert, trésorier, Denis Richard, président et Christophe Gilles, représentant des sauveteurs en mer, samedi 22 novembre à La Haye.

Dans le département de la Manche, de Champseaux à la côte est du Cotentin, en passant par Créances ou Querqueville, le comité départemental de la pêche maritime de loisir regroupe 26 associations locales. Une petite partie de leurs membres a été présente samedi 22 novembre, à La Haye, pour l'assemblée générale du comité départemental.

« La pêche de loisir en mer est confrontée à une accumulation de réglementations de plus en plus strictes, souvent déconnectées des réalités du terrain et imposées sans concertation préalable sérieuse, estime le président Denis Richard. Ces mesures, perçues comme injustes et disproportionnées, suscitent une exaspération. » Nouveaux dispositifs de sécurité sur les embarcations, nouvelles réglementations et quotas de pêche ont été imposés en 2025.

Un enregistrement annuel dès le 10 janvier

Cela ne s'arrêtera pas en 2026. Le 10 janvier, entrera en vigueur le nouveau règlement européen, dit « règlement contrôle ». Le projet d'arrêté relatif à la déclaration des captures qui, rappelle-t-il, ne concerne que les espèces sensibles sous gestion,

constitue sur son principe une étape décisive pour la pêche de loisir », indique Denis Richard.

Pour la Manche, les espèces concernées sont le lieu, le bar, le thon rouge et la dorade rose. Les pêcheurs ciblant ces poissons devront procéder à un enregistrement annuel. « Il y a du positif et du négatif. Cet arrêt va enfin permettre de confronter la réalité de nos captures aux discours parfois exagérés ou mensongers. »

Interdictions et autorisations

Enfin, le comité départemental rejoint la confédération sur la réalisation

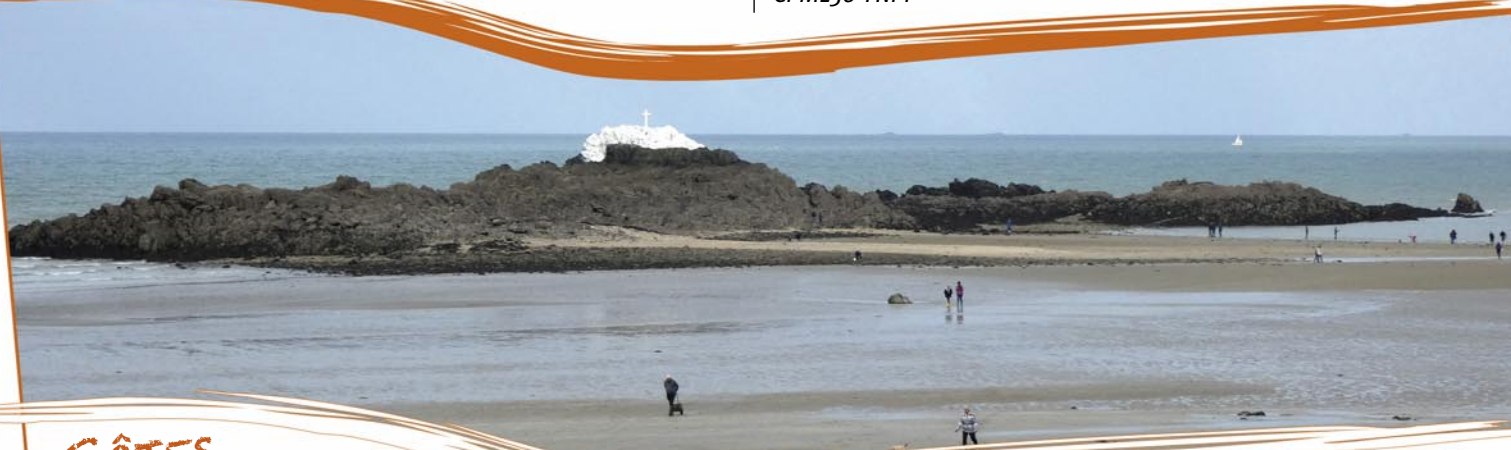
d'une charte de bonne conduite. Elle inclurait des engagements éthiques et des informations sur la réglementation nationale et régionale. Les pêcheurs et leur fournir un accès simplifié aux informations légales. Comme les dates d'interdiction de pêche de certaines espèces. En 2026, il sera interdit de pêcher le lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 mars ; le bar entre le 1^{er} janvier et le 30 avril ; tandis que la pêche de loisir de la coquille Saint-Jacques est autorisée sur la totalité des côtes de la Manche jusqu'au 15 mai.

Kristell LE GALL

et la pêche professionnelle. Je pense que l'espace maritime est suffisamment riche pour trouver des compromis afin que chacun puisse, pour certains, pratiquer leur loisir en toute sérénité et pour les autres assurer la pérennité de leurs entreprises.

Adhérer à une structure représentative participe à l'assurance de pouvoir continuer à pratiquer notre loisir et de façon responsable.

Denis Richard
CPML50-FNPP



CÔTES D'ARMOR

Braconnage à Martin Plage

Depuis quelques années, les plages des Côtes d'Armor : Martin Plage et les Bleuets à Plérin, Bréhat, Le Sillon de Talbert à Pleubian..., sont régulièrement visitées par des *touristes* d'origine asiatique qui pratiquent la pêche à pied en faisant fi de la réglementation. Ils ne respectent ni la période de pêche, ni la quantité et évidemment pas les tailles. Si certains groupes, mieux encadrés, commencent à respecter la réglementation, ce n'est pas le cas de la majorité de cette population désormais très présente sur l'estran. Notre comité départemental des Côtes d'Armor s'est plaint du manque d'intervention des services de l'État pour verbaliser ces braconniers.

Dans la nuit du 8 au 9 octobre 2025, vers 3h30 du matin, huit personnes ont été surprises en flagrant délit de pêche illégale à Martin Plage (alors que la pêche des coquillages est interdite de nuit). C'est la Brigade anticriminalité (BAC) qui, pendant leur patrouille, a repéré des voitures sur le parking, puis observé des allées et venues de pêcheurs à pied équipés de lampes torches, sur l'estran. **Lors du contrôle, la BAC a découvert qu'ils avaient pêché cent-quatre-vingts coquilles Saint-Jacques, un bébé homard et un tourteau.** Il s'est avéré que deux d'entre eux étaient des restaurateurs.

La DDTM 22 m'a informé que cette affaire allait être traitée par le commissariat de police de Saint-Brieuc. Après avoir pris contact avec eux, j'ai décidé, conformément aux statuts de notre comité départemental, de porter plainte avec constitution de partie civile dans le cadre de cette procédure. Lors du dépôt de plainte (déposée le 7 novembre 2025), j'ai été informé que les personnes concernées étaient de

nationalité chinoise. Seulement cinq, résidant dans les Côtes d'Armor, ont pu être convoquées au commissariat en présence d'un interprète connaissant le mandarin.

Je ne manquerai pas de vous informer la suite de cette affaire, en souhaitant que la sanction soit suffisante pour faire comprendre à cette communauté chinoise qu'ils doivent respecter la réglementation.

Confirmation de l'arrivée des poulpes en Manche

Débarquement dans les criées des Côtes d'Armor :

- d'octobre 2023 à septembre 2024 : 18 t (prix moyen 7,60 €/kg) ;
- d'octobre 2024 à septembre 2025 : 229 t (prix moyen 8,56 €/kg).

Pour le moment, le stock de coquilles Saint-Jacques n'a pas l'air trop impacté, les poulpes restant au large de la baie de Saint-Brieuc.

Claude Bougault
président du CD22

Ça bouge à la DGAMPA sur la déclaration du pêcheur récréatif et sur la déclaration des prises. Dans les ports et sur les pontons du Finistère, les pêcheurs récréatifs adhérents FNPP sont plutôt « vent debout » contre ces nouvelles contraintes qui n'amélioreront pas la ressource des espèces en difficulté si, dans le même temps, rien n'est fait pour interdire les pêches réalisées sur les frayères au grand dam des témoins pêcheurs plaisanciers impuissants, le rejet de bars morts sous tailles cause d'une « prise accidentelle », la destruction des fonds marins avec certaines techniques de pêche non sélectives, la présence en bord de côte de bateaux usines, les chalutages non contrôlés et destructeurs de la faune et de la flore, la pêche intensive...

Oui, il est nécessaire de se compter et de pouvoir annoncer la réalité des chiffres du nombre de pêcheurs non professionnels. Cela permettra de mesurer l'impact économique de notre loisir et le poids sociétal que la pêche récréative représente dans notre pays. La pêche récréative est un loisir populaire, familial, qui crée de nombreux liens entre les générations et les différentes couches sociales.

Alors, il est facile de dire qu'il aurait fallu empêcher ça, qu'il n'y a que des nouvelles contraintes, etc. **Plus la FNPP sera forte en nombre d'adhérents et plus elle pourra se faire entendre. Ce n'est surtout pas le moment de baisser les bras.** Le chiffre des pêcheurs professionnels, de leurs navires et de leurs prises sont connus. Il n'y a pas de raison que la pêche de loisir échappe à ce comptage. La grande interrogation est : **que va faire l'administration de ce comptage ?** À titre de preuve, les ONG et l'Ifremer estiment l'impact de la pêche récréative entre 20 et 30 % des quotas autorisés pour les professionnels (ex étude sur le bar de : ICES WG, Ifremer, Delphine Rocklin). **La FNPP quant à elle, l'estime entre 1 et 3 %. La fédération fera tout pour que ces nouvelles contraintes soient bénéfiques à la ressource et ne servent pas de variable d'ajustement pour expliquer la raréfaction de la ressource à cause de l'impact de la pêche de loisir au profit de la pêche professionnelle. Nous avons déjà gagné sur le chinchard en 2024 et sur le bar du bord en zone Ciem 7D.**

Pour la mise en place de cette déclaration de pêcheur et des prises, nombre de questions sont remontées au niveau du comité départemental. Après avoir sollicité la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer du Finistère) sur certains points, je vous apporte **ci-dessous quelques éléments de réponse :**

- chaque pêcheur doit **se déclarer individuellement** (trois sur le même bateau, c'est trois déclarations individuelles) ;
- la déclaration de pêcheur se fait **une seule fois par an**. Ce délai annuel se calque sur la liste des espèces sensibles qui est réévaluée chaque année. Il est possible de **se faire aider dans les associations affiliées à la FNPP pour la réaliser. La FNPP sera personne morale et les associations seront, bien entendu, les chevilles ouvrières ;**
- la déclaration pourra être réalisée sur : **smartphone, tablette ou ordinateur**. Pour le **support papier** pour les non connectés, ce n'est pas prévu dans l'arrêté. Toutefois ce sujet est **porté par la FNPP auprès de la DGAMPA ;**
- **les pêcheurs du bord devront se déclarer comme les autres** dès qu'ils ciblent les espèces concernées ;
- les **espèces concernées** sont celles dont la ressource est en difficulté, pour le Finistère : **bar, lieu jaune, dorade rose, thon rouge**. La **dorade coryphène** est ajoutée pour la Méditerranée ;
- la déclaration de pêcheur **seulement à partir de 16 ans**, est-ce que les moins de 16 ans sont dispensés de déclaration ou n'ont-ils pas le droit de pêcher ? Ce point est aussi **porté par la FNPP auprès de la DGAMPA ;**
- souhait d'une **application ergonomique** avec des cases à cocher et des menus déroulants. Une démonstration de **RecFishing** a été faite par la DGAMPA au salon nautique Paris Nautic Show. À l'heure où j'écris cet article, l'application n'est pas disponible ;
- la déclaration de prise **devra être réalisée avant minuit du jour de la capture**. Demande est faite de déclarer dans les 48 heures ou hebdomadairement ;
- le **thon rouge** : la déclaration sera faite sur Recfishing, les modalités d'organisation de la campagne 2026 sont encore à l'étude, un arrêté viendra clarifier le nouveau process. Le principe des bagues est conservé ;



Ci-dessus :
présentation de l'application **RecFishing**

- quel est l'intérêt de déclarer les prises relâchées en « **No-kill** » ? Les poissons sous maille et relâchés sont aussi concernés. **L'objectif de mieux connaître les stocks et abondance des espèces** car il existe des pourcentages de mortalité aussi pour le « **No-kill** » ;
- quels sont les moyens de contrôle pour la déclaration de pêcheurs ? Les organismes seront identiques à aujourd'hui. Pour le moment **l'accent sera mis sur la pédagogie et la sensibilisation**. Les modalités de contrôle sont en cours de définition avec les services centraux ;
- la **localisation des prises** : ce sera donné sur RecFishing. Le degré de précision n'est pas connu actuellement. LA FNPP demande que cela soit comme pour le thon ;
- la **pesée des prises** : une estimation sera suffisante pour le poids (RecFishing proposera de renseigner la taille et pourra déduire le poids grâce à des abaques) ;
- **parler d'amende est contradictoire avec « l'esprit et l'engagement participatif »** invoqués sur le flyer et il est étrange de coller une amende pour non-réponse à une collecte de données à fin scientifique. En général les enquêtes dites scientifiques sont basées sur le volontariat et non sur la contrainte. Attention à ne pas confondre l'enquête Ifremer de 2027 pour des données scientifiques et l'enregistrement des captures qui doit permettre d'évaluer le poids de la pêche de loisir et donc réévaluer les quotas aujourd'hui attribués ;
- **à quand le permis de pêche en mer qu'il faudra acheter ?** Cette crainte est largement partagée par de nombreux adhérents, et c'est là que la fédération a son rôle à jouer. **La FNPP y est catégoriquement opposée.**

L'incompréhension et la colère l'emportent sur toute autre considération face à cette obligation qui est perçue comme une nouvelle attaque contre les pêcheurs récréatifs. Les remarques pertinentes proposées par la fédération pour faciliter la mise en œuvre et l'acceptation des nouvelles contraintes sont rarement, voire jamais prises en compte. C'est pour cela que nous rencontrons autant que faire se peut les plus hautes autorités de l'Etat et que nous nous imposons dans les différents cénacles comme les assises de la mer, etc.

Il est facile de dire « ce n'est pas moi, c'est l'Europe », l'Europe fixe des objectifs parfois étonnants, il reste à la France de trouver les bonnes méthodes, il faudrait écouter les « sachants » que sont la FNPP et la Confédération Mer et Liberté, mais ils prêchent très souvent dans le désert et les politiques font la sourde oreille. **À quand un vrai partenariat et des oreilles attentives aux propositions pleines de bon sens marin émises par la FNPP et la CML ?**

Affaire à suivre, pour éviter de subir, il faut fédérer.

Dominique Ropars
président du CD29

Une arrière-saison plutôt agréable, avec des sautes d'humeur de dame nature entre accalmies et coups de vents. Mais côté pêche, de beaux poissons seront venus égayer les assiettes familiales. Lorsque vous lirez ces lignes, déjà décembre aura pointé son nez qu'il verra le nôtre caché derrière une écharpe surmontée d'un bonnet rouge lors de nos plus rares sorties au large !

Oui, le fameux bonnet d'une contestation qui monte sur nos pontons tant notre loisir favori est malmené ces derniers mois avec peu de reconnaissance de nos efforts, et avec en ligne de mire cette nouvelle législation qui, **dès janvier prochain, nous oblige à nous déclarer comme pêcheur de loisir pour déclarer les captures des espèces sensibles sous gestion.** Mais contrairement à cette première réaction somme toute légitime, en réalité cette mesure va nous permettre de mettre en cause les plus folles accusations de piller la ressource et va apporter un peu de réalité quant au vrai poids de la pêche récréative sur les espèces sensibles que la FNPP estime entre 1 et 3 %. **Car ce sont bien ces seules espèces qui devront être obligatoirement enregistrées, les autres relevant du facultatif.** Cette nouvelle mesure, une contrainte tout de même, verra nos associations être au cœur du sujet en tant que personne morale accompagnant nos adhérents. **Et la FNPP se bat pied à pied pour accrocher quelques compensations de cet effort important.**

En attendant, « Radio Pontons » est inquiète des annonces de places vacantes dans nos ports et nos pêcheurs qui, devant toutes ces contraintes se demandent si ce ne serait pas le moment de mettre à sec le bateau et de remiser les cannes au garage. Alors, et bien NON, retournons ces contraintes pour nous, pour vous servir. En effet, c'est là le moment de peser vraiment, de dire combien nous sommes et devons être respectés. **À notre sens, nous ne sommes pas le problème, mais la solution** pour que l'on sache à tous les échelons politiques que notre littoral, nos modes de pêches, cette façon de vivre notre passion de la mer, devront se faire avec nous en tant qu'acteurs représentatifs et incontournables. Et les chiffres récoltés nous donneront évidemment raison. Alors... tous ensemble pour une pêche récréative forte et respectée, OUI, bien sûr.

Les nouvelles sont ici dans votre *Pêche Plaisance*, allez sur notre site internet, tout y est, et bien plus encore : www.fnpp.fr

La pêche et les poissons

Il y a peut-être du frémissement dans l'air concernant le bar. En tant que vice-présidents régionaux avec Patrick, nous avons rencontré, au salon de la Rochelle, **Éric Banel, directeur de la DGAMPA.** Un article est consacré à cette entrevue avec l'administration dans les pages de ce *Pêche Plaisance*, lisez. Et oui, nous faisons tout pour qu'une reconnaissance de vos efforts et de notre moindre impact puisse enfin se traduire par une augmentation de notre quota journalier.

Pour le lieu, l'espèce reste menacée par la surpêche des années passées et les quotas sont en discussion.

Inquiétude pour le maquereau : en effet, depuis plusieurs années, les eaux se réchauffent, le plancton manque pour les poissons fourrage et l'espèce va plus haut dans notre hémisphère pour chercher la fraîcheur. Le drame, c'est que les pays qui ne pêchaient pas l'espèce se sont mis à l'exploiter, mais sans se préoccuper du stock. Pour vous donner une idée, l'Islande : 53 t en 2002, 150 000 t en 2011 (source *Le Marin*) et dans des proportions toutes aussi effroyables pour l'espèce, sont arrivés les pêcheurs de Norvège du Royaume-Uni, Russie, etc. **Depuis plus de dix ans, le stock est surexploité et n'arrive pas à se renouveler ! Mais voilà, pas de gestion hors Europe et nous trinquons !**

Le thon rouge, la saison est maintenant terminée, notre fédération a pêché quasi le quota alloué : belle campagne, dans votre prochain *Pêche Plaisance*, un article sera consacré uniquement à ce sujet...

Champ éolien du banc de Guérande et maintenant Yeu-Noirmoutier

Oui, une victoire pour l'ensemble de la plaisance et de la pêche de loisir au large : la CNL du champ éolien Yeu-Noirmoutier a reconduit le même arrêté à quelques virgules près, que celui du banc de Guérande. C'est très important pour la circulation et la pêche récréative trop souvent malmenée de contraintes en interdictions. Mais notre préfet maritime a opté pour des mesures de bon sens marin, à nous tous d'être respectueux des règles établies..

Nous le répétons : il serait inacceptable que le comportement de quelques individus remette en cause ce que notre concertation (CNP, UNAN, FFPM, FFPS, FFESSM, FNPAM et FNPP) avait obtenu du recours amiable avec notre préfet maritime de Brest.

La VHF, c'est ASN obligatoire et en veille sur le 16 ; la vitesse c'est 12 nd, même si la mer est un lac et que vous êtes seul ; la pêche c'est 50 m des mâts, même si c'est sûr que les poissons sont juste au pied ! C'est même 100 m du poste central. Le mouillage, c'est 100 m en périphérie, non plus 50 m comme avant et si plus de trois Beaufort, je sors. Pour les conditions de vents et de nuit, si vous disposez d'un AIS B en émission, vous pouvez rester dans le Banc de Guérande ou Yeu Noirmoutier, mais les autres conditions vitesse et distances restent inchangées.

Vie locale

Notre secteur du 44 est très riche en activités de bord de mer et nos associations locales font vivre tout le territoire et de belle manière, soyez présents. **Plus nous serons, plus nous serons forts et efficaces dans nos actions.** Et comme le dit si bien la devise du port du Pouliguen, *Duc In Altum* (Va au large).

Christophe Goumas
président du CD44



26,
ous et déclarez
d'espèces sensibles
on RecFishing

la maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMFA)



Sont inscrits à l'ordre du jour, notamment :

Le projet éolien au large d'Oléron prend l'eau...

Au terme d'un processus amorcé en 2017, la désignation du titulaire du contrat Oléron 1 d'installation de soixante éoliennes au large d'Oléron (AO7) était attendue pour cet automne. Las... aucun des neuf consortiums d'entreprises dans la course n'a voulu y répondre. Trop éloigné des côtes, trop technique par 70 m de profondeur et avec un prix garanti par l'État peu intéressant au regard de sa complexité. Dans la foulée, l'appel d'offre pour le parc Oléron 2 (AO9), qui devait venir doubler la capacité de production, a été suspendu... En dépit de cette déconvenue, les pouvoirs publics n'ont pas renoncé à conduire ce projet, qui est très contesté dans la région.

Développement de la protection forte sur la façade Sud-Atlantique

Le conseil maritime de façade examinera la très attendue instruction technique ministérielle relative à la reconnaissance des zones de protection forte des espaces maritimes, monument de complexité administrative de vingt-neuf pages, daté du 8 septembre 2025.

L'objectif est d'identifier et labelliser les Zones de protection forte (ZPF), qui couvriront à terme 5 % des espaces maritimes hexagonaux, où les activités humaines seront interdites ou fortement limitées pour préserver les enjeux écologiques d'importance.

L'instruction établit que les activités humaines ne seront pas exclues par principe en ZPF, à l'exception des activités d'exploitation minière, dont les prélèvements de sables et granulats marins sont considérés comme incompatibles avec la labellisation en protection forte.

Les activités suivantes feront néanmoins l'objet d'une vigilance et de limitations particulières pouvant aller jusqu'à l'interdiction

- Dragage.
- Rejet de déchets et d'effluents non traités (dont clapage en mer).

- Circulation et stationnement de véhicules terrestres à moteur.
- Nettoyage mécanique de plages.
- Manifestations de véhicules nautiques à moteur.
- Installations de production d'énergie marine renouvelable (hydroliennes, éoliennes, usines marémotrices, etc.).
- Chasse au gibier d'eau.
- Activités piscicoles soumises à autorisation ICPE.
- Activités de pêche pratiquant des arts trainants de fond.
- Mouillage de plaisance.
- Habitations.
- Autres activités ayant un impact potentiel sur les enjeux écologiques.

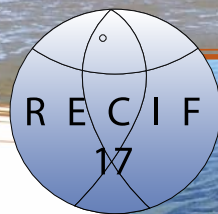
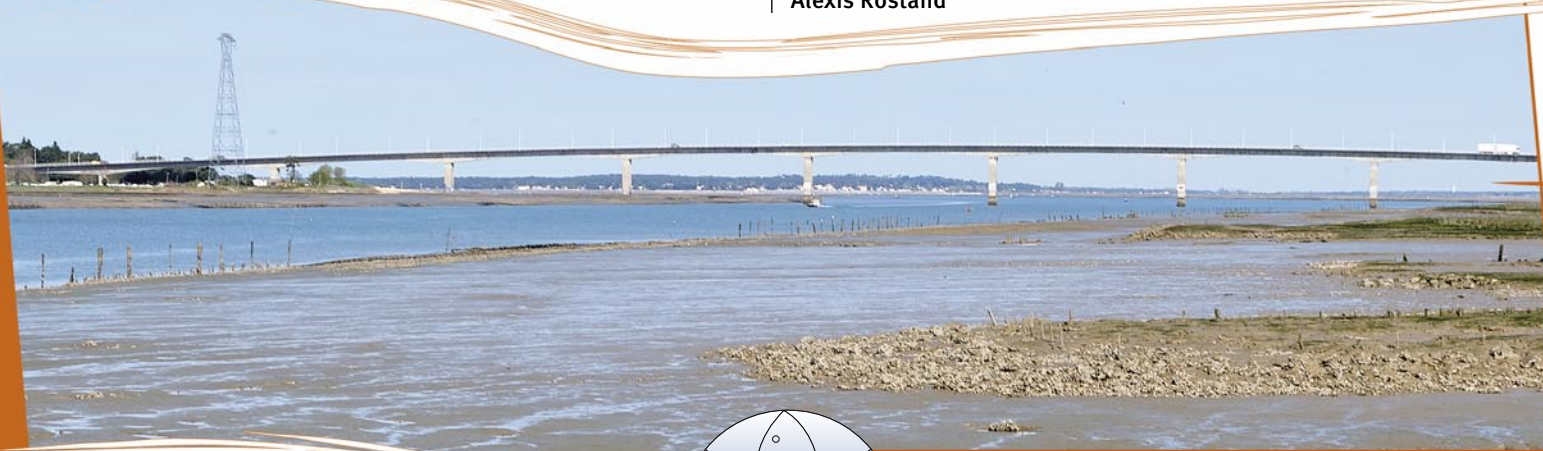
Autrement dit, rien n'est vraiment interdit, mais tout est susceptible de l'être... Les autorités compétentes adopteront les mesures réglementaires ou de gestion pour encadrer ou interdire certaines de ces activités. **Un contrôle effectif des réglementations sera obligatoirement réalisé**, avec des moyens de surveillance adaptés (nautiques, aériens, satellitaires, etc.).

Une analyse scientifique sera réalisée pour évaluer les pressions exercées par les activités humaines sur les enjeux écologiques. Les activités resteront autorisées uniquement si leur impact est compatible avec le maintien du bon état de conservation des enjeux écologiques.

Le CMF sera consulté pour donner une recommandation sur les dossiers de candidature des zones proposées à la reconnaissance en protection forte, en évaluant la pertinence des propositions au regard des enjeux écologiques, des pressions identifiées et des mesures de gestion ou de réglementation prévues.

Les recommandations du CMF seront prises en compte par le préfet maritime.

Alexis Rostand

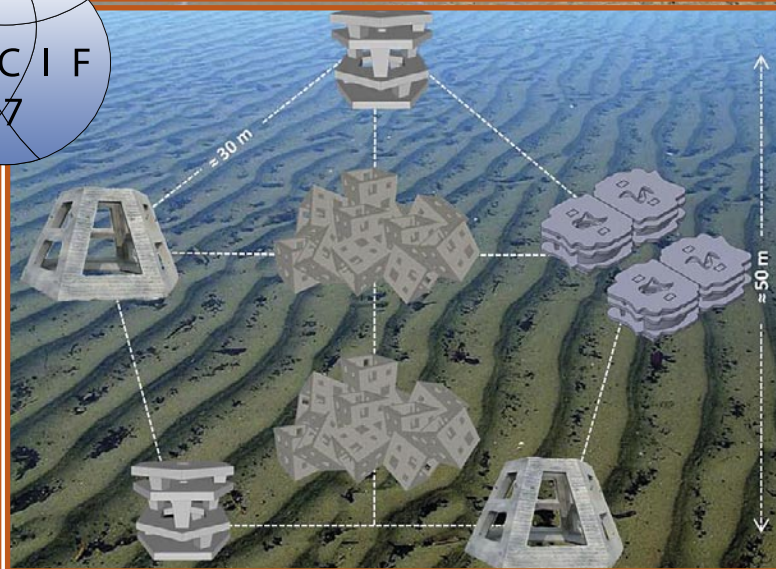


L'expérimentation du programme Récif se poursuit

En 2025, **deux nouvelles plongées de suivi** de la faune marine ont été réalisées, malgré des conditions météorologiques parfois peu favorables (en octobre). **Bonne nouvelle : la biodiversité progresse**, avec notamment une présence accrue de bars. Un comité de suivi se réunira prochainement afin de présenter plus en détail les résultats obtenus. Pour les plus curieux, il est possible de consulter l'actualité du programme **Récif 17** : <http://recif17.blogspot.com>.

Ainsi, en Bretagne comme en Nouvelle-Aquitaine, grâce à la participation financière de la **FNPP et des associations locales affiliées**, ces actions contribuent activement au soutien et à la pérennisation de la ressource halieutique, en favorisant sa fixation autour des récifs artificiels installés.

Annick Danis
présidente du CD17



La saison 2025 de pêche au thon rouge pour les plaisanciers a officiellement pris fin le 10 octobre. Comme chaque année, cette période très attendue a mobilisé de nombreux passionnés qui, dans le cadre strict fixé par les autorités, ont pu pratiquer une pêche responsable, respectueuse de la ressource et conforme aux exigences réglementaires. À travers ce bilan, notre comité départemental souhaite revenir sur les faits marquants de la saison, les avancées observées, les difficultés rencontrées et les perspectives pour les années à venir.

L'encadrement exigeant de la pêche de loisir du thon rouge est en effet devenu au fil des ans un pilier essentiel de la gestion durable de cette espèce emblématique durant la période autorisée de capture, détention et débarquement. L'ensemble des plaisanciers adhérents et détenteurs d'autorisation ont joué le jeu : nous pouvons nous féliciter du respect global des règles et de l'esprit de responsabilité démontré tout au long de la campagne. Les retours reçus montrent un réel souci de conformité et un engagement croissant pour une pêche durable.

Plusieurs points positifs ressortent

- Un excellent niveau de traçabilité, grâce à l'utilisation rigoureuse des bagues de marquage et aux déclarations systématiques des captures.
 - Un développement du pêcher-relâcher, qui confirme la maturité des pratiquants et leur volonté de limiter les prélèvements.
 - Une bonne répartition des sorties sur la saison, évitant des pics de pression trop concentrés et facilitant le suivi des quotas.
- Nous saluons particulièrement les pêcheurs qui ont accepté les contraintes administratives et techniques, parfois lourdes, mais nécessaires pour garantir la pérennité de notre activité.

Malgré ces points positifs, certains enjeux ont été relevés

- Des procédures administratives complexes, notamment pour les nouveaux plaisanciers.
- Une utilisation des bagues qui nécessitent encore de la pédagogie et des démonstrations pratiques.
- La gestion des captures issues du pêcher-relâcher lorsque la mortalité intervient : une obligation déclarative indispensable mais parfois mal comprise.
- Une disponibilité variable des bagues, qui peut créer des frustrations parmi les plaisanciers les moins habitués ou dont les sorties sont moins fréquentes.

Dans ce contexte, le CVPLM a été sollicité à plusieurs reprises pour accompagner les pêcheurs dans ces démarches, et notre rôle de relais a montré toute son importance.

Perspectives et actions du CD85

Pour continuer à améliorer les saisons à venir, plusieurs pistes sont d'ores et déjà envisagées :

- **Renforcer l'accompagnement des plaisanciers.** Alors que la CVPLM continuera de porter la voix des plaisanciers auprès des Autorités locales et nationales via la FNPP et la CM&L afin de faciliter le déroulement de la saison et la simplification des procédures, nous prévoyons également de proposer des réunions d'information avant la saison 2026 ; des guides pratiques sur la pose de la bague, la déclaration et les règles essentielles ; des tutoriels et supports numériques accessibles à tous.
- **Encourager les bonnes pratiques de capture et de relâcher.** De la même façon, il convient d'encourager les bonnes pratiques et d'optimiser la survie des thons relâchés. Nous continuerons de sensibiliser nos adhérents aux techniques recommandées (équipement adapté, manipulation, réduction de la durée du combat, etc.).
- **Mieux structurer la répartition des bagues.** Nous travaillerons avec les fédérations pour mieux structurer la répartition des bagues afin de garantir une distribution équitable, tout en anticipant et améliorant si possible l'accès aux nouveaux plaisanciers.

La saison 2025 de pêche au thon rouge témoigne une nouvelle fois du dynamisme, de la passion et du sens des responsabilités des pêcheurs plaisanciers de notre département. Grâce à vous, la pêche de loisir continue d'être un acteur important de la gestion durable de la ressource, un partenaire crédible face aux institutions, et un exemple de pratique raisonnée. **Le CVPLM reste mobilisé pour défendre vos intérêts, valoriser votre engagement et préparer au mieux la saison 2026.** Merci à toutes et à tous pour votre implication et votre confiance.

Jackie Plataut
président du CVPLM (Comité vendéen des pêcheurs de loisir en mer) et CD 85

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Port-Saint-Louis-du-Rhône, capitale de la pêche au tout gros

Le 33^e championnat du monde « Big Game » de pêche au thon a été organisé de façon magistrale du 23 août au 30 août par la FFPS et son capitaine Amine Mammeri, omniprésent et infatigable.

Le club de Port-Saint-Louis-du-Rhône, le Thon club de la Bouche (FNPP) a assuré un travail titanesque avec ses installations inégalables. La logistique de cet événement a été parfaite avec ses bénévoles et responsables (président Serge Pinot, Arnaud Servilla, Laurent Rouque). De nombreux capitaines de bateau affiliés FNPP ont été invités pour emmener en mer pendant quatre jours les vingt-et-une équipes internationales et cela malgré des conditions météo épouvantables les deux derniers jours de compétition. Tout s'est parfaitement bien passé avec les instances internationales de l'ICCAT grâce à une organisation haut de gamme.

L'Espagne, l'Italie et la Croatie sont le trio gagnant. En quatre jours de compétition, il y a eu deux-cent-cinquante départs avec plus de deux-cents poissons homologués et relâchés après photographie. La zone de pêche de l'embouchure du Rhône a été encore une fois fidèle à sa réputation. Certains équipages ont parfois capturé et relâché une dizaine de poissons en une seule journée.

À noter que deux thons de plus de 2,20 m (environ 140 kg) ont été homologués et relâchés après un combat avec du fil de 70/100 de diamètre. Une très belle performance de champion. Bravo aux skippers et surtout aux pêcheurs et merci à tous les organisateurs et les bénévoles de cette manifestation gigantesque.

Gérard Giordano
comité Côte d'Azur



Originaire des côtes atlantiques américaines, le crabe bleu (*Callinectes sapidus*) aurait été introduit par le transport maritime et signalé sur l'Est de la Méditerranée depuis les années 50. En Espagne, il est devenu problématique dès 2017 pour la pêche et la biodiversité des milieux littoraux, en particulier dans le delta de l'Èbre. Depuis, il a poursuivi sa prolifération vers les côtes françaises méditerranéennes en Corse, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur où il est observé en milieu lagunaire et côtier.

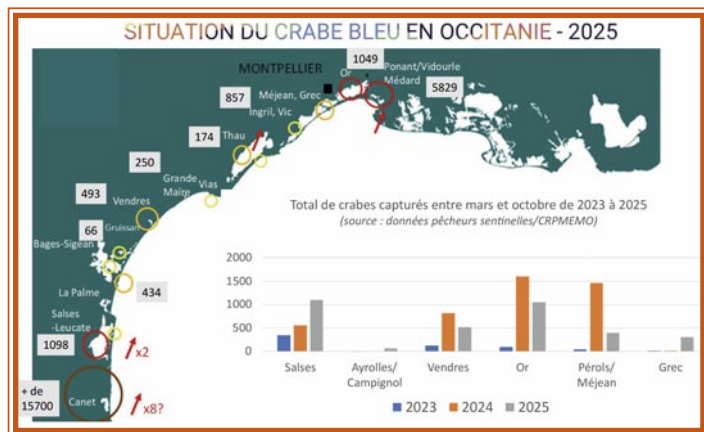
En partenariat avec la Dreal Occitanie, la Dreal PACA et l'OFB, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes mobilise les acteurs à compter de 2022, pour assurer une **cohésion d'ensemble à l'échelle de la façade méditerranéenne** dans les travaux de lutte, de recherche et de suivi. Il appuie la mise en œuvre du plan d'action régional crabe bleu en Occitanie et son déploiement à la région PACA. Il agit en partenariat étroit avec l'OEC qui anime un groupe de travail en lien avec la Dreal Corse pour la région Corse.

Les actions projetées et en cours visent à prévenir l'introduction et la propagation, intervenir pour mettre en place un système d'alerte opérationnel voire réguler si besoin, améliorer les connaissances, communiquer et sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés. **Ce sont les plans de gestion et de lutte contre cette espèce.**

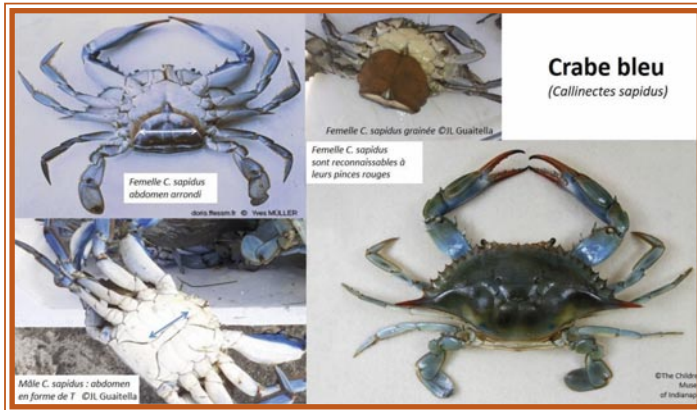
Tant en Corse qu'en Occitanie ou en PACA, le panorama dressé sur la base des remontées de terrain, à l'occasion de la conférence interrégionale, dépeint en fine une invasion biologique d'une rare intensité, au cours de l'année 2024. **Le crabe bleu est désormais très largement répandu sur le littoral méditerranéen français, et poursuit rapidement la colonisation des rares milieux favorables dont il serait encore absent.** Sa prolifération entraîne des dommages considérables sur les écosystèmes colonisés, bien que ceux-ci soient encore peu documentés (des projets de recherche, notamment en écologie trophique à l'étang de Canet ou à Biguglia, livrent de premiers éléments, voir partie 3). **Vorace et agressif, ce prédateur généraliste exerce une forte pression sur de nombreuses espèces animales autochtones, petits poissons, mollusques et macro-invertébrés, avec de potentielles répercussions sur l'ensemble de la chaîne trophique** (les autres espèces se voyant privées de leurs ressources alimentaires).

En 2025, l'invasion du crabe bleu a impacté nos trois régions

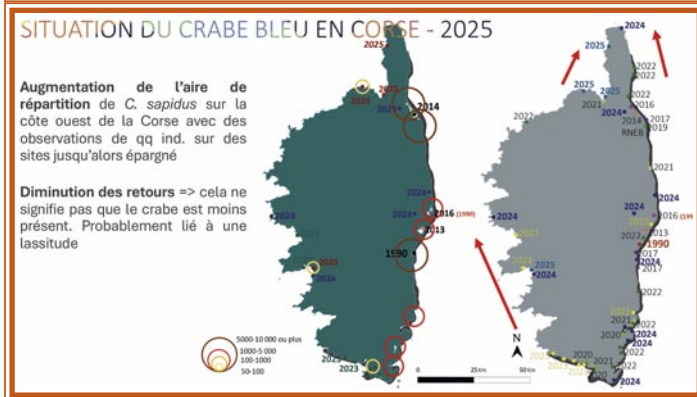
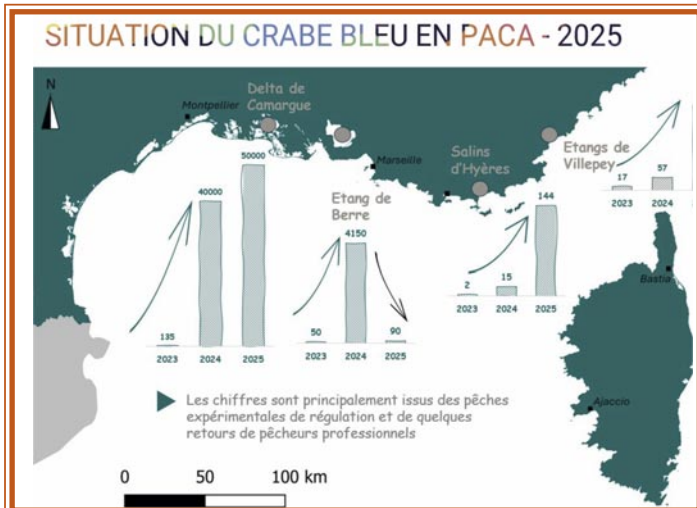
En Occitanie, nous avons une augmentation sur toutes les lagunes. En PACA nous avons l'arrivée de nouveaux sites infestés et en Corse le crabe bleu est tellement présent qu'il a malheureusement eu un impact sur la pêche professionnelle lagunaire (de seize pêcheurs, ils sont passés à six). En effet, un crabe bleu qui rentre dans les capéchades (pêches lagunaires ancestrales) fait d'énormes dégâts car cet engin de pêche prévu pour attraper les anguilles ne joue plus son rôle lorsqu'il est déchiré.



Lors de cette 4^e rencontre, différents scientifiques comparaient leurs approches et travaux sur le cycle de vie de ce crabe, les conditions de prolifération notamment sur les paramètres biophysiques de l'eau (température, salinité et oxygène), et sur la topologie des étangs et les conditions météorologiques favorisant la rentrée larvaire.



La conclusion étant que si la prolifération de cette espèce invasive est irrémédiable, chaque lagune a sa propre évolution et elle n'est pas prédictive. Pour le moment, une question reste indéniablement sans réponse : **l'état des stocks n'est pas évaluable pour l'instant...**



En conséquence ne connaissant pas cette ressource, il est difficile de la réguler par son prélèvement. La pêche professionnelle a de la difficulté à créer une filière crabe bleu. Le comité régional des pêches Occitanie reste frileux...

Par contre, des initiatives locales peuvent se mettre en place. La prud'homie de Palavas a répondu présente à ce défi en créant une filière circuit court afin de transformer ce crabe bleu en produit de consommation (soupe, sauce et divers produits pour tapas). En Corse, un projet industriel se met en place afin d'acheter ce produit pour le transformer en engrais agricole.

Nous sommes aujourd'hui à un tournant dans l'invasion du crabe bleu. Arriverons-nous à réguler cette espèce pour garantir la biodiversité de nos lagunes ? Arriverons-nous à gérer cette nouvelle ressource pour la pêche lagunaire ancestrale ? Des questions importantes auxquelles on se doit de répondre rapidement. La chair du crabe bleu est excellente donc nous devrions trouver une solution...

Je tiens à remercier Le pôle relais lagunes méditerranée pour leur grosse implication sur ce sujet.

Christian Guiraud
président du comité régional Occitanie



BLOC MARINE

Votre livre de bord 2026

La référence des guides nautiques
depuis 62 ans

En vente chez tous
les professionnels du nautisme

Journal de bord



Infos pratiques, avis et commentaires dans l'appli



Quand l'hiver fait évoluer l'écosystème

Tant en Atlantique qu'en Méditerranée, l'hiver n'est pas qu'une parenthèse pour les pêcheurs : **c'est une véritable mutation du milieu marin**. Avec la chute des températures (de 8 à 12 °C en moyenne), le raccourcissement des jours et la succession de coups de vent, **les zones côtières se transforment**. Les masses d'eau sont moins stratiformes, les bathythermies évoluent, les masses d'eau se mélangent, les apports d'eau douce issus des pluies d'automne modifient la salinité des estuaires et des zones contigües, et les vents d'ouest brassent les fonds, ramenant à la côte une nourriture abondante : vers, coquillages, petits crustacés, lançons et autres proies dérivantes.

Cette dynamique naturelle, parfois rude, crée des fenêtres biologiques courtes mais intenses : juste après une tempête ou lorsque la mer se calme, l'activité halieutique explose. Les poissons opportunistes – bar, lieu jaune, tacaud, carrelet ou flet – en profitent. D'autres espèces, comme la sole ou le turbot, recherchent au contraire des zones plus profondes ou abritées, où la température et l'oxygène restent stables. **Le pêcheur d'hiver devient alors un observateur en premier lieu** : il apprend à lire la couleur de l'eau, les fronts de courant, les zones d'écume ou les abris de houle. Car c'est souvent là que se concentrent les espèces qui ont choisi de ne pas migrer vers le large.

Les espèces d'hiver

Diversité et biologie des poissons plats, stars discrètes de la saison froide.

Souvent oubliés au profit du bar ou du lieu, les poissons plats trouvent pourtant en hiver des conditions idéales sur les côtes bretonnes notamment.

- Le **flet** (*Platichthys flesus*), par exemple, profite des eaux adoucies des estuaires et rias. Il se nourrit des petits invertébrés brassés par les crues et remonte jusqu'à plusieurs kilomètres à l'intérieur des rivières salées. Sa tolérance à la variation de salinité en fait un excellent indicateur écologique de la santé des zones littorales.



Flet

- Le **carrelet** (*Pleuronectes platessa*), lui, fréquente les sables propres et les fonds vaseux entre 10 et 40 m, où il chasse les vers, coques et petites crevettes.



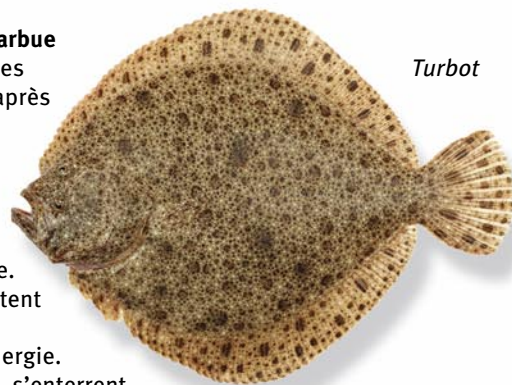
Carrelet

- La **sole**, plus fragile face au froid, elle reste en activité dans les chenaux profonds et les anses abritées, notamment lors des nuits calmes et claires.



Sole

- Le **turbot** et la **barbue** apparaissent sur les plages exposées après les coups de vent, attirés par les bancs de lançons désorientés : une pêche rare, mais spectaculaire. Ces espèces adoptent un comportement préservant leur énergie. Elles bougent peu, s'enterrent partiellement dans le sable, et ne chassent qu'à proximité immédiate. D'où l'importance, pour le pêcheur, de présenter l'appât ou le leurre lentement, au ras du fond, et au bon endroit.



Turbot



Barbue

Les autres acteurs de l'hiver

Outre les plats, on retrouve les grands classiques de la saison froide (hors périodes de repos physiologique bien sûr) :

- Le **lieu jaune**, maître des têtes de roche et des épaves (25–80 m), actif dans les eaux claires et oxygénées ;



Lieu jaune

- Le **bar**, plus rare mais souvent de belle taille, fidèle aux zones brassées d'estuaire ou aux plateaux rocheux profonds ;

Photo ci-contre : bar

- Le **tacaud**, le **merlan**, le **congre** et la **lingue**, typiques des dérives profondes ;



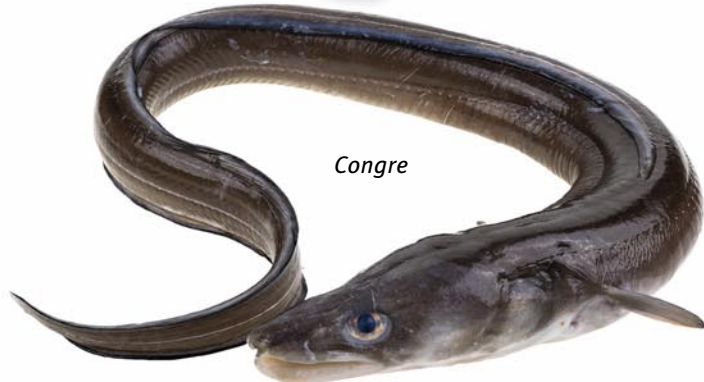
Tacaud



Merlan



Lingue



Congre



Encornet



Seiche

- L'**encornet**, vedette nocturne de l'hiver, présent autour des ports et zones rocheuses, souvent capturé à la turlutte dans la lumière des digues ;

- La **seiche**, quant à elle, quitte les côtes pour le large et les fonds marins.

Techniques possibles

En bateau

L'hiver est la saison du leurre lourd mais lent (d'aucuns se reconnaîtront). Les shads compacts (12-16 cm) sur têtes plombées de 40 à 100 g, ou les slow-jigs de 60 à 150 g, permettent de pêcher précis et profond.

Sur les têtes de roche ou les épaves, la dérive doit être maîtrisée : 0,5 à 1 nd maximum.

Les **montages anti-emmêlés** (tubes associés à des émerillons barils et des perles rotatives) et les **bas de ligne longs** (fluoro 30-40/100) assurent discrétion et efficacité.

L'**appât naturel** (lamelle d'encornet, ver, lançon) semble remporter l'adhésion par eau froide.

Du bord

Les **estuaires et ports** sont les zones les plus productives : flet, sole et bar s'y concentrent quand les eaux sont teintées.

Les **plages à houle modérée** accueillent carrelets et turbots après les coups de vent.

Les **digues éclairées** révèlent les encornets les soirs calmes.

Techniquement, privilégier :

- **traînantes longues** (80-120 cm) avec arénicoles ou ver de sable ;
- **montages coulissants** pour les poissons prudents ;
- **plombs pyramides ou grappins** pour tenir dans la houle ;
- **bas de ligne fin** (22-28/100) en eau claire ;
- et surtout, des **animations lentes** : en hiver, le moindre excès de vitesse décourage la touche.

Éthique

La saison froide correspond aussi à des **périodes sensibles pour certaines espèces** (reproduction du bar et du lieu jaune en particulier). **Hors période de repos, limiter les prélèvements, relâcher avec soin les petits sujets** et éviter les zones connues de nurseries en estuaire sont des gestes simples mais essentiels.

L'observation des **conditions météorologiques** – vent, température, turbidité – aide aussi à comprendre la fragilité du littoral, soumis à la fois au changement climatique et à la pression humaine.

Pêcher l'hiver, c'est aussi apprendre à lire et respecter la mer dans sa version la plus exigeante.

En conclusion

L'hiver n'est pas une saison morte : c'est un moment d'équilibre entre puissance naturelle et précision technique. Les poissons plats, fidèles et discrets, y trouvent leur place ; les lieus, bars et encornets offrent encore de belles sensations hors des périodes de repos biologiques. Mais plus que jamais, la réussite passe par l'observation du milieu, la patience et le respect des cycles naturels dont les périodes de repos physiologiques. Car c'est dans la rigueur hivernale que le pêcheur apprend le mieux à comprendre sa mer.

Et n'oublions pas la sécurité car le temps de survie en eau froide pour un être humain varie de 30 à 90 minutes selon sa condition physique dans de l'eau entre 8 et 15 degrés. Et donc, le vieil adage « Horizon pas net reste à la buvette » prend tout son sens en hiver.

Patrick Zimmermann

pêche plaisir sance





LA DORADE ROSE AU CASTING JIG

Facile et ludique, la pêche à la verticale au casting jig est une pêche passionnante qui peut réserver de belles surprises. C'est ce que nous allons d'ailleurs tenter de découvrir aujourd'hui entre amis. Direction donc le large de la pointe Finistère pour débusquer les dorades roses... Mais pas seulement !

Il est 8 h. On se retrouve au café du port de Saint-Guérolé pour un dernier point météo avant d'armer le Searibs pour une sortie entre copains au large de la pointe Finistère. Le ciel est clair, il n'y a pas de vent et les coefficients de marée sont intéressants pour la recherche de ce poisson magnifique et très combatif qu'est la dorade rose.

Une fois les Apex installés, le radeau de survie chargé, les gilets enfilés, les cannes à poste dans les supports et le bateau à l'eau, nous sortons du port, accompagnés de notre musique rituelle (AC/DC). C'est parti pour 45 milles nautiques de navigation en direction du large. Ce genre de sortie ne s'improvise pas, nous partons en zone hauturière accompagnés bien évidemment du matériel de sécurité et des permis adaptés.

La magie du large

À la sortie du port de Saint-Guérolé, une légère houle longue nous fait face. Cap à l'ouest sur le spot que nous avons surnommé « galet land ». Après 1 h 15 de navigation à une vitesse moyenne de 30 nd, où nous aurons la chance d'observer de nombreuses chasses de dauphins et de thons rouges, nous arrivons enfin sur zone. Nous ne sommes pas seuls, un petit roqual souffle en surface avant de sonder à quelques mètres de nous.

Comme à chaque fois, nous sommes émerveillés par l'immensité et la plénitude de l'océan Atlantique. Nous plaçons le bateau à l'écart des points GPS afin d'armer les cannes et de vérifier le sens de la dérive – la première dérive est souvent la plus payante, il est donc conseillé d'éviter de faire du bruit sur le poste avec un bateau mal positionné.

C'est parti, les cannes sont prêtes, nous avons 1 nd de dérive et 50 m de fond. Nous contrôlons la descente de nos leurres en direct sur les appareils et là, apparaissent les premières détections. Bingo ! Les poissons sont bien présents sur la zone, mais la forme des échos ne ressemble pas pour le moment à ce que l'on est venu chercher. La première animation du jig Orion Deep blue de 90 g est suivie par la première capture qui confirme l'information donnée par le sondeur : c'est un joli lieu jaune qui perce la surface. Petite photo rapide et direction le vivier. En effet, le lieu jaune fait partie des poissons qui malheureusement ne survivent pas lorsqu'on les pêche dans ces profondeurs-là.



Nous décidons alors de nous déplacer afin de prospecter et de trouver les poissons que nous sommes venus chercher, les belles roses aux points noirs. Pendant la courte navigation entre les points éclate, à une centaine de mètres de nous, une chasse de Fous de Bassan accompagnés de puffins et de goélands. Nous décidons de nous approcher pour profiter du spectacle. Tout ce beau monde plonge et se nourrit dans un banc de sardines poussé vers la surface par un groupe de dauphins. Toujours impressionnant d'observer l'organisation que peuvent avoir ces grands mammifères, c'est stupéfiant !

Premières prises et surprises

En arrivant sur le deuxième poste, nous trouvons directement la détection et, cette fois-ci, c'est sûr, ce sont les sparidés que nous sommes venus chercher. La détection en forme de nuage sur plusieurs mètres de haut est bien caractéristique de cette magnifique espèce. On trouve de façon régulière ces poissons à proximité d'une tête de roche – devant ou derrière selon le courant. Les leurres sont à l'eau et le moteur est coupé. Le contrôle de la descente du leurre, grâce au pouce sur la bobine du moulinet casting, est précis. Boum ! Première touche à la descente, 5 m au-dessus du fond et premier ferrage. C'est piqué ! Les coups de tête et les vibrations dans la canne le confirment, c'est bien une dorade. D'un clic sur le GPS, nous marquons le point afin de suivre son éventuel déplacement. Après quelques secondes, et un combat digne de ces sparidés, nous entrevoyons la prise qui ne tarde pas à percer la surface. C'est bien une belle dorade rose d'environ 2 kg qui arrive dans l'épuisette. Tout juste le temps de décrocher les assists du jig et c'est Julien qui se fait attraper le leurre à son tour. Je saisis à mon tour l'épuisette et bingo, une deuxième dorade à bord. Nous sommes sur la fin de la dérive et nous en profitons pour réaliser quelques clichés de ces deux spécimens de taille équivalente. Pour la pêche de la dorade rose, nous armons nos leurres avec deux assists montés en tête et, en général, un hameçon triple sur l'arrière, même si nous constatons tout de même que ces poissons sont bien souvent pris sur les assists de tête. Une fois les poissons photographiés et placés au vivier, nous replaçons le bateau, cette fois-ci, un peu plus haut afin de pouvoir descendre les leurres avant le début la détection. À peine arrivé sur le fond, Julien s'exclame : pendu ! Mais là, le combat est bizarre. Ce n'est pas une dorade, ce n'est pas non plus un lieu... La canne est pliée avec une grosse sensation de lourdeur.



Après quelques minutes de combat, c'est avec surprise que nous voyons arriver en surface **un congre d'environ 1,20 m**. C'est dans ces moments-là qu'on apprécie avoir des cannes qui possèdent une énorme réserve de puissance afin de maîtriser ce type de prise à la vigueur énorme. **Après un démêlage d'une bonne dizaine de minutes dans l'épuisette, une photo de cette prise peu commune aux leurres est faite et c'est le retour à l'eau.**

Une question de matériel

Nouvelle dérive... Nous constatons que la détection diminue, conséquence, sans aucun doute, de nos différents passages sur la mate. Mais les poissons sont toujours là. C'est à mon tour de me faire prendre le leurre lors d'une animation dite ascenseur. Le poisson est énergique, mais pas très gros. La canne *Armata Lite* équipée de son moulinet casting fait le travail et la prise arrive en surface. C'est une nouvelle espèce lors de cette journée sous le soleil : **un lieu noir d'environ 1 kg** qui passera devant l'appareil photo également. Contrairement au lieu jaune, cette espèce repart facilement même après un combat dans 50 m de fond. Il retournera donc à l'eau au plus vite. Le temps de vérifier l'état de mon fluorocarbure et c'est la canne de Julien qui se plie. C'est **un nouveau lieu jaune** de taille correct qui arrive en surface cette fois-ci. Là, il faut faire quelque chose : le courant a baissé, la dérive a changé et **il est maintenant évident que nous pêchons trop lourd pour prendre des dorades. Nous en profitons pour faire le point sur l'activité du moment ainsi que sur le matériel. Le poids et la forme des jigs, l'armement (assist jig et/ou triple), la couleur des leurres (aujourd'hui le bleu, le vert et l'argenté) et, surtout, le diamètre du fluorocarbure.** Nous nous rendons compte qu'il y a une différence réelle sur le nombre de touches que nous avons eues. Julien a opté pour un bas de ligne en 45/100° (utilisé en général sur la chaussée de Sein, plus résistant à l'abrasion), alors que ma canne est montée en 35/100°. Le diamètre du fluorocarbure a toute son importance. Plus celui-ci est fin, plus le montage est discret. Surtout lorsque l'eau est claire comme aujourd'hui. Je décide de changer de jig en remplaçant l'*Orion* de 90 g par un *Hart Glaze* en 60 g. Un leurre qui est moins lourd et qui a donc l'avantage d'être plus planant. Quant à lui, Julien reste sur le même montage. L'avantage de pêcher à plusieurs permet de trouver le combo gagnant du jour plus rapidement : grammage, couleur, taille et diamètre de l'arraché. Il ne faut pas hésiter à varier les coloris et la taille des leurres pendant la journée jusqu'à trouver la combinaison parfaite.

Nouvelle dérive. Première descente du *Glaze* et, 10 m au-dessus du fond, première touche. Le contact est franc et le ferrage doigt sur la bobine du casting est instantané. Il faut vraiment rester concentré lors de la descente du leurre, c'est souvent à ce moment-là que l'on touche les plus beaux spécimens. Début du combat, c'est sûr, c'est une dorade. **Et au ressenti, c'est un beau poisson !**

L'option de descendre le grammage était la bonne. Julien profite du combat pour changer également son leurre, mais aussi son fluorocarbure de 45/100° par un arraché de diamètre inférieur en 35/100°. **C'est une dorade de presque 3 kg qui arrive en surface et qui entre directement dans l'épuisette.**

Une session plus que réussie

Lors des dérives suivantes, les touches s'enchaînent. Les décrochés aussi. La dorade rose est une espèce dont les lèvres sont fragiles ; il faut donc doser les ferrages et, surtout, ne pas avoir un frein trop serré au risque de déchirer la bouche de ce sparidé. Il faut également choisir, si possible, des cannes avec une action de pointe souple pour amortir les coups de têtes et les rushs de cette combattante.

La dorade rose est assez facile à capturer une fois la combinaison ligne-leurre affinée et lorsqu'on sait où la chercher. Outre un combat très amusant sur des cannes fines et une prospection intéressante, ce poisson est également excellent gustativement parlant. En revanche, il faut savoir être raisonnable. En effet, d'après les études de l'Ifremer de Sète, la dorade rose est une des espèces qui possède la croissance la plus longue au monde. En effet, un spécimen pesant 2 kg est estimé à une vingtaine d'années environ ! Ainsi, après une nouvelle dérive et un nouveau doublé avoisinant les 2 et 2,5 kg, nous décidons d'arrêter la pêche. Nous avons ce qu'il faut pour partager un bon moment entre amis autour d'un barbecue.

Christian en profite pour faire quelques belles photos de ce poisson qu'il connaît bien. **La dorade rose est effectivement présente aussi en Méditerranée, mais la taille moyenne des prises est nettement plus petite.** Les zones de pêche sont de plus en plus profondes à cause de la surpêche de ce poisson très convoité. C'est en partie pour cela qu'il vient régulièrement en Bretagne pour prendre de « vrais poissons » ! (lol)

C'était une sortie riche en espèces au large de la pointe Finistère, avec, au final, neuf qui auront été prises : dorade rose, lieu jaune, lieu noir, congre, maquereau, poulpe, tacaud, coquette, grondin. Comme quoi, les castings jig prennent de tout et, bien souvent, ils nous réservent effectivement de belles surprises ! L'électronique est un atout indispensable lors d'une sortie pêche au large, que ce soit pour trouver les détections mais aussi pour pouvoir positionner le bateau de façon précise sur les postes de pêche. Nous avons pu localiser ces poissons grâce au sondeur couplé aux sondes haute performance.

Une fois le matériel bien rangé, nous décidons de prendre le temps de manger avant de rentrer. Les anecdotes vont bon train et, forcément, quelques bons fous rires aussi en nous remémorant les décrochés et les touches ratées de cette matinée ensoleillée. **Lors du retour, nous serons escortés pendant un bon moment par nos amis les dauphins.** Ils viendront jouer à plusieurs reprises à l'étrave du *Searib's*. Spectacle courant mais toujours aussi magique à l'occasion des sorties au large. Nous croiserons dans le chenal d'entrée au port les bolincheurs qui partent en mer pour la nuit à la recherche des poissons bleus, comme les sardines, anchois et autres maquereaux. Il ne nous reste plus qu'à déguster ce soir un bon carpaccio et un joli poisson grillé entre amis, en attendant avec impatience le prochain créneau météo.

Cot&Pêche





JOURNÉE DE PÊCHE

Sortie à PaloSeco au Panama

Lever 6 h, réveil au son des vagues de l'océan Pacifique, dans notre hôtel Océpepala à Palo Séco, où il est temps de prendre des forces avec un bon petit déjeuner avant d'aller affronter les poissons du cru !

Il est 7 h, départ en pêche

C'est parti sur le bateau Urrigan pour dix heures de mer avec Jimmy et Charles venus de Nîmes. La journée commence par **deux heures de traîne** où un sailfish viendra se piquer sur un leurre à jupe de 20 cm. **Le poisson a été ligné et relâché, dans de très bonnes conditions après les photos d'usage.**

Après ces deux heures de traîne où nous décrochons un second sailfish, le niveau de marée est bon pour aller tenter notre chance au Popper le long des côtes de l'île de Cebaco où nos deux pêcheurs vont s'éclater avec les poissons coqs, Carangues et les fameux Cuberas du lieu.

De retour au port

16 h, direction l'hôtel pour une douche bien méritée ! Après l'effort, le réconfort avec un bon apéro au bar de l'hôtel sur la terrasse avec vue sur la mer et un coucher de soleil spectaculaire ! S'ensuit un bon repas réconfortant à base ce soir de langoustes à la plancha et du fameux dessert maison « la profiterole ». Nos deux sudistes n'étant pas au régime, c'est vides que les assiettes retournent en cuisine !

Une bonne journée

Voilà le déroulement d'une journée chez Pura Pesca. Ambiance familiale et décontractée, pêche de classe mondiale, guides passionnés, et cerise sur le gâteau : le plaisir de la table, avec des plats et desserts gourmands. En bref les vacances !

www.purapescapanama.com

Par-delà les eaux tourbillonnantes du détroit de Messine, entre Sicile et Calabre, subsiste une tradition aussi rare que spectaculaire : la pêche à l'espadon à la harpe, pratiquée à bord de bateaux mythiques. À l'avant de cette embarcation hors du temps, les frères Arena perpétuent un art de vivre, un patrimoine, et une vision durable de la mer.

Une tradition millénaire

Là où les eaux de la mer Ionienne rencontrent la mer Tyrrhénienne, l'homme a depuis l'Antiquité appris à pêcher un géant des mers : l'espadon (*Xiphias gladius*). Mais ici, **pas de filets ni de techniques industrielles**. L'approche est à vue, en silence, depuis un poste de vigie perché à trente mètres de haut, sur des bateaux appelés *Feluche*. Repéré en surface, l'animal est approché sans bruit, puis harponné avec une précision chirurgicale depuis une longue passerelle frontale, dans une chorégraphie marine digne des temps anciens.

Les frères Arena : la mer dans le sang

Nino et Franco Arena, natifs de Messina sont aujourd'hui parmi les derniers représentants de cette pêche spectaculaire. Enfants de la mer, petits-fils de harponneurs, ils ont hérité non seulement du geste, mais aussi d'un respect profond pour l'animal et son environnement.

Leur bateau, sobrement nommé *Simone*, le nom de leur père est une passerelle moderne, équipée d'une tour d'observation vertigineuse. Depuis leur poste, ils scrutent les reflets de la surface à la recherche de l'ombre argentée du poisson, souvent en couple pendant la période de reproduction. Quand l'occasion se présente, l'un s'élançe, harpon à la main, dans un geste net et millimétré.

Une pêche exemplaire... et fragile

Alors que les océans sont surexploités, la pêche à l'espadon dans le détroit de Messine reste un modèle de durabilité. **Chaque prise est sélective, ciblée, sans dégâts collatéraux. Aucun poisson juvénile, aucun rejet, aucun engin abandonné en mer.**

Mais cette tradition, classée au patrimoine immatériel local, est aujourd'hui menacée : raréfaction des vocations, coût élevé des bateaux spécialisés, absence de soutien structuré. Les frères Arena, avec passion, cherchent à faire vivre ce savoir-faire, à travers des rencontres, des reportages, et des partenariats.



Préserver
un patrimoine vivant

Ce n'est pas seulement un mode de pêche, c'est une philosophie de la mer. Un lien fort entre l'homme, l'animal, et le territoire. L'espadon, dans la culture sicilienne et calabraise, est un mythe, un symbole, un repère. Les frères Arena nous rappellent que derrière chaque technique ancestrale se cache une histoire, un peuple, une sagesse.

Dans un monde en quête de sens et d'équilibres, cette pêche nous montre qu'il est possible de vivre avec la mer, et non contre elle.

Contact presse/rédaction :
Antonio Cazzato, secrétaire GMPCM
Tél. 06.22.59.31.29 - Six Fours Les Plages, 83140 Var



LES ZOSTÈRES

Véritables prairies sous-marines

Qui n'a jamais senti, un été de grandes marées, ces longs rubans verts glisser sous ses pieds nus en marchant sur l'estran, sans vraiment savoir sur quoi il avançait ? Derrière ces touffes d'herbe vulgairement parlant, s'étendent de véritables prairies sous-marines : les herbiers de zostères, ces plantes marines discrètes mais essentielles qui abritent, nourrissent et protègent une incroyable diversité de vie côtière.

De quoi parle-t-on ?

Les zostères sont des **plantes marines à fleurs** (phanérogames marines) qui vivent enracinées dans les sédiments des zones côtières peu profondes. Contrairement aux algues, elles possèdent de vraies racines, des feuilles et souvent des fleurs et des graines, ce qui les rapproche des plantes terrestres.

La plante présente en général trois parties principales : des feuilles rubanées (limbe) pour la photosynthèse, un rhizome (tige) souterrain et un système de racines qui l'ancrent et l'alimentent dans le sédiment.

Sur les **côtes françaises**, on trouve deux principales espèces de zostères :

- la **zostère naine** (*Zostera noltei*) (figure 1), la plus petite des deux, ses feuilles sont fines, étroites et nettement plus courtes, donnant un aspect de tapis ras plutôt que de prairie haute. Elle colonise surtout le haut de l'estran et les vasières découvertes à marée basse, supportant mieux l'exondation et les variations de salinité que la plus grande.

1 Zostère naine (*Zostera noltei*)



- la **zostère marine** (*Zostera marina*) (figure 2), beaucoup plus grande avec de longues feuilles rubanées vertes pouvant atteindre 1 m de long ou plus, larges de quelques millimètres, souples et arrondies au bout. Elle forme des herbiers denses dans la zone infralittorale peu profonde (rarement à découvert), jusqu'à une dizaine de mètres de profondeur, où elle joue un rôle majeur d'abri et de nourricerie pour de nombreux poissons et invertébrés.

Les zostères vivent principalement dans les **eaux tempérées et froides**. Elles supportent une immersion permanente et se développent sur des fonds sableux ou vaseux, entre la surface et une dizaine de mètres de profondeur. Leurs longues feuilles

2 Zostère marine (*Zostera marina*)



rubanées captent la lumière solaire, tandis que leurs racines et rhizomes stabilisent les sédiments.

Les herbiers de zostères font partie des milieux les plus productifs du littoral. Ils stabilisent les sédiments, limitent la remise en suspension des particules, améliorent la transparence de l'eau, produisent de l'oxygène et constituent des puits naturels de carbone importants pour le climat. La diversité biologique qu'ils soutiennent est comparable à celle des récifs coralliens ou des mangroves.

Un peu d'histoire

Le ramassage des zostères constituait une activité économique importante au cours de la Première Guerre mondiale. Les zostères, appelées « pailleule », étaient récoltées de juillet à octobre à l'aide d'une faux. Après la coupe, elles étaient récupérées dans des filets d'arrêt, mises en tas, puis étalées sur les dunes afin de les faire sécher. Une fois sèche, la pailleule était utilisée pour faire des matelas, des coussins et des rembourrages de sièges. Imputrescible (ne pouvant pas pourrir), elle était particulièrement utile à l'armée, aux terre-neuvas ainsi qu'aux cheminots. Après la fin de la Première Guerre mondiale, la demande a diminué et dans les années 30 une maladie appelée « wasting disease » décima environ 90 % des herbiers de zostères de l'Atlantique Nord et de la Manche.

Reproduction

Les zostères se reproduisent principalement de deux façons complémentaires pour une même espèce. La **reproduction asexuée**, la plus fréquente, se fait par multiplication végétative grâce à l'allongement et à la ramification des rhizomes souterrains, ce qui permet aux

herbiers de s'étendre rapidement et de former des tapis denses. **La reproduction sexuée**, moins courante, implique la présence de fleurs mâles sous-marines dont le pollen est transporté par l'eau pour fertiliser les fleurs femelles. Cette fécondation aboutit à la formation de graines qui peuvent être dispersées pour coloniser de nouveaux espaces, notamment après des perturbations. La reproduction sexuée introduit également de la diversité génétique, essentielle pour l'adaptation des populations.

Ainsi, la coexistence de ces deux modes assure à la fois la stabilité et la résilience des herbiers de zostères naines et marines.

À savoir que la zostère naine (*Zostera noltei*) est une plante monoïque, c'est-à-dire que les fleurs mâles et femelles sont portées par le même pied. La graine mesure moins d'1 mm de long et ne germe que si la salinité de l'eau est inférieure à celle de la mer.



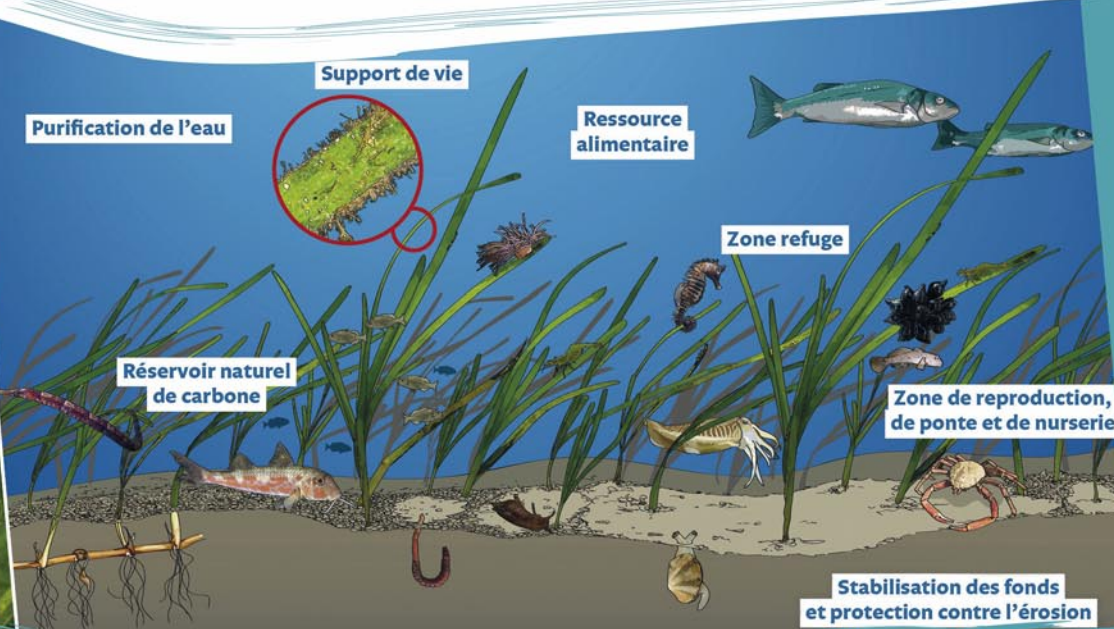
Protection et restauration

Ces écosystèmes sont fragiles et subissent de multiples pressions : pollution et enrichissement en nutriments, turbidité de l'eau, ancrage des bateaux, maladies, etc. **Les zostères sont aujourd'hui reconnues comme des habitats à forte valeur écologique et font l'objet de programmes de suivi, de protection réglementaire et de projets de restauration** (transplantation, amélioration de la qualité de l'eau, gestion de la fréquentation). La préservation de ces herbiers est donc essentielle pour maintenir la biodiversité côtière, protéger le littoral de l'érosion et contribuer à la lutte contre le changement climatique. **Rendez-vous dans le Pêche Plaisance n° 89 pour découvrir une autre espèce formant des herbiers, les posidonies !**

Camille Domingo

Références

- <https://doris.ffessm.fr/>
- <https://www.marinespecies.org/>
- <https://ofb.gouv.fr/>
- Angst B., Philippe M., Urien M., Herry J., Balle-Beganton J., Pasco R., Casse M., Bailly D. (2014) [en ligne] Synthèse des connaissances sur les herbiers de zostères en appui à leur gestion dans le golfe du Morbihan. Rapport AMURE et SIAGM. 2014. Publications électroniques Amure, Série Rapports R-37-2014, 137p.
- Hébert, M., Lehoussu, J-P. (2006). Varech et Pailleule : culture, récolte et usages racontés par la carte postale ancienne, 136p.
- Seyve D. (2000). La récolte de la pailleule à Saint-Martin-de-Bréhal. Le viquet n°129, 2-6.



Océan Vivant

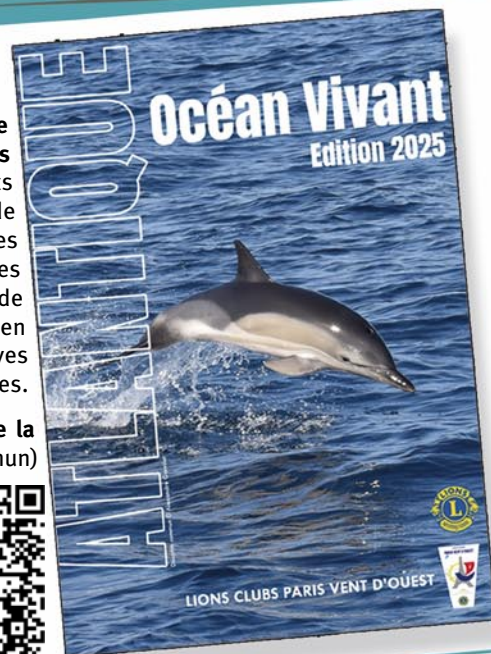
Dans le cadre de l'Année de la Mer, le Lions Paris Vent d'Ouest vient d'éditer un guide Atlantique Océan Vivant sur la faune et flore maritime destiné à sensibiliser petits et grands au respect de l'environnement marin de nos côtes atlantiques. Cet ouvrage de deux-cents pages écrit en collaboration avec plus de quarante experts et scientifiques tourne autour de six thèmes : les espèces protégées : les coraux, les hippocampes, les dauphins..., les espèces à découvrir : les étoiles de mer, les crustacés, les raies..., les espèces invasives envahissantes : introduites volontairement ou non par l'homme comme la palourde japonaise dans les années 80..., l'aquaculture et la pêche : la pêche aux poulpes en Bretagne, la reproduction du homard breton..., la cartographie des océans avec les réserves naturelles, la biodiversité avec l'impact climatique sur l'évolution des côtes et des espèces.

Il a reçu le label : « La mer en commun » du ministère de la transition écologique de la biodiversité de la forêt de la pêche et de la mer (<https://www.mer.gouv.fr/la-mer-en-commun>)

En bref : « Mieux savoir et connaître pour mieux agir ».

Les dons recueillis pour ce livre serviront à mener des actions en faveur de jeunes en situation de handicap.

Pour commander le livre via Helloasso, scanner le QR code





RENCONTRE DE PÊCHEURS AMATEURS

La seconde édition des 8 heures du CPAG, le Comité des pêcheurs amateurs granvillais, s'est déroulée le samedi 18 octobre 2025 de 12 h à 20 h, sur la plage de Carolles à Jullouville.

Les inscriptions ont été lancées dès la fin avril et ont été closes très rapidement avec l'inscription de soixante équipes au maximum pour assurer une bonne organisation. Le plateau s'est trouvé très relevé avec des participants venus de tous les départements côtiers du Nord à la Vendée et de la région parisienne soit treize départements.

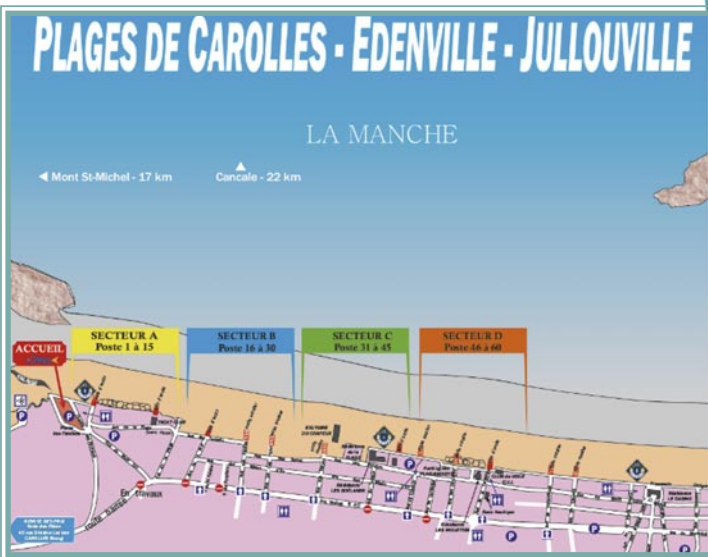
L'équipe de bénévoles était sur le pont dès 7 h 30 pour assurer le marquage des postes, préparer l'accueil des pêcheurs et ensuite préparer un encas offert suivi de la remise des prix. Après un accueil à 9 h 30 pour le pointage des équipes et le briefing d'avant pêche, les équipes se sont rendues sur leur poste. Dès 12 h, le top départ était donné. Côté challenge, il s'est déroulé en quatre secteurs de quinze équipes, chacune répartie sur 1,7 km de plage.

Le coefficient du jour était de 71, avec un marnage de 8,32 m et une session qui s'est déroulée de la dernière heure de baissant, toute la marée montante et la première heure du baissant. Côté météo, malgré une belle journée sans pluie, les conditions n'étaient pas optimales pour la pêche avec un vent de secteur est qui a, pour notre zone, comme effet d'aplatir la mer.

Au total, même si la pêche a été difficile, les équipes ont pu sortir un bon nombre de poissons, mais beaucoup de petits poissons. Néanmoins, la diversité des espèces était bien présente avec la prise de bar, de grondin perlon, de maquereau, d'orphie, de mullet, de dorade royale, d'athérine - éperlan, de sole, de turbot, soit neuf espèces.

Côté appâts, la diversité était présente avec de l'arénicole, de la crépidule, de la demi-dure, de la dure blanche, du blanc de seiche, de la barbe de coquille Saint-Jacques, du maquereau.

Les 8 heures du CPAG 2025



Côté résultat, les quatre premiers de chaque secteur participaient pour la victoire et pour résultat :
Équipe 1^{re} : Éric Avril et Stéphane Rousseau
Équipe 2^e : Frédéric Devaux et Florent Castel
Équipe 3^e : Charles Marie et Jason Madeleine
Équipe 4^e : Walid Saïd et Xavier Fournials.

La remise des prix s'est déroulée dans la salle des fêtes de Carolles et chaque pêcheur a reçu une dotation grâce à la contribution de vingt-et-un partenaires.

Enfin, ce challenge s'est déroulé avec la contribution active des communes de Carolles et de Jullouville. Nous avons eu également la satisfaction d'avoir vu un nombre important de visiteurs qui ont parcouru l'estran et ont posé beaucoup de questions sur la pratique du surfcasting.

Pour conclure, la réussite de cet événement provient de la volonté du CPAG de partager cette approche de la pêche en mer, de l'ensemble des bénévoles du club qui œuvrent depuis plusieurs mois pour la réussite de cette journée, des pêcheurs qui se sont inscrits très rapidement, des communes qui nous ont facilité la mise en place et de nos partenaires qui nous suivent dans cette aventure.

Jean-Luc Briault





CHALLENGE ÉMISSOLE

2^e édition en rade de Brest : un événement très convivial mais une pêche compliquée

Le challenge émissole, qui s'est déroulé depuis le port de plaisance de Térénez en rade de Brest le 6 septembre dernier, est une rencontre de pêche conviviale et sportive, à la ligne et en « No-kill ». Organisé par l'association pour l'étude et la conservation des séliaciens, avec le soutien de Vincent Ottmann – Brest Fishing, moniteur guide de pêche, cet événement est une action du projet scientifique Mustelus porté par l'Apecs. L'objectif : marquer un maximum d'émissoles à l'aide d'une étiquette avec un numéro unique posée sur l'aileron (comme sur les oreilles des moutons) !

L'émissole, une espèce quasi menacée

L'émissole tachetée (*Mustelus asterias*) est un petit requin vivant près du fond présent en Atlantique Nord-Est et en Méditerranée. Pêchée sur une grande partie de son aire de distribution et sans réglementation, on connaît pourtant mal ses déplacements ainsi que la structure et la taille des populations. Sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'espèce est passée du statut « préoccupations mineures » en 2006 à celui de « quasi-menacée » en 2020 à l'échelle mondiale. Les enjeux en termes de conservation sont donc croissants pour cette espèce.

Un vrai engouement des pêcheurs récréatifs

Le bouche à oreille a très bien fonctionné depuis la première édition en septembre 2024 puisque ce second volet affichait complet ! Ce ne sont pas moins de **soixante-dix-huit pêcheurs qui ont répondu présents à l'appel**, formant trente-trois équipes : quinze en bateau, douze en kayak et six en surfcasting (nouvelle catégorie pour cette année).

Très peu de marquage, mais pourquoi ?

Seules **sept émissoles ont été marquées durant la journée** (contre trois-cents l'an dernier à la même période), malgré la motivation des participants qui ont tout essayé pour en capturer. Les conditions météorologiques expliquent certainement ce résultat. Fin août, après un bel été où les requins étaient bien présents, un épisode tempétueux a grandement changé les conditions du milieu (dessalure, refroidissement, etc.), entraînant probablement une modification dans les déplacements et l'alimentation des émissoles.

Une belle réussite malgré tout

La satisfaction de participer à un projet de sciences participatives a largement permis d'oublier le manque d'émissoles. Plusieurs participants ont déjà pris rendez-vous pour l'année prochaine ! Et quelques-uns vont suivre une formation début 2026 afin de pouvoir réaliser du marquage en autonomie tout au long de l'année. Si vous aussi, vous pêchez régulièrement des émissoles, contactez Alexandra à l'Apecs pour rejoindre le projet de marquage (asso@asso-apecs.org - 06.77. 59.69.83).

L'Apecs, ensemble protégeons les requins et les raies

Fondée en 1997 à Brest par un groupe d'étudiants, l'Association pour l'étude et la conservation des séliaciens (Apecs) est une structure nationale à vocation scientifique et éducative. Salariés et bénévoles se mobilisent pour préserver et faire connaître les requins et les raies (les séliaciens, aujourd'hui appelés élasmobranches) et les écosystèmes dans lesquels ils évoluent. L'Apecs intervient essentiellement en France métropolitaine et s'intéresse aussi bien à des espèces à forts enjeux de conservation telles que le requin pèlerin ou le requin taupe commun qu'à des espèces exploitées comme l'émissole tachetée ou la raie bouclée.

Apecs
 13 rue J-F. Tartu - BP 51151 - 29211 Brest Cedex 1
 02 98 05 40 38 – 07 50 14 24 91 - asso@asso-apecs.org
 www.asso-apecs.org



MASTER DES COPAINS DU RACOU

Le club de pêche les Copains du Racou à Argelès-sur-Mer a organisé le week-end du 9-10 août la troisième édition de son master de pêche au thon à la ligne en partenariat avec la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en Mer (FNPP).

Après une annulation du master initialement prévu les 2-3 août pour cause de météo capricieuse, la tramontane soufflant trop fort ; la météo a été particulièrement clémente le week-end suivant et a permis que le challenge thon se déroule dans les meilleures conditions. Le vendredi soir a été consacré au briefing des capitaines et à la finalisation des inscriptions par Benoit et Julien secrétaires du club, avec un **rappel des règles de sécurité, des règles du master et un point météo pour le lendemain.**

La méthode de pêche autorisée est la pêche au broumé, au mouillage, en dérive ou à la traîne. **Petite nouveauté pour ce troisième master, dans un souci de respect du poisson et afin de le relâcher dans les meilleures conditions, le club a décidé de fournir des règles de mesures, souples et résistantes à l'eau de mer à tous les participants.** Cela afin d'effectuer la mesure dans l'eau et d'éviter autant que possible que des poissons soient montés à bord. Ces règles personnalisées avec le logo de notre club ont été fournies par l'un de nos partenaires. **Seules les photos montrant le poisson dans son entier avec le mètre faisant foi de la mesure ; il faudra ajouter à cela la vidéo de la relâche, le master étant un challenge « No-kill » le poisson doit obligatoirement retourner à l'eau vivant.**

Les **treize bateaux et la cinquantaine de participants inscrits** venus de plusieurs clubs de pêches de la cote catalane comme Canet en Roussillon (Club de pêche Canet), Saint-Cyprien (Pescadors), Port-Vendres (Thon club port-vendrais), Sainte-Marie et Argelès-sur-Mer (Les Copains du Racou) ont ainsi pu s'affronter dans la bonne humeur le temps d'un week-end. La journée du samedi a débuté avec le départ des bateaux de leur port d'attache aux alentours de 7 h, le temps de rejoindre la zone de pêche et de faire des vifs. À 8 h le bateau podium a annoncé la mise à l'eau des lignes à la VHF. La journée s'est terminée à 17 h, heure de relevage des lignes, **bilan près de vingt départs signalés à la VHF et seize poissons accrochés (dont trois non maillés), mesurés puis remis à l'eau.**



La journée du dimanche a débuté à la même heure que le samedi et s'est terminée à 16 h afin de permettre de comptabiliser les prises et calculer les totaux pour annoncer le classement. **Le bilan de la journée est de dix poissons accrochés et relâchés et une quinzaine de départs.**

Au final, cette année, **vingt-six thons ont été accrochés puis relâchés pour pouvoir être comptabilisés**, le plus gros spécimen mesurant 1,58 m, pour l'équipage Poppers. Nous avons comptabilisé près de trente-cinq départs annoncés à la VHF qui se sont soldés par une décroche ou une casse.

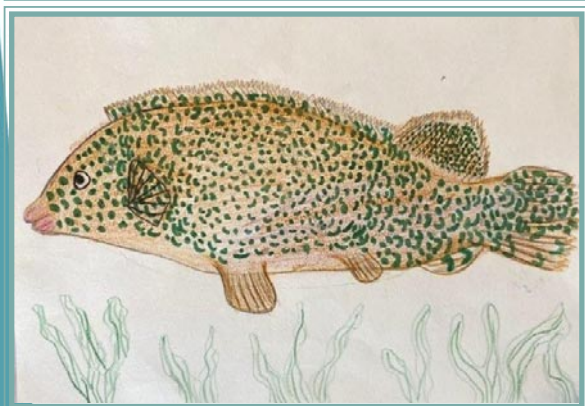
Le week-end s'est clôturé par la remise des prix par le président du club, Pierre Larroche ainsi qu'un apéritif devant la capitainerie de Port Argelès pour les participants et leurs familles.

Sur le podium : les navires *Tanais* (Philippe Triado, Michel Buzan, Océane Beauvois) à la première place, *Racou IV* (Simon Romero, Jérôme Gatault, Brice Lapichella, Julien Landreau) à la deuxième place et *Scorpios* (Jean-Baptiste Garros, Pascal Moreno, Florian Lam, Evan Berge) à la troisième place.

Félicitations à tous les participants et à l'année prochaine.

Le bureau des Copains du Racou

CONCOURS DE DESSINS



Nouvelle initiative de l'APPIB juillet 2025 (suite)

Nous évoquions, le mois dernier, le concours de dessin pour les jeunes que l'Association des pêcheurs plaisanciers et bassiers de l'île de Bréhat (APPIB) avait organisé en juillet dernier sur le thème « la mer et les poissons » pour les jeunes. **Une occasion pour eux et leurs parents de mieux connaître notre association, de partager notre passion entre générations dès leur plus jeune âge.** La richesse de ces dessins a été telle, qu'en voici quelques autres partagés ici pour votre plaisir... En attendant l'édition 2026 !



Alain Scriban & Olivier Boca
APPIB Bréhat





SORTIE PÊCHE ET FÊTE DU MAQUEREAU

APLC Cancale

Comme tous les ans, l'APLC de Cancale a organisé le 19 juillet 2025 une sortie de pêche aux maquereaux ainsi que la fête du maquereau. Le concours de pêche était richement doté de nombreux lots pour une valeur de plus de 1 200 €.

La météo s'annonçait maussade et un déluge de pluie est venu animer la nuit, déluge emportant avec lui une partie de la plage de Port Picain. Il fallait garder le moral et le sourire pour accueillir les nombreux concurrents qui se pressaient dès 6 h 30 du matin pour les inscriptions. **Un record de quarante-trois bateaux et de près de cent-quarante pêcheurs se sont présentés à l'inscription le matin de cet évènement**, ce qui n'a pas manqué de créer un joyeux embouteillage à la cale de Port Picain. Afin de permettre la mise à l'eau de tous les bateaux, le début de la rencontre a été reporté de 15 min et à 8 h 15 pétante, tous les navires se sont élancés vers leurs spots de pêches respectifs et secrets bien sûr.

La saison du maquereau sur Cancale n'était jusque-là pas florissante, et nombre de sorties printanières se sont soldées par un nul ou seulement deux ou trois poissons. Depuis quelques années maintenant, la baie du Mont-St-Michel est désertée par les maquereaux au printemps sans que nous en connaissions la raison. Quelques jours encore avant la rencontre, nombre de sorties ont fait chou blanc.

Fussent les prières de l'APLC entendues, **les maquereaux sont arrivés en nombre dans la baie deux jours avant le concours**. Les nombreuses prises réalisées par les équipages promettaient des scores très serrés au comptage et il fallait s'atteler à pêcher des poissons bonus, tels que dorade grise ou bar pour faire la différence, **poissons bonus limités à dix sur les quatre-vingts poissons comptabilisés**.

Nombre d'équipages se sont présentés au comptage avec le nombre maximum autorisé de poissons.

Nouveauté cette année avec la possibilité pour les participants de choisir leurs lots dans le magasin soigneusement préparé par les membres du bureau de l'APLC.

La sortie de pêche a été suivi du traditionnel repas avec bien entendu, du maquereau grillé et des galettes. Les convives ont pu déguster les maquereaux fraîchement pêchés et fraîchement grillés. La journée s'est terminée en musique avec le groupe *Hot Spot Alligator* venu ambiancer la soirée suivie par un public nombreux et chaleureux.

Rendez-vous le **18 juillet 2026** pour la prochaine sortie pêche.

Dominique
Eusèbe





CHALLENGE JEUNESSE

Étel : pêche enfants en « No-kill »

Le samedi 20 septembre après-midi, l'Association des pêcheurs plaisanciers du port et de la ria d'Étel (APPRE) organisait une rencontre de pêche enfants en « No-kill » le long des quais à Étel.

Les enfants étaient regroupés en deux catégories : **pêche à l'éperlan pour les 9-11 ans (neuf participants)** et **pêche libre pour les plus aguerris (six participants de 12 et 13 ans)**. Plus les plus jeunes, le matériel, la mitraille à éperlan, l'amorce et le gilet de sauvetage étaient fournis par l'association.

Le challenge s'est déroulé dans une très joyeuse ambiance avec une sympathique émulation entre pêcheurs, des juges et des parents attentifs aux prises de leurs enfants et le soleil au rendez-vous. Le moment le plus attendu était la remise des prix à 18 h avec de

nombreux lots (chaque participant recevait des lots), **les deux premiers de chaque catégorie gagnant une canne pour le premier et un moulinet pour le second**. Bien entendu, un livret des guides des bonnes pratiques édité par la FNPP a été remis à chaque participant. Un goûter pour les enfants et un verre de l'amitié pour les parents ont clos l'évènement.

Pour l'APPRE, il s'agissait d'une première qui fut une réussite grâce à nos sponsors Escale Marine, Penn et la Trinitaine, mais aussi grâce à la mairie d'Étel et au Cercle nautique pour la logistique. Rendez-vous l'année prochaine pour **une nouvelle édition**.

Le bureau de l'APPRE



SORTIE PÊCHE À PIED

Locmariaquer : la belle fenêtre de l'APGP

Malgré un automne marqué par de nombreuses fermetures sanitaires sur le littoral, l'Association des pêcheurs plaisanciers de Guidel-Plages (APGP) a pu organiser, le 7 octobre dernier, une sortie de pêche à pied à Locmariaquer, profitant d'un créneau autorisé très attendu.

Après le casse-croûte APGP traditionnel, condition indispensable pour aider au travail penché, les participants ont découvert – ou redécouvert – **l'art d'une pêche raisonnée : palourdes bien calibrées, quelques coques et praires, dans le strict respect des tailles minimales et des quotas**. Il a même été possible pour quelques petits malins d'aller acheter des huîtres aux ostréiculteurs locaux et de profiter du soleil automnal en terrasse. D'autres ont profité des couleurs de l'automne et de la lumière douce du jour pour prendre de belles photos et s'inspirer pour la réalisation ultérieure d'aquarelles, l'APGP possédant quelques artistes en soute.

Ce rendez-vous a pris une saveur particulière alors que, ces dernières semaines, de nombreuses zones du Morbihan et des départements voisins étaient temporairement closes au ramassage des coquillages, en raison de conditions sanitaires fluctuantes (pluviométrie, apports terrestres, proliférations virales et bactériennes).

Au-delà du plaisir partagé de gratter le sable, reboucher systématiquement les trous pour préserver l'estran et sa microfaune, la bonne humeur et la civilité ont fait le reste : chaque panier est resté raisonnable et le site rendu dans sa meilleure condition. Le déjeuner au restaurant qui a suivi a été l'occasion de comparer avec nostalgie les périodes vécues auparavant mais aussi de partager un moment de convivialité apprécié qui s'est poursuivi après le retour du bus au local de l'APGP.

Cette sortie réussie illustre la philosophie de l'association : profiter de la mer lorsque les conditions le permettent, en s'alignant tant sur la réglementation que les conditions sanitaires et surtout le discernement. **La pêche en général et la pêche à pied peuvent demeurer un plaisir durable et renouvelé à condition de conserver le respect de notre belle nature marine bretonne.**

Patrick Zimmermann

APP Côte de Jade : sortie familles sur l'estran !

Le jeudi 14 août, l'APP Côte de Jade organisait une sortie « découverte de l'estran » en partenariat avec l'Office du tourisme de La Bernerie-en-Retz (44).

14 h 45 : marée basse, départ pour tous ! Une soixantaine de personnes, adultes et enfants sont répartis en trois groupes sous la houlette de Landry, Valérie et Didier.

Avant la partie de pêche, rappel des règles de sécurité :

- On prend connaissance de la météo ;
- On ne part jamais seul en pêche si on ne connaît pas les lieux ;
- On informe ses proches de l'endroit où l'on compte se rendre ;
- On surveille la remontée de la marée pour ne pas se laisser piéger ;
- On emporte un téléphone portable pour prévenir les secours en cas de danger : 196 (en mer) ou 112 (n° Europe à terre).

Les familles arrivent de toute la France, certains vacanciers sont totalement novices, d'autres perfectionnent leurs connaissances.

Au programme

- Apprendre à reconnaître un « trou à palourdes » d'un « trou à couteaux », les marques laissées dans le sable se ressemblent : deux petits trous collés, en forme de huit (présence d'un bivalve fousseur). Si c'est une palourde, on la déloge à 3 cm de profondeur, si c'est un couteau, on met un peu de sel fin sur le trou et on attend qu'il réponde... S'il est bien là, le couteau va pointer sa tête et il faudra un peu de dextérité pour le pincer et l'extraire du sable au bon moment !
- Observer les immenses blocs d'hermelles construits par des vers marins bio-constructeurs (*Sabellaria alveolata*) qui ont la particularité de réaliser des tubes en collant des grains de sable et des fragments de coquillages. Il s'agit d'un patrimoine protégé. Tout acte de destruction peut entraîner une verbalisation *salée*.
- Identifier les endroits propices à la pêche des crevettes, des bouquets... puis repérer les failles dans lesquelles se cache le congre à marée basse. Il se pêche avec une foëne (sorte de fourche à plusieurs dents servant à harponner le poisson). Tous ceux qui ont vécu une partie de pêche au congre avec Josette et Landry en gardent un souvenir mémorable !

Après la leçon de choses, passons à la pratique : Théo (8 ans) et Mathys (5 ans) sont venus de Clermont-Ferrand pour le plaisir de pêcher la palourde ou le couteau « en vrai ». Ils ont visionné plein de « tutos » sur YouTube qui expliquent bien les techniques, on

attend de les voir à l'œuvre...

Bravo Théo, qui a pêché tout seul une douzaine de palourdes en vérifiant bien la taille réglementaire (4 cm) à l'aide du pied à coulisse. Les spécimens trop petits sont consciencieusement remplacés dans le sable. Pour les couteaux, dommage ce n'est pas le jour idéal, et puis le petit frère fait trop de bruit, il fait fuir les bestioles ! On retiendra la chance à la prochaine marée.

Bravo Mathys, qui avait très peur des crabes : avec un peu de calme et de patience, il a vaincu sa crainte et appris à attraper le petit crustacé à la main, en appuyant bien sur son dos pour éviter de se faire pincer, belle victoire !

Bravo à la maman des enfants, qui a goûté « en direct » une palourde crue : de prime abord, pas très enthousiaste la dame ! Au final, la dégustation a ravi les papilles - « c'est très iodé ! », effectivement les palourdes achetées sur le marché de Clermont-Ferrand n'ont pas le même goût !

Après une heure et demie de bol d'air, chacun est reparti avec un guide des bonnes pratiques. Un petit détour par l'Office de tourisme permettra de se procurer aussi un pied à coulisse...

Au fait, rappelons une information importante : nous voyons depuis des années fleurir ça et là des pieds à coulisse colorés, fabriqués par différentes marques, mais savez-vous que dès 2009, c'est bien notre ami Landry Métriau qui a imaginé et dessiné le pied à coulisse FNPP, tant imité depuis !

Muriel Jourdrein et Landry Métriau
correspondante FNPP et président de l'APPCJ

<https://www.appcj.fr/>



Espèces non indigènes marines, détection précoce et biosécurité

Vous avez un rôle à jouer dans la détection précoce des espèces non indigènes marines ainsi que dans la mise en place de bonnes pratiques de biosécurité !

Par Coraline Jabouin - Office français de la biodiversité

Définitions

Espèce non indigène (synonyme : espèce exotique) : c'est une espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle, volontairement ou fortuitement. Si son implantation ou sa propagation menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires, alors on la qualifie d'espèce non indigène envahissante (synonyme : espèce exotique envahissante) causant des invasions biologiques.

Biosécurité : ensemble des mesures préventives et réglementaires visant à réduire les risques d'introduction et de propagation des espèces exotiques envahissantes.

Les activités maritimes déplacent chaque jour des milliers d'espèces. Les navires de commerce pompent puis relarguent des centaines de milliers de m³ d'eau et de sédiments de ballast aux quatre coins des océans, transportant ainsi des spécimens d'espèces végétales et animales en dehors de leur aire de répartition naturelle. Les bateaux de commerce et de plaisance transportent également de très nombreux spécimens fixés sur les coques ainsi que dans les anfractuosités des navires et des équipements. Nos déchets, voguant à la surface des océans, forment de véritables radeaux à espèces, déplacées au grès des courants marins.

Toutes ces activités maritimes déplacent ainsi des espèces en leur faisant franchir artificiellement des barrières géographiques qu'elles ne sont pas en mesure de franchir naturellement. La majorité de ces espèces ne peut pas s'établir dans les nouveaux écosystèmes dans lesquels elles sont déplacées, n'y trouvant pas les conditions environnementales favorables à leur survie. Une faible proportion de ces espèces transportées s'établit dans leurs nouveaux écosystèmes voire se met à proliférer. Ces proliférations impactent alors les écosystèmes (modification rapide des chaînes alimentaires, transmission de pathogènes, compétition pour l'espace avec les espèces locales) et les activités humaines (baisse de stocks halieutiques, bioalissures (biofouling) sur les navires et les infrastructures portuaires, nuisance au tourisme), etc. Agir sur ce qu'on nomme les invasions biologiques est complexe et très coûteux dans les milieux marins.

La réglementation européenne, déclinée en Stratégie nationale relatives aux espèces exotiques envahissantes, fait une place de choix à la détection précoce et à la biosécurité, deux étapes clef pour prévenir les invasions biologiques.

Vous, plaisanciers et pêcheurs de loisir en mer, avez un rôle à jouer sur ces deux volets !



Détection précoce

Régulièrement sur l'eau, vous pouvez signaler vos précieuses observations de nouvelles espèces venues d'ailleurs ! Depuis deux ans, un réseau national de programmes de sciences participatives se structure. Porté par le CPIE Littoral Occitanie, le

réseau « Alien mer » fédère six réseaux Aliens régionaux, présents sur toutes les façades de France hexagonale (Alien : Corse, PACA, Occitanie, golfe de Gascogne, mers Celtiques et Normandie).

Vous pouvez vous rapprocher de ces réseaux régionaux pour signaler la présence d'espèces encore jamais vues sur nos côtes. Vous pouvez également vous rapprocher du programme « Biolits nouveaux arrivants » pour faire remonter vos observations sur les littoraux.

<https://biolit.fr/les-nouveaux-arrivants/>

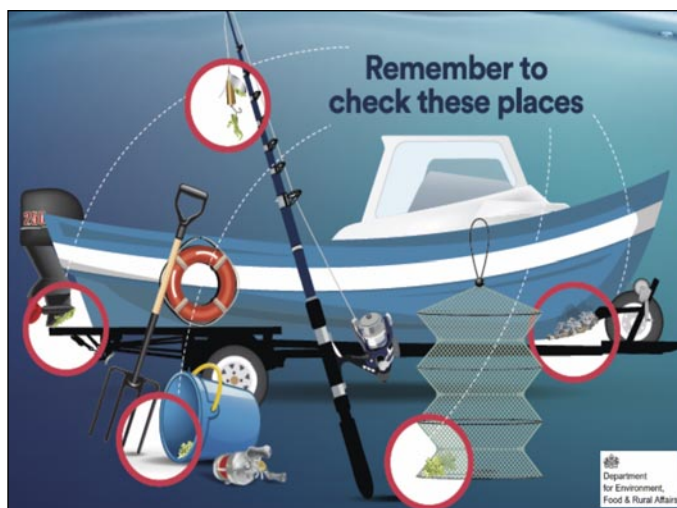
Ce sont des pêcheurs professionnels et de loisir qui ont, par exemple, signalé les premiers spécimens de crabes bleus en Méditerranée (*Callinectes sapidus*), faisant maintenant l'objet de plans d'actions en Corse et en Occitanie.

Les proliférations de populations de « poissons lapins » (*Siganus luridus*, originaire de l'océan indien) ont impacté les herbiers marins de l'Adriatique et les blessures causées par ses épines sont douloureuses pour les pêcheurs qui s'y froteraient. Vous êtes de parfaites sentinelles de la mer pour faire remonter les premières éventuelles observations sur nos côtes pour cette espèce ! Tout comme pour le poisson lion (*Pterois volitans* ou miles), le poisson lièvre ou ballon (*Lagocephalus sceleratus*, toxique pour l'homme en cas d'ingestion) ou encore pour *Mnemiopsis leidyi*, petit cténophore gélatineux transparent, redoutable prédateur de larves de poisson et pouvant proliférer rapidement dans les eaux côtières, les lagunes et les estuaires.

Biosécurité

Vous pouvez être acteur de la biosécurité et contribuer à limiter les introductions et les propagations d'espèces non indigènes marines. Nos voisins anglais animent depuis de nombreuses années une campagne nationale intitulée « Nettoyer, Vérifier, Sécher » vos embarcations et vos équipements (Check, Clean, Dry). Trois gestes simples à mettre en œuvre !

- Éviter de laisser les coques et les anfractuosités du bateau se recouvrir de biosalissures (fouling) et les nettoyer avant d'effectuer un trajet sur une moyenne ou longue distance. Drainer les eaux stagnantes.
- Nettoyer également tous vos équipements pour limiter le transport d'espèces végétales et animales.
- Privilégier des appâts de pêche locaux afin d'éviter d'importer des vers ou polychètes vivants en provenance d'Asie ou d'Amérique du nord et qui pourraient être rejetés vivants à l'eau une fois arrivés à destination.



Visuel de la campagne Check, Clean and Dry du ministère de l'Environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni.

Vous pouvez vous informer plus en détails sur les espèces non indigènes marines en guettant régulièrement les nouveaux articles et documents sur le site web du Centre de ressources Espèces Exotiques Envahissantes, rubrique actualités marines : www.especes-exotiques-envahissantes.fr

Vous pouvez vous informer plus en détails sur les espèces non indigènes marines en guettant régulièrement les nouveaux articles et documents sur le site web du centre de ressources Espèces exotiques envahissantes, rubrique actualités marines :

www.especes-exotiques-envahissantes.fr

VOS BELLES PRISES

Nous publions les photos de vos prises ; n'hésitez pas à envoyer vos clichés à la rédaction (poissons ou crustacés de belles tailles, spécimens insolites, ...).

N'oubliez pas de porter un gilet de sécurité à bord !

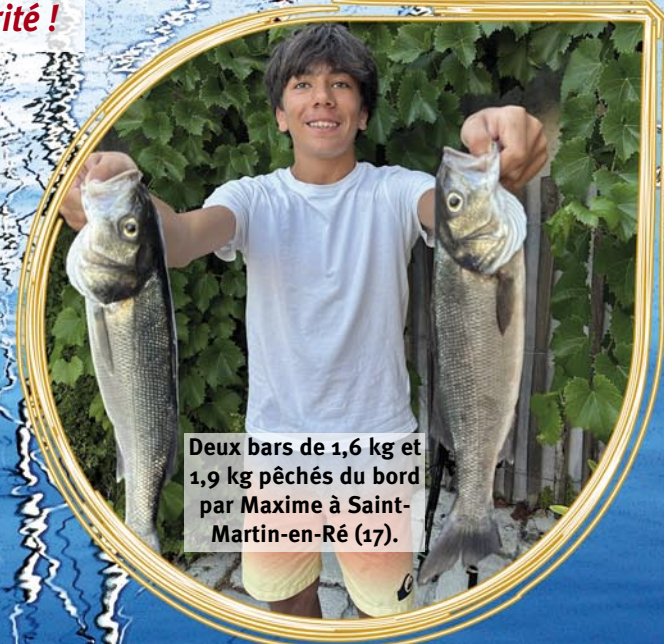


Un bar de belle taille pêché par Marie au large de Guidel (56).

**Attention !
Portez tous votre gilet de sécurité !**



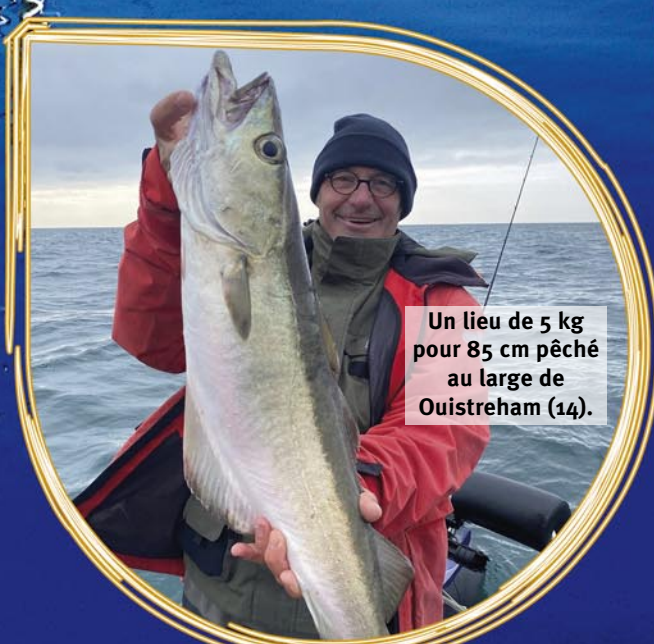
Un bar de 72 cm pour 4 kg pris par Ilan à Courseulles (14).



Deux bars de 1,6 kg et 1,9 kg pêchés du bord par Maxime à Saint-Martin-en-Ré (17).



Un maigre d'1,36 m pour 33 kg pêché par Gérard Marcalbert entre la barre d'Étel et Portivy (56).



Un lieu de 5 kg pour 85 cm pêché au large de Ouistreham (14).

RESPECTONS LES TAILLES

Atlantique Manche-mer du Nord

- 30 cm Congre
- 12 cm Anchois
- 123 cm Saumon
- 42 cm Dorade grise
- 42 cm Dorade royale
- 30 cm Bar moucheté
- 30 cm Barbeau
- 40 cm Bogue
- 42 cm Cabillaud (Bayer, Doran)
- 20 cm Lieu jeune
- 30 cm Lieu noir
- 15 cm Chapon
- 30 cm Limande
- 60 cm Limande sole
- 23 cm Lingue jableme
- 23 cm Lingue bleue
- 23 cm Lotte/Baudroie
- 30 cm Maigre
- 20 cm Makaire blanc
- 20 cm Makaire bleu
- 20 cm Macqueron
- 42 cm Merlan
- 30 cm Merlu
- 20 cm Morue
- 30 cm Mulet
- 63 cm Orphie
- 27 cm Pile carrelé
- 15 cm Rougets (barbet/gondin)
- 20 cm Sar commun
- 11 cm Sandre
- 50 cm Saumon
- 25 cm Sole commune
- 35 cm Truite de mer
- 30 cm Turbot

*LFL : longueur maximale inférieure-fourche - LT : longueur totale - LC : longueur céphalothoracique - MN : Mer du Nord - LB : La Baule - CM : Calvados Manche

Cardine
Flet-Hippeng
Maquereau

Limande sole
Sole commune

Merlu-Merlu
Pile carrelé

Aloupe-Barbue
Chen morche
Maquereau
Morue
Oryzie - Turbot

Lieu noir
(truite de mer)

Bonille
Dorade rose/Pagot r.

Fédération Nationale de la Pêche en mer et des Pêcheurs de mer

www.fnpp.fr

Magazine de l'éco-organisme Aper

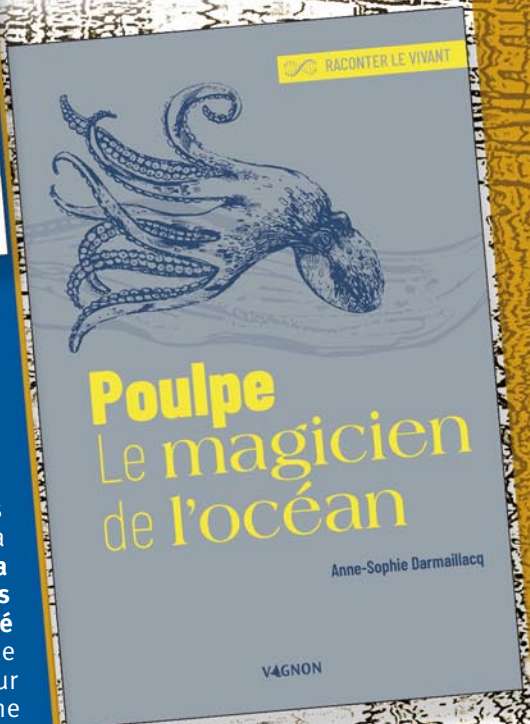
Retrouver le magazine *Recycler mon bateau* : https://www.recyclermonbateau.fr/wp-content/uploads/2025/09/25_APER-Magazine-2025_BD.pdf



Réunion DGPMA

La dernière réunion annuelle de concertation dans le cadre de la CNML aura eu lieu ce 18 décembre, mais donc après le bouclage de cette édition. Y seront abordés l'ensemble des **sujets sensibles actuels**. En particulier, la DGAMPA présentera le résultat des négociations à Bruxelles sur les quotas où, rappelons-le, **la France est à la table des négociations, notamment parmi d'autres, en ce qui concerne le bar, le lieu jaune, la dorade et le maquereau, etc.** La part réservée à la plaisance y sera présentée et discutée, en espérant que la discussion y restera ouverte, car **nous comptons bien défendre nos positions**. Celles-ci ont été déjà clairement exprimées (voir en particulier article p. 7 auprès de la ministre), avec **l'attente d'une reconnaissance claire des efforts des plaisanciers** via de meilleurs quotas pour ces espèces, le respect équitable des périodes de reproduction et des zones de frayère par tous les partenaires, et le maintien au moins, vu l'état de la ressource, d'une consommation familiale pour le maquereau. **Quant à la déclaration des pêcheurs, la confédération a clairement fait connaître les améliorations nécessaires pour faciliter la mise en place et l'acceptabilité de la démarche**, sachant que si elle était bien menée par les autorités, elle pourrait devenir alors un élément à l'avantage pour les plaisanciers pour mesurer son poids relatif en nombre et en prélèvement, et non une contrainte inutile. (Voir également le détail dans ce numéro). **Bien entendu, soyez attentifs d'ici-là aux informations que nous n'aurons pas manqué de publier sur les réseaux (www.fnpp.fr, Facebook FNPP et CML à l'issue de cette réunion.**

Éditions : Vagnon



La Confédération Mer et Liberté reçue au Sénat !



Le groupe d'études chasse et pêche du Sénat, présidé par Pierre Cuypers, a reçu, à sa demande, les représentants de la Confédération Mer et Liberté. Alain Cadec et Pierre Médevielle, co-présidents du groupe de concertation dans le cadre de la CNML étaient également présents.

Jean Mitsialis, co-président, Patrick Zimmermann, vice-président, et Alain Scriban, chargé des relations institutionnelles de la CML, ont pu ainsi échanger avec les quinze sénateurs présents. En écho à ceux exprimés auprès de la ministre Catherine Chabaud (voir p. 7), nombre des obstacles et préoccupations qui s'accroissent pour la plaisance et les pêcheurs en mer récréatifs et sportifs ont pu être évoqués ; de même de ne pas sous-estimer l'impact de cette activité sur la cohésion sociale et le climat difficile engendré autour des pontons par l'absence de reconnaissance des efforts des plaisanciers et pêcheurs en mer de loisir et l'iniquité de certaines décisions. Or, ici, plusieurs millions de citoyens de toutes générations sont concernés, avec un poids économique de l'ordre de 4 milliards.

Cette entrevue a ainsi été l'occasion d'évoquer les attentes des plaisanciers dans le cadre notamment de l'évolution des quotas liés aux stocks de bar, lieu jaune, maquereau et de thon en particulier, tout comme le sujet de la pompe à vers ; de même celles liées à l'importance d'établir un processus visant à faciliter la mise en place et l'acceptabilité du nouveau processus de déclarations des pêcheurs et des captures d'espèces sensibles (délais réalistes, possibilité de déclarations papier ou via une personne habilitée), ceci dans l'intérêt même des pêcheurs de loisir via une meilleure estimation de leur poids et impact relatifs sur la ressource.

Les sénateurs présents, très à l'écoute, ont mis en valeur, à l'issue de débats, le rôle positif central et structuré joué par la CML, tout en devant, à l'avenir, voir conforté son rôle d'interlocuteur représentatif auprès des Autorités.

La liche amie du golfe d'Aigues-Mortes

Lieu : le long des plages de la côte méditerranéenne dans le golfe d'Aigues-Mortes

Période de la capture : septembre 2025

Conditions : mer calme, légère brise d'est

Matériel : canne en 30 Lb, moulinet finement réglé

Appât : vif de belle taille

La touche fut franche, violente. En une seconde, la ligne s'est tendue, la canne s'est pliée, le poisson était là, puissant, rapide, déterminé. **Le combat s'est engagé, l'effort se mêlait à l'excitation, peu à peu, la longue silhouette argentée est apparue. Superbe, nerveuse, éclatante de lumière.** Ce jour-là, la mer m'a offert plus qu'un magnifique poisson, elle m'a offert un incroyable souvenir...

Odile Escoffier



Un club vivant qui aime partager ses traditions

Le 29 novembre 2025, le Carnon Fishing Club a tenu son assemblée générale annuelle à Carnon. À cette occasion, le maire, Yvon Bourrel, accompagné de Sophie Crampagne, première adjointe déléguée à l'Éducation, aux Ressources humaines et à la Vie sportive, et de Dominique Balzamo, conseiller municipal délégué à la Croissance bleue et aux affaires du Port de Carnon, est venu souligner les relations amicales et constructives entretenues depuis toujours entre l'association et la ville. Le maire a notamment souligné l'engagement passionné, durant les treize ans de son mandat, du président sortant Jean-Luc Naudet.

Entouré du bureau et du conseil d'administration sortant, le président par intérim du club, Paul Luu, a présenté son **rapport moral**, le premier depuis la démission de ses fonctions, pour raisons personnelles, de l'ancien président Jean-Luc Naudet, un an avant la fin de son mandat en 2024. Paul Luu avait alors rendu un vibrant hommage à l'action de son prédécesseur dont l'émotion était non feinte au moment où l'assistance s'était lancée dans une vigoureuse standing ovation à son endroit. Avec l'élection, à l'issue de cette assemblée générale 2025, du **nouveau président Paul Luu**, du bureau et du conseil d'administration, c'est une page de l'histoire du Carnon Fishing Club qui se tourne.

Le nouveau conseil d'administration poursuit l'action du club autour du partage et des valeurs sociales, dont l'organisation de sorties en mer, de compétitions de pêche notamment au thon, avec le Trophy du CFC en 2026 (réservé aux seuls membres du club) et d'activités pour les jeunes, entre autres ceux en situation de handicap avec l'association Reves. Le **bilan financier 2025** présenté à l'équilibre par le trésorier Christophe Kazuba a été approuvé à l'unanimité par les membres et le calendrier d'activités ainsi que le **budget 2026** ont été présentés pour préparer la saison prochaine.

Parmi les activités organisées en 2025, il faut insister sur un des moments forts avec l'accueil par le Carnon Fishing Club de représentants du Comité des pêcheurs amateurs granvillais (CPAG). L'histoire des relations amicales entre les deux clubs remonte à bientôt une décennie, avec des visites régulières dans les deux sens. En septembre de cette année, onze passionnés granvillais, dont le président du CPAG, ont ainsi mis « cap au Sud » pour goûter aux frissons de la **pêche au thon rouge de Méditerranée...** et aux

plaisirs bien connus de la convivialité locale. Durant quatre jours, parties de pêche et agapes se sont succédé avec force histoires et anecdotes autour de la pêche et des poissons.

Six bateaux du Carnon Fishing Club ont embarqué les pêcheurs normands pour deux jours de pêche en « No-kill » plutôt musclés : combats épiques, cannes courbées sous les ruschs violents, moulinets qui chauffent et, finalement, plus de sept magnifiques thons ferrés puis relâchés, sous les applaudissements et les rires complices des équipages.

Et le soir venu, place à la fête !

Le vendredi, **une brasucade de moules et une fideua fumante** attendaient les convives, le tout relevé par les rythmes endiablés de musiciens gipsy qui ont transformé le dîner en bal improvisé.

Et le samedi, un **grand repas dansant célébrant les quinze ans du Carnon Fishing Club et l'amitié entre clubs**, avec musique live et où ont été dégustées rouille de seiche et gardianne de taureau, avant que les convives ne s'essaient à quelques pas de danse, verre à la main, en sirotant la production des vignes locales.

Le dimanche a pris un air de carte postale : dans une cabane au bord de l'Étang de l'Or, les participants ont savouré la beauté sauvage des lieux, tout en partageant plats, bouteilles et éclats de rire des deux régions. Et même si la pluie a essayé de jouer les trouble-fêtes, elle n'a pas réussi à ternir l'ambiance, et le séjour s'est achevé sous un tonnerre... de bonne humeur.

Et parce que l'histoire ne s'arrête pas là, la suite est déjà écrite : **en 2026, les pêcheurs héraultais mettront le cap sur l'Atlantique et la Manche pour découvrir les grandes marées et les joies de la pêche à pied aux îles Chausey.** Vivement ces nouveaux moments d'échange.

Paul Luu et Patrick Escoffier





VALRAS (34)

Chèque pour la SNSM et visite au salon du Cap d'Agde

L'APPP et la station SNSM de Valras, une longue histoire...

Le dimanche 21 septembre, alors que le temps très incertain était venu à bout de toutes les activités de la mer dédiées aux fêtes du patrimoine, l'APPP en a profité pour remettre le chèque, résultat du loto organisé pour la station de Valras. **C'est en présence de Daniel Ballester, maire de Valras, de Jean Mitsialis, président de la FNPP, de l'APPP et de tous les membres du bureau que ce chèque de 1 000 € a été remis à Katie Toustou, présidente de la station.** Après de chaleureux remerciements, Katie Toustou en a profité pour dire combien il est important de participer au financement de la station grâce à tous les dons. **Elle a pu cette année s'équiper d'un feu à longue portée indispensable aux recherches de nuit.**

Le pot de l'amitié a terminé cette belle après-midi.

L'APPP en visite au salon du nautisme du Cap d'Agde

Samedi 1^{er} novembre, les membres du bureau de l'APPP se sont retrouvés sur le stand du comité Occitanie de la FNPP en présence de Jean Mitsialis que l'on ne présente plus, et de Christian Guiraud président du comité Occitanie et des épouses. Ils ont apprécié le stand autour du verre de l'amitié et ont pu **s'adonner aux joies du simulateur de pêche, toujours très apprécié des petits et des grands.** Après une visite du salon, tout ce petit groupe s'est ensuite dirigé vers le restaurant où le repas de fin de saison était prévu. Rendez-vous en janvier pour la traditionnelle galette des rois et la reprise des activités.

Le bureau

OUISTREHAM (14)

Cette année, notre association APPO a fait un don de 500 € à la SNSM de Ouistreham. La remise s'est faite lors du pot de l'amitié où nos partenaires étaient également conviés.

En faisant le **bilan de la saison de pêche 2025**, nous avons constaté que le début de saison a été assez difficile, avec peu de poissons, et notamment peu de maquereaux et dorades, avec une situation qui s'est nettement améliorée à partir du début du mois de septembre. Nous continuons encore un peu à pêcher, même si la saison a été particulièrement venteuse cette année. Nous avons de bons échanges et de bonnes relations, avec le



comité départemental du Calvados. Les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à tous nos membres, de très belles fêtes de fin d'année, et nous nous réjouissons à l'idée de nous retrouver pour la saison 2026.

Stéphane Bradic
président

CÔTE DE JADE (44)

Après nos pêches d'huîtres de fin d'année, les premiers mois d'hiver nous offrent quelques belles grandes marées pour aller à la pêche à pied. À cette époque, pas question de pêcher des palourdes ou des moules, ce n'est pas la saison et d'ailleurs, elles ne sont pas pleines. Par contre, si les gelées du matin persistent avec un petit vent de Nordet, alors on peut espérer prendre quelques bulots.

Le bulot ou buccin (famille des buccinidés), est un **mollusque gastéropode** très apprécié pour ses qualités gustatives. La coquille est en spirale, d'une couleur allant du brun au vert pâle. Il possède un opercule, disque corné, qui s'emboîte dans l'ouverture quand le bulot est complètement entré à l'intérieur du coquillage.

Son pied est très développé et constitue la partie comestible de l'animal. Il devient adulte à quatre ans mais peut vivre beaucoup plus. La taille adulte est de l'ordre de 5 cm, mais elle peut dépasser les 8 cm pour les sujets les plus âgés. Le bulot se nourrit principalement de cadavres de poisson ou de crabe. Il est attiré par les cadavres grâce à certaines molécules aminées que ceux-ci dégagent et qui sont perçues par celui-ci au moyen d'un organe sensoriel, l'osphradie.

Le bulot est très présent sur les côtes normandes, il est surtout pêché aux casiers par les bulotiers. Sur la Côte de Jade, vous entendrez plutôt parler du « crachou ». Très prisé par les pêcheurs à pied, on le

trouve lors des grandes marées de décembre à mars, sur les « plattins » ou de nombreuses étoiles de mer se regroupent.

Le terrain est plutôt sableux avec quelques cailloux recouverts de moules, où le bulot pourra s'enfouir quelques heures durant la basse mer. Il faudra toutefois aller assez loin sur l'estran à la limite de la marée basse, **le bulot aimant les profondeurs.** Il faudra également une bonne vue au pêcheur, car le bulot se confond facilement avec son environnement.

Le bulot se pêche à la main, entre les étoiles de mer, légèrement enfoui dans le sable, ou encore sur quelques coins de roches parmi les moules. Parfois, si le cœur vous en dit, et surtout si l'onglée ne se fait pas encore sentir, vous les apercevrez dans les mares où vous pourrez admirer leurs déplacements. Et si la pêche est bonne, on en aura environ cent-cinquante à deux-cents dans son panier, ce qui suffit bien à la petite famille.

Le bureau APPCJ



Manifestations



ODET (29)

Une année dynamique !

Une sortie au Glénan

Le 26 septembre s'est déroulée notre deuxième sortie en eaux profondes. Une dizaine de bateaux étaient présents. La météo matinale était fraîche et un peu ventée ce qui nous a permis de profiter d'un magnifique lever de soleil. Les bateaux se sont répartis sur plusieurs zones (Jument, Pérennes, Bluiniers) et malgré cette répartition, le bilan de la pêche est plutôt maigre, voire nul. Au moins le remplissage du carnet de pêche aurait été vite accompli : un seul lieu de pris, puis quelques maquereaux et chinchards. Fort heureusement il y avait le casse-croûte dans « la Chambre ». La joie de se retrouver était au rendez-vous, encore une belle journée.



Pardon de Sainte-Marine

Le 13 juillet a eu lieu le traditionnel pardon de Sainte-Marine suivi de la parade nautique et du dépôt de gerbe en mémoire des périls en mer. Un bon nombre de bateaux pavonisés ont été présents pour cette occasion. Merci à Sylvie Lhomme, Christian Le Moal et à ceux qui ont bien voulu partager leurs photos.

Visite du sous-marin Le Flore

Le 3 juin 2025 a eu lieu notre sortie annuelle. Cette année, direction Lorient et sa base pour la visite du sous-marin Flore et son musée. Après cette visite très intéressante, nous avons déjeuné au K5, restaurant situé à quelques centaines de mètres. La sieste n'étant pas prévue, nous avons embarqué sur le trans-rade pour rejoindre Port-Louis. Après une courte promenade, nous avons atteint la Citadelle afin de visiter le musée de la compagnie des Indes, puis celui des sauveteurs en mer. Merci aux guides pour leurs excellentes explications.

APP Odet - Le bureau



L'ÎLE-D'YEU (85)

Moment de convivialité du club

Week-end d'échanges et de convivialité à l'île d'Yeu pour notre vice-président FNPP Pays de la Loire, Christophe Goumas, et son épouse, accompagnés de Jackie Plataut, notre président du comité vendéen des pêcheurs de loisir en mer, et de son épouse.

Durant tout le week-end du 8 et 9 novembre 2025, l'ensemble de l'équipe du comité directeur du Club des pêcheurs plaisanciers de l'île d'Yeu (CPPIY) avait mis tout en œuvre pour accueillir Mme et M. Goumas ainsi que Mme et M. Plataut, afin de leur faire découvrir leur île et sa gastronomie autour du thème : le thon rouge. Après ce repas, un tour de l'île a permis à nos visiteurs de découvrir les différents paysages de ce petit joyau de l'Atlantique. Ce fut, également un moment important d'échange sur les thèmes qui nous préoccupent : quotas, interdictions, obligation de déclaration, tous les sujets qui inquiètent nos adhérents.

Jean-Pierre Taraud



PORT BARRIER (35)

Une grillade pour la solidarité

Ce matin l'association des pêcheurs plaisanciers du quai Barrier de Sables d'Or les Pins, commune de Fréhel a remis un chèque de 800 € à deux associations : la SNSM était représentée par Bernard Boiteux et Jean Yves Chatelier de la station du Cap Fréhel Plévenon, et de Jean-Yves Mounier de la Ligue contre le cancer. La journée grillades que nous avons organisée au mois d'août dernier nous permet tous les ans de faire ce don à chacune de ces associations. Nous avons terminé cette remise par le pot de l'amitié.

Patrice Ouzilleau
président de l'APPPB (Association des pêcheurs plaisanciers du quai Barrier)



Actualités

SAINT-CHAMAS (13)

Assemblée générale et hommage à Alain Bocassian

Assemblée générale du 11 octobre 2025 Les Sturnes de Saint-Chamas, port de Saint-Chamas (13250).

Le samedi 11 octobre, les membres du club Les Sturnes de Saint-Chamas se sont réunis pour leur assemblée générale annuelle. Cette rencontre, habituellement tournée vers notre bilan de la saison, a, cette année, pris une dimension toute particulière, marquée par l'émotion et le souvenir de notre ami et président, Alain Bocassian, disparu fin mai.

Durant de nombreuses années, Alain a été le moteur du club. Passionné de pêche, profondément attaché à ses valeurs humaines, à l'étang de Berre, et son amour de la mer et la pêche. Son dévouement, sa bonne humeur et son exigence bienveillante resteront gravés dans la mémoire de tous les membres.

Au cours de l'assemblée, les membres ont unanimement exprimé leur reconnaissance pour son engagement et ont souhaité poursuivre l'œuvre qu'il avait initiée.



C'est dans cet esprit de continuité que Tony Villetard a été élu pour lui succéder à la présidence du club. Tous ont assuré leur soutien au nouveau président, afin de perpétuer les valeurs qu'Alain avait su transmettre : la passion, la convivialité et le respect de la Nature autour de notre passion.



En clôture, les membres ont partagé un moment d'amitié autour d'un cochon grillé et d'un verre, à la mémoire d'Alain, dans ce lieu qu'il aimait tant.

Les Sturnes de Saint-Chamas
348 avenue Gabriel Frigière - 13250 Saint-Chamas



DIÉLETTE (50)

Hommage à Philippe Omont

Les plaisanciers de Diélette ont perdu un président qui a marqué dix années de vie de notre association, composées de découvertes, joie et bonheur d'être ensemble pour un loisir partagé dans un environnement magique : « La Mer » ! Que de bons souvenirs.

Philippe nous a quittés peu de temps après ses soixante ans, c'est bien trop tôt, il avait encore beaucoup à faire ! Il y a deux ans nous avions fêté ensemble les quarante ans de notre association. Nous étions heureux de nous retrouver et de partager ces quarante années, dont les années 1999 à 2009 au cours desquelles il a mené le navire APPD d'une main de maître : réveil de l'association suite à la construction du nouveau port (1994-1997). Nous sommes repartis à une trentaine, dix ans après nous passions les cent-trente membres. Philippe nous a fait découvrir les îles Anglo-Normandes, puis il a relancé des animations à l'occasion de la fête de la mer.

En 2003, un nouveau challenge : l'organisation du congrès FNPP. Un souvenir mémorable qui a rassemblé pas mal de copains qui ne sont plus de ce monde, merci à eux pour ce qu'ils ont fait pour la plaisance et la pêche de loisir.

C'est un marin passionné et amoureux de la mer qui nous a quittés : service national dans la marine, plaisancier et pêcheur de loisir, moniteur de bateau école qu'il avait montée, tout cela en parallèle d'une carrière professionnelle et d'une vie familiale bien remplies.

Toutes nos condoléances, amitiés à ses enfants et à sa famille.

Le bureau de Diélette



PALAVAS-LES-FLOTS (34)

Hommage à Sébastien Rajaut

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Sébastien Rajaut survenu le lundi 13 octobre 2025.

Sébastien était une figure emblématique de notre club qui, après son papa « Néné », nous recevait dans un contexte où la relation professionnelle donnait toujours lieu à un moment amical.

Il va laisser un immense vide à de très nombreux pêcheurs palavasiens pour qui la halte du « Pont Vert » s'éternisait souvent jusqu'à en faire oublier la raison première de leur venue.

Dans ce douloureux moment nous présentons nos très sincères condoléances à Aurélia son épouse, son fils et sa fille, son frère Éric, sa maman Maria ainsi qu'à sa famille.

Hameçon club palavasien
Boulevard Maréchal Foch
La Maison De La Mer
34250 Palavas-les-Flots



HUÎTRES CHAUDES SUR FONDUE DE POIREAUX

Ingrédients :

- 24 huîtres creuses Marennes d'Oléron n° 2
- 2 poireaux + 2 gousses d'ail + 2 feuilles de laurier sec + poivre du moulin
- Beurre doux + 2 œufs + Maïzena + chapelure fine + curcuma ou curry
- 500 g de crème fraîche double épaisse
- 2 kg de gros sel ordinaire (gros sel blanc)
- 1 bouteille de vin blanc sec (Chardonnay)

Réalisation de la fondue de poireaux (surtout ne pas saler)

Éplucher et laver les poireaux avec un petit peu de vert, les égoutter dans un torchon. Émincer le poireau très finement au mixer. Dans une casserole mettre un gros morceau de beurre, faire revenir l'émincé de poireaux dans le beurre fondu avec les deux gousses d'ail entière, et les deux feuilles de laurier.

Tourner régulièrement avec une spatule en bois, mouiller avec 1/4 de vin blanc chardonnay.

Laisser cuire doucement environ 20 minutes en laissant réduire.

Assaisonner de trois tours de moulin à poivre (surtout pas de sel). Laisser refroidir, réserver.

Ouvrir vos vingt-quatre huîtres (attention aux éclats de coquilles)

Réserver l'eau des huîtres dans une casserole, détacher la chair des coquilles, ajouter la chair des huîtres dans l'eau des huîtres, ajouter 1/4 de vin blanc chardonnay dans la casserole (ne pas saler).

Mettre sur un feu vif et porter au frémissement « très léger », ne pas faire bouillir.

Stopper la cuisson et laisser refroidir, réserver.

Dressage des coquilles vides

Dans un grand plat allant au four, mettre 4 à 5 cm de gros sel en l'étalant bien sur toute la surface.

Nota : le gros sel n'a pas d'autre fonction que de tenir vos coquilles d'huîtres bien droites.

Dresser vos coquilles d'huîtres vides sur le lit de gros sel en appuyant légèrement pour les fixer.

Égoutter vos huîtres pochées dans une passoire fine. Filtrer le jus de cuisson des huîtres.

Mettre à chauffer votre jus de cuisson, laisser réduire (goûter) attention à l'excès de sel.

Ajouter à cette réduction quatre à cinq grosses cuillères de crème fraîche épaisse.

Porter à nouveau à ébullition en remuant avec un fouet.

Gouter (attention, si trop salé : ajouter une cuillère de crème).

Préparer dans un bol votre liant soit deux cuillères à soupe de maïzena avec un peu de vin blanc.

Mélanger à froid et verser petit à petit en remuant dans votre sauce crème en ébullition.

Verser doucement en surveillant la liaison de votre sauce, il faut qu'elle soit un peu épaisse, mais liquide pour napper les huîtres.

Préparer dans un autre bol deux jaunes d'œufs (pas le blanc) les mélanger avec deux cuillères d'eau froide, puis en dehors du feu, verser dans votre sauce en remuant vivement avec un fouet.

Terminer avec une pointe de curcuma ou de curry, mélanger et réserver.

Dressage de vos huîtres

Dans le fond de vos coquilles vides et sèches (posées sur le lit de gros sel), déposer une cuillère à café de fondue de poireaux (éliminer gousses d'ail et laurier). Sur ce lit de poireaux, ajouter une huître pochée/égouttée par coquille. Napper les huîtres avec une à deux cuillères à soupe de votre sauce crème chaude.

Bien recouvrir l'ensemble de l'huître, ne pas vous affoler si vous débordez hors de la coquille,

Sur cette sauce, saupoudrer avec vos doigts deux à trois pincées de chapelure fine.

Conserver au frais, vos huîtres sont prêtes.

Cuisson finale 10 min avant de servir

Four chaud 180/200°C : enfourner votre plat directement, dès que vos huîtres *bouillonnent* et sont légèrement colorées, servir directement le plat sur table, chacun se servira.

Bon appétit, c'est long, mais c'est bon, vos invités vous en redemanderont !

Recette proposée et dégustée par Patrick Gobbé - APP le Havre

GARMIN®

OBSERVEZ LES POISSONS EN TEMPS RÉEL. PÊCHEZ PROFOND.

LA SONDE PANOPTIX™ PS70

Vues en temps réel jusqu'à 300 m sous la surface avec le sondeur Garmin RapidReturn™

Traceur vendu séparément

